

L'égalité femmes - hommes et les politiques départementales

-

Etat des lieux

RAPPORT
Septembre 2016

SOMMAIRE

I. Introduction	4
II. Questionnement et méthode	7
III. Les politiques départementales face aux enjeux femmes - hommes.....	9
Accueil de la petite enfance	10
Aide sociale à l'enfance	18
Protection maternelle et infantile planification familiale	23
Accompagnement social et promotion des droits fondamentaux.....	32
Insertion	41
Prévention et promotion de la santé	46
Prévention des conduites à risque.....	54
Personnes âgées	60
Personnes handicapées	66
Accueil des collégiens et de la communauté éducative, Projet éducatif départemental et Actions pour la jeunesse	71
Culture, Patrimoine culturel et Archives.....	78
Sport et loisirs	86
Promotion de la vie associative et démocratie participative	93
Solidarité, coopérations internationales.....	99
Réseau routier, Mobilité durable, PDU et infrastructures de transports en commun, Aménagement	103
Politique de la ville et habitat	110
Développement économique et promotion du territoire, Economie sociale et solidaire, emploi et formation	113
Biodiversité et nature en ville	121
IV. Conclusions.....	125
ANNEXE : Tableau de synthèse	128

I. Introduction

Les relations entre les femmes et les hommes sont au cœur des enjeux et débats contemporains. De nombreux ouvrages et travaux ont abordé les questions de genre, les relations sexuées, les rôles et rapports sociaux. Cela recouvre de nombreuses thématiques relevant des sciences sociales : problématique de l'individu et du collectif, approches psychologiques, approches sociologiques...

Les réflexions sur ces enjeux sont d'autant plus souhaitables que des évolutions sociales profondes sont engagées : mutations de la famille, de la parentalité et de la filiation ; évolutions des aspirations individuelles quant au travail et à la vie personnelle ; massification de l'accès à des études supérieures et révolution informationnelle... De telles évolutions modifient en profondeur et questionnement les relations entre les femmes et les hommes.

Malgré l'ensemble consistant de lois et de droits octroyés à la suite des mobilisations féministes, les inégalités entre hommes et femmes restent importantes dans de nombreux domaines. En matière d'éducation, citons les problématiques d'orientation et de parcours de formation (conditionnant l'absence de mixité professionnelle dans de nombreux secteurs d'activités) ; au travail, les inégalités de responsabilités, les écarts de salaires ou encore l'importance des temps partiels subies parmi les femmes... ; dans la sphère familiale, les inégalités dans la répartition des tâches d'éducation, d'accompagnement, des tâches domestiques ainsi que la persistance des violences intrafamiliales ; dans l'espace public, les monopoles d'usages par les hommes de structures en principe ouvertes à tous (équipements sportifs notamment) et les problématiques de sécurité dans les déplacements.

Ces réalités interrogent le modèle républicain dans sa conception universaliste, le rôle des pouvoirs publics dans la prise en compte de ces inégalités ainsi que les conditions du vivre ensemble et de la cohésion sociale.

L'action publique locale est elle-même particulièrement concernée par la question des inégalités de genre, à travers les enjeux de l'accès aux droits, de l'accompagnement des usagers, de l'émancipation et de l'épanouissement de toutes et tous. Ces inégalités sont en interaction avec les inégalités socioéconomiques et culturelles, qu'elles prolongent et nourrissent. Il importe ainsi de prendre en compte les intersections entre les différents types de domination ou d'inégalités.

Il existe ainsi un véritable enjeu de compréhension de la persistance des inégalités entre femmes et hommes dans une société dont le système politique et le Droit garantissent, en principe, l'égalité entre femmes et hommes¹.

Cet enjeu est d'autant plus important qu'il existe aujourd'hui de nombreux débats contradictoires et des polémiques parmi les féministes et au-delà, notamment sur la laïcité et les pratiques religieuses. Plus largement, des débats sociétaux importants mobilisent de nombreux citoyens : conception de la famille, place de la religion, libertés individuelles... Citons par exemple les débats autour du mariage pour tous, de l'ABCD de l'égalité et des « théories du genre ».

La présente étude n'a pas pour objet d'aborder ces débats et polémiques. Elle consiste à s'intéresser de manière aussi objective que possible aux réalités actuelles des relations entre femmes et hommes en lien avec la mise en œuvre des politiques du Département, de manière à identifier des enjeux de mobilisation de la société et de l'action publique.

¹ « La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales » - Article premier de la Constitution ; « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune » - Article premier de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789.

Un enjeu planétaire

La question des rapports entre femmes et hommes est un sujet politique de premier ordre dans la plupart des pays du monde. Les enjeux de l'égalité mobilisent certains organismes internationaux et en particulier la Commission de la condition de la femme des Nations Unies (créées en 1946). De nombreux mouvements mobilisent les femmes à travers le monde. Ce sont par exemple les manifestations des femmes indiennes contre le harcèlement des hommes dans les transports en commun, les luttes féministes contre les mutilations sexuelles et l'utilisation du viol dans le contexte des guerres, les mobilisations contre les violences intra-familiales, pour l'accès des filles à la scolarité ou encore les combats pour l'égalité salariale aux Etats-Unis.

De son côté, l'Union européenne a fait de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes un principe fondamental reconnu dans les Traités européens (première directive européenne en 1975) et dans la Charte des droits fondamentaux (2000), qui a réaffirmé « *l'interdiction de la discrimination et l'obligation de réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines* ». Par exemple, le Traité de Lisbonne, adopté en 2009, pose la non-discrimination et l'égalité en principes fondamentaux du droit européen. Ces principes constituent dès lors des critères pour apprécier si un Etat européen peut devenir candidat à l'adhésion à l'Union européenne. Enfin, en 2010, la Commission européenne adopte une Charte des femmes, qui veut marquer un engagement accru en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. La mobilisation s'appuie notamment sur l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

En France, au cours du XXème siècle, le débat public s'est focalisé sur la thématique des inégalités femmes – hommes et des droits des femmes. Au cours de ce siècle, les combats féministes ont permis des avancées substantielles en droit et en fait : institution du congé maternité en 1909, droit de vote et accès à des mandats électifs en 1945, autorisation de la vente des produits contraceptifs en 1967, droit à l'avortement en 1975 (Loi Veil)... Ces avancées ont concerné tantôt les droits de la personne, tantôt la participation à la vie politique. Ainsi, les institutions républicaines et l'action publique sont de longue date considérées comme principaux moteurs de l'égalité, au travers notamment de l'école et de l'accès universel aux services publics.

En 1974, la question des droits des femmes est l'objet de la création d'un secrétariat d'Etat, alors attribué à Françoise Giroud. En 1981, un ministère délégué dédié aux droits de la femme, pris en charge par Yvette Roudy, est créé.

Des lois au service de l'égalité

Ces dernières années, des évolutions législatives importantes ont eu lieu : le 27 janvier 2011, loi relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle ; le 6 août 2012, loi relative au harcèlement sexuel ; le 4 août 2014, loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes vise à combattre les inégalités dans les sphères privée, professionnelle et publique.

Différents organismes publics ont été créés au fil des ans pour promouvoir l'égalité entre femmes et hommes, lutter contre les violences envers les femmes et lutter contre les discriminations (notamment « *en raison du sexe* »²). Il en est ainsi du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, créé en janvier 2013.

En 2012 existait un ministère de plein exercice chargé du droit des femmes, auquel a succédé en 2014 un secrétariat d'Etat au droit des femmes sous la tutelle du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes. Depuis février 2016, il n'existe plus de ministère dédié, ses fonctions étant intégrées au ministère de la famille, de l'enfance et des droits des femmes dirigé par Laurence Rossignol.

² Article 225-1 du Code pénal.

Concernant l'action publique locale, le rapport Feltesse publié en juillet 2013 a souligné que les collectivités territoriales ont acquis « *une légitimité majeure dans la lutte contre les discriminations de genre* » de par « *leurs compétences* » et « *leur rôle de proximité* ». Elles sont considérées comme « *les mieux placées* » et les « *plus légitimes* » pour mener « *une action personnalisée en fonction des situations spécifiques à chaque territoire* ». Le rapport appelait cependant à une « *montée en puissance* » de l'implication des collectivités.

Le rôle des collectivités territoriales

La Loi 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes³ a mis en place de nouvelles obligations pour les collectivités :

- « *L'Elu doit désormais présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité au sein de la collectivité territoriale, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ;*
- *La collectivité territoriale doit s'engager, selon ses compétences, dans un objectif d'égalité dans une dizaine de domaines d'action : lutte contre les violences faites aux femmes et les atteintes à leur dignité, lutte contre la précarité des femmes, égalité professionnelle et salariale, mixité dans les métiers, égal accès aux mandats électoraux et aux fonctions électives, égalité de traitement, entrepreneuriat féminin... ;*
- *En matière de commande publique, ne pourront soumissionner à un marché que les personnes qui, au 31 décembre de l'année précédant celle du lancement de la consultation, auront mis en œuvre l'obligation de négociation sur les objectifs d'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes dans l'entreprise. L'interdiction de soumissionner s'applique aussi aux délégations de service public »*⁴.

Par ailleurs, depuis 2005-2006 a été promue par le Conseil des communes et régions d'Europe la signature d'une charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, dont l'objectif est de « *prendre publiquement position sur le principe de l'égalité des femmes et des hommes, et de mettre en œuvre, sur leur territoire, les engagements définis dans la Charte* ». Plusieurs collectivités d'Ile-de-France l'ont signée et se sont engagées dans l'élaboration de diagnostics et / ou dans la mise en place de plans d'action pour l'égalité.

L'engagement du Département

Le Département est depuis de nombreuses années engagé dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et dans la lutte contre les violences envers les femmes. Avec la création en 2002 de l'Observatoire des violences envers les femmes, le Département a été le premier à mettre en place une politique locale dédiée à protéger les femmes victimes de violence. Cette politique, reconnue au plan national et au-delà, continue d'être innovante, comme en témoignent par exemple la mise en place de téléphones portables d'alerte pour les femmes en très grand danger, les consultations de psycho-traumatologie ou encore le protocole de mise en œuvre de l'ordonnance de protection des femmes victimes de violences. De nombreuses politiques départementales concourent de manière significative à l'égalité : protection maternelle et infantile, planification familiale, actions éducatives innovantes dans le champ de l'accueil de la petite enfance, du soutien à la parentalité et de l'éducation... En outre, le Département de la Seine-Saint-Denis soutient depuis de nombreuses années de nombreuses associations qui luttent pour l'égalité entre les femmes et les hommes ou contre les discriminations, par exemple dans le champ de l'accompagnement social.

L'Exécutif départemental a souhaité, en 2015, renforcer encore cet engagement avec la création d'une délégation chargée de l'égalité femmes-hommes et de l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes.

³ http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=9A93BC11391CF7B332C95E1BF847E0AF.tpdjo09v_1?cidTexte=JORFTEXT000029330832&dateTexte=20141017

⁴ *Egalité femmes-hommes : de nouvelles obligations et des outils pour y répondre*, Sophie Le Gall, La Gazette des communes, [article en ligne].

Le Département de la Seine-Saint-Denis a, depuis, signé la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, le 8 mars 2016. Un protocole relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en Seine-Saint-Denis a aussi été signé avec les organisations syndicales.

Enfin, l'obtention du label « Diversité » AFNOR vient de confirmer l'engagement de la collectivité dans la lutte contre toutes les discriminations, dont les discriminations en raison du sexe.

II. Questionnement et méthode

Questionnement général

Pilotée par la Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation (DSOE), la présente étude traite de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'action publique départementale.

Ce sujet d'étude recouvre différents champs de questionnement : les orientations des politiques départementales, leurs objectifs, les modalités d'accès au droit et les publics ; les représentations des professionnels, leurs valeurs, les métiers, les pratiques en direction des publics ; les rapports entre les agents au sein de l'institution, avec leur hiérarchie et au sein des équipes de travail.

Les analyses produites ont vocation à favoriser la prise en compte des enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes dans le pilotage stratégique et opérationnel des politiques du Département et dans les pratiques des professionnels vis-à-vis des usagers et dans leurs relations de travail.

L'intérêt de l'étude réside dans la transversalité de l'approche : il s'agit d'aborder sous l'angle du genre l'ensemble des politiques départementales.

Cette étude se décline en trois volets :

- ✓ Le premier, qui fait l'objet du présent rapport, comporte, pour chaque politique départementale, un état des lieux quantitatif et qualitatif des différences et/ou inégalités entre femmes et hommes, et une identification des enjeux d'égalité et des pistes d'action.
- ✓ Le second s'intéressera de manière approfondie aux pratiques et représentations des professionnels. Un rapport à paraître à l'automne 2016 présentera les résultats d'un questionnaire qualitatif adressé à l'ensemble des agents.
- ✓ Dans une approche prospective, le troisième volet approfondira l'analyse sur la base d'entretiens avec les pilotes d'activité afin d'identifier des leviers et pistes d'action.

Questions et méthodes

Il s'agira, dans ce premier volet de l'étude, de répondre aux questions suivantes :

- ✓ Quels enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes apparaissent dans les champs d'action du Département ? Existe-t-il des spécificités propres au territoire et aux habitants de la Seine-Saint-Denis concernant ces enjeux ?
- ✓ Dans quelle mesure les politiques départementales, les prestations et les actions s'adressent-elles et touchent-elles différemment les femmes et les hommes ?
- ✓ Dans quelle mesure ces enjeux sont-ils pris en compte dans le pilotage et dans la mise en œuvre des politiques départementales ?
- ✓ Dans quelle mesure l'action publique départementale contribue-t-elle, directement ou indirectement, à renforcer ou diminuer des inégalités de genre ? ou à promouvoir l'égalité femmes - hommes ?

Le présent rapport a été constitué, politique par politique, à partir de multiples sources :

- ✓ Données de contexte éclairant sur la situation des femmes et des hommes (statistiques nationales et locales, rapports et études sur la population),
- ✓ Travaux de recherche et d'enquête analysant les enjeux d'égalité sur les différentes thématiques,
- ✓ Données d'activité genrées sur le public des prestations et actions, notamment issues du Système d'information décisionnel,
- ✓ Exploitation des documents de gestion : Rapport et Projet annuels de performance, schémas départementaux, documents d'orientations et autres documents de référence... pour identifier la prise en compte des enjeux de genre dans les objectifs des politiques départementales et pour recenser les actions en matière d'égalité femmes – hommes et s'adressant spécifiquement aux femmes ou aux hommes. Certaines directions ont été sollicités directement pour des apports complémentaires et toutes pour la validation des éléments présentés.

Ainsi, ce rapport reflète à la fois l'existence de nombreuses données et actions menées par l'ensemble des directions opérationnelles, et les manques en la matière. Il est exploratoire dans la mesure où, pour la première fois, sont réunis ici tous les éléments disponibles ; cependant, il propose déjà, pour chaque politique publique, des axes de réflexion et des propositions pour améliorer la prise en compte des enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes.

La présente étude s'intéresse avant tout aux politiques publiques mises en œuvre Département. Elle n'a pas vocation à aborder les enjeux relatifs à la politique de ressources humaines. Sur cet aspect, le Pôle personnel et relations sociales met en œuvre une démarche et de nombreuses actions en lien avec le Label diversité. Cette étude peut cependant alimenter certaines réflexions sur la politique de ressources humaines et la lutte contre les discriminations.

Etude pilotée par la Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation. Ont contribué à ce travail : Mathilde Aladame, Gilles Alfonsi, Timothée André, Jeanne Chaboche, Mathieu Charton, François Ferrere, Romain Fouqueray, Florence Guir, Samuel Nabati, Inès Rahal, Catherine Raymond – Juillet 2016.

III. Les politiques départementales face aux enjeux femmes - hommes

L'état des lieux est décliné par programme de politique publique. Pour chaque politique, sont présentés :

- ✓ Leurs orientations et leurs principaux objectifs ;
- ✓ Des constats généraux sur la situation des femmes et des hommes dans le champ d'action concerné, au plan national et, chaque fois que possible, au plan local ;
- ✓ Des enjeux de société relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes qui ressortent de ces premiers constats ;
- ✓ L'état des lieux genré de la politique départementale : publics, initiatives et actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, et mixité au sein des services du Département ;
- ✓ Des enjeux et axes de réflexion destinés à une meilleure prise en compte des questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans la politique départementale.

Accueil de la petite enfance

La politique d'accueil de la petite enfance vise à répondre aux besoins des enfants et des familles par une offre d'accueil qualitativement et quantitativement adaptée.

Le Département assure la gestion de 55 crèches départementales. Ces établissements représentent plus de 20 % de l'offre d'accueil collectif en Seine-Saint-Denis, soit environ 3 000 places. Le Département donne un avis ou une autorisation de création, d'extension ou de transformation d'établissement et a en charge le contrôle des établissements. Il est également responsable de l'agrément, du suivi et de la formation des assistant(e)s maternel(le)s.

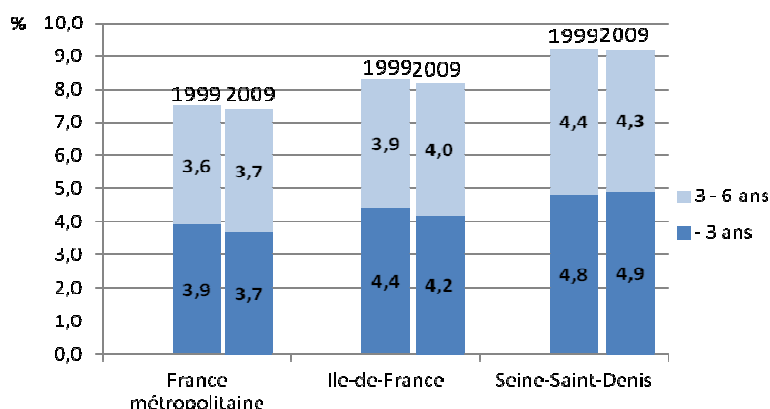
Enfin, il verse l'Allocation départementale d'accueil du jeune enfant (ADAJE) aux familles qui confient leur(s) enfant(s) à un assistant maternel agréé.

Constats généraux

Les ménages avec enfant(s) sont nettement surreprésentés en Seine-Saint-Denis : 46 % des ménages contre 39 % en moyenne en Ile-de-France.

La Seine-Saint-Denis se caractérise également par la jeunesse de sa population.

Part des enfants de 0-3 ans et 3-6 ans dans la population entre 1999 et 2009



Sources : INSEE, recensements 1999 et 2009

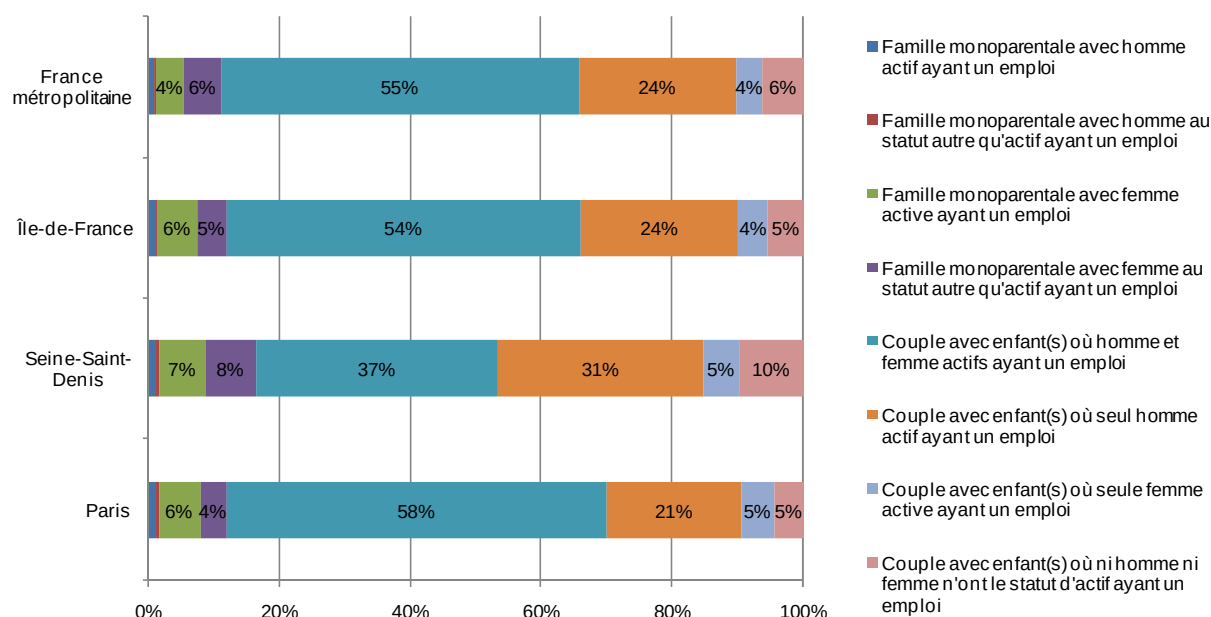
Ainsi, 9,2 % des Séquano-dionysiens avaient moins de 6 ans en 2009 et 4,9 % avaient de moins de 3 ans. La part des enfants de moins de 3 ans dans la population est supérieure à la moyenne départementale dans les villes du nord-ouest du département, sur un axe allant de Pantin aux Pavillons-sous-Bois, ainsi qu'à Sevran et Clichy-sous-Bois.

Le poids des familles nombreuses est important : les mères de Seine-Saint-Denis ont en moyenne 2,43 enfants (contre 2,01 en France métropolitaine) et 10,6 % des familles ont 3 enfants ou plus (contre 7,3 % en Ile-de-France). La part des familles monoparentales est également plus élevée (13,4 % contre 10,2 % en Ile-de-France)⁵.

La composition des familles du Département ayant un enfant de moins de 3 ans se différencie nettement de celle des familles d'Ile-de-France et de France.

⁵ Source : INSEE, RP 2011, exploitation complémentaire.

Composition des familles ayant un enfant de moins de 3 ans et statut d'activité des parents



Source : INSEE, RP 2011, exploitation complémentaire

On distingue plusieurs différences entre les familles de Seine-Saint-Denis et celles d'Ile-de-France et de France :

- une forte sous-représentation des familles dont les deux parents travaillent (37 % contre 54 % en Ile-de-France).
- une surreprésentation des couples où seul l'homme travaille (31 % contre 24 % en Ile-de-France)
- une surreprésentation des couples où aucun des deux parents ne travaille (10 % contre 5 % en Ile-de-France).
- une surreprésentation des femmes seules avec enfant(s) ne travaillant pas (8 % contre 5 % en Ile-de-France).

Modes de garde

La problématique du mode de garde est d'autant plus prégnante que la France accuse un déficit important de places en accueil collectif. Si les études diffèrent dans leurs estimations, la pénurie serait au plan national de l'ordre de 400 000 places⁶. Ce constat global n'en recoupe pas moins des réalités territoriales très disparates, puisque pour 100 enfants à garder, le nombre de places d'accueil varie de 10 à 87 selon les territoires.

⁶ L'accueil de la petite enfance, clef de l'égalité entre les femmes et les hommes, Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes de l'Assemblée Nationale, Catherine Coutelle, janvier 2013.

Capacité théorique d'accueil par des modes de gardes formels

	Capacité théorique d'accueil par les modes de garde formels	Capacité théorique d'accueil en EAJE	Capacité théorique d'accueil chez un(e) assistant(e) maternel(le)
France	55,1 %	16,6 %	32,9 %
PARIS	62,6 %	41,8 %	6,2 %
HAUTS-DE-SEINE	61,4 %	34,3 %	15,4 %
SEINE-SAINT-DENIS	30,4 %	16,9 %	12,0 %
VAL-DE-MARNE	44,9 %	24,3 %	15,8 %

Source : Observatoire national de la petite enfance, 2013

En Seine-Saint-Denis en 2013, la capacité théorique d'accueil s'élevait à 30 places pour 100 enfants, alors que la moyenne nationale était de 55⁷. Cette différence s'explique uniquement par la faiblesse du nombre d'assistantes maternelle, l'offre en Etablissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) y étant légèrement supérieure à la moyenne nationale.

Au sein du département, la capacité théorique d'accueil varie selon les villes de 13,4 % à 55 %⁸ (2012).

Répartition entre les différents modes de garde

La Seine-Saint-Denis comptait 76 736 enfants de moins de 3 ans en 2012. 17 % d'entre eux (contre 18 % au national) étaient accueillis dans un établissement, et 11 % (contre 18 %) étaient accueillis par une assistante maternelle. Cela représentait 13 411 enfants accueillis en établissement et 8 416 par une assistante maternelle. Ainsi, 71 % des enfants étaient gardés quasi exclusivement par leurs parents (contre 63 % au niveau national). 15,7 % des enfants de moins de 3 ans étaient gardés par leurs parents dans le cadre d'un CLCA (Complément de libre choix d'activités) ou d'un COLCA (Complément optionnel de libre choix d'activités). Dans la mesure où les familles séquanodionysiennes avec de jeunes enfants sont proportionnellement moins actives que celles de la région et de la France métropolitaine, elles recourent moins au CLCA ou au COLCA que les autres habitants de la région Île-de-France⁹.

Impact sur l'activité des femmes

En France, à la naissance d'un enfant, ce sont majoritairement les femmes qui s'arrêtent partiellement ou totalement de travailler pour s'en occuper. A l'arrivée d'un enfant, seul 1 homme sur 9 interrompt son activité professionnelle au moins un mois alors qu'1 femme sur 2 est dans ce cas. « *De plus, les pères ont davantage tendance à réduire leur activité qu'à l'interrompre (9 % contre 5 %), tandis que les mères s'arrêtent davantage qu'elles ne réduisent leur activité* »¹⁰. L'impact est de plus en plus prononcé à mesure que la famille s'agrandit : « *plus de 7 femmes sur 10 en couple avec un seul enfant ont un emploi, elles ne sont plus que 38 % lorsqu'elles sont mère de familles de trois enfants ou plus* »¹¹.

⁷ Observatoire national de la petite enfance, taux de couverture de l'accueil du jeune enfant, 2013, p.5.

⁸ Schéma départemental de la petite enfance et de la parentalité 2014-2017, Département de la Seine-Saint-Denis, 2014.

⁹ Diagnostic du Schéma départemental de la petite enfance et de la parentalité 2014-2017, Département de la Seine-Saint-Denis, 2014.

¹⁰ « L'accueil du jeune enfant en 2013 – données statistiques », Observatoire national de la Petite Enfance, CNAM

¹¹ Coutelle, Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes de l'Assemblée Nationale, *opus cité*

Au sein des couples, plus de la moitié des mères travaillant à temps partiel ont fait ce choix pour s'occuper de leur(s) enfant(s) ou d'un autre membre de la famille. 11 % d'entre elles n'ont pas trouvé de mode de garde, du moins pour un coût acceptable.

Dans le même sens, 97 % des bénéficiaires du Complément de Libre Choix d'Activité sont des femmes (le CLCA permet à l'un des parents de réduire ou de cesser son activité professionnelle pour s'occuper de son enfant).

En Seine-Saint-Denis, 48,3 % des femmes avec enfants de moins 3 ans se déclarent actives (ayant un emploi occupé ou en recherche d'emploi). Ce taux est nettement inférieur à la région (78,4 %). Elles sont également plus souvent bénéficiaires du RSA (lire la partie sur la politique Insertion).

Modes de garde et revenus des familles

La garde des enfants par le(s) parent(s) est plus courante dans les familles à revenus modestes. « Alors que 9 % des enfants des ménages les plus modestes (premier quintile des niveaux de vie, qui regroupe les 20 % des ménages les plus modestes) sont accueillis à titre principal par un intervenant autre que les parents, c'est le cas de 69 % des enfants des ménages les plus aisés (dernier quintile, qui regroupe les 20 % des ménages les plus aisés)¹² ».

En Seine-Saint-Denis, parmi les familles allocataires de la CAF avec enfant(s) de moins 3 ans en Seine-Saint-Denis, 21,2 % sont bénéficiaires du RSA. Ce taux n'est inférieur à 10 % que dans trois villes du Département (Les Lilas, Gournay-sur-Marne, Coubron) et est proche de 30 % à Clichy-sous-Bois, La Courneuve, Aubervilliers et Stains.

Modes de garde et familles monoparentales

En France, 12 % des enfants de moins de 3 ans vivent avec un seul de leur parent, et dans 85 % des cas, la charge de l'éducation des enfants revient à la mère¹³. Ces enfants sont plus souvent gardés par leurs parents (leurs mères), qui exercent moins souvent un emploi : 64 % des parents isolés ayant de jeunes enfants sont inactifs ou au chômage, contre 24 % des autres parents d'enfants de moins de 3 ans et 38 % des mères vivant en couple.

Impact de la préscolarisation

Le taux de préscolarisation en France s'élevait en 2013 à 11,9 %¹⁴ (alors qu'en 2000 il était de 34,6 %). Il existe de grandes disparités entre les départements¹⁵.

En 2011-2012, l'Observatoire départemental des données sociales (ODDS) comptabilisait seulement 267 enfants de moins de 3 ans scolarisés dans les écoles publiques de la Seine-Saint-Denis (soit 0,4 %). Depuis la rentrée 2013, la Direction académique de la Seine-Saint-Denis a mis en œuvre la circulaire ministérielle du 18 décembre 2012 relative à la scolarisation des enfants de moins de trois ans en maternelle, en ouvrant 16 classes spécifiques sur 15 communes. Ainsi, en 2013, 1 435 enfants de moins de trois ans (soit 5,27 %) étaient scolarisés en maternelle. Cet effort s'est poursuivi les années suivantes.

¹² *Ibid*

¹³ *Ibid*

¹⁴ Insee, 2013

¹⁵ Schéma départemental de la petite enfance et de la parentalité 2014-2017, Département de la Seine-Saint-Denis, 2014.

Enjeux de société

L'égalité entre les femmes et les hommes dans le domaine de la petite enfance peut être envisagée sous différents angles. D'abord, du point de vue des parents, cela pose la question des modes de garde et de l'activité des femmes. La France accuse un déficit important de places en accueil collectif et cette situation pèse plus lourdement sur les femmes compte tenu de la division sexuée des tâches qui leur attribue l'éducation des enfants. Cette contrainte pèse d'autant plus sur les femmes qui cumulent des problématiques sociales (monoparentalité, faible revenu, etc.).

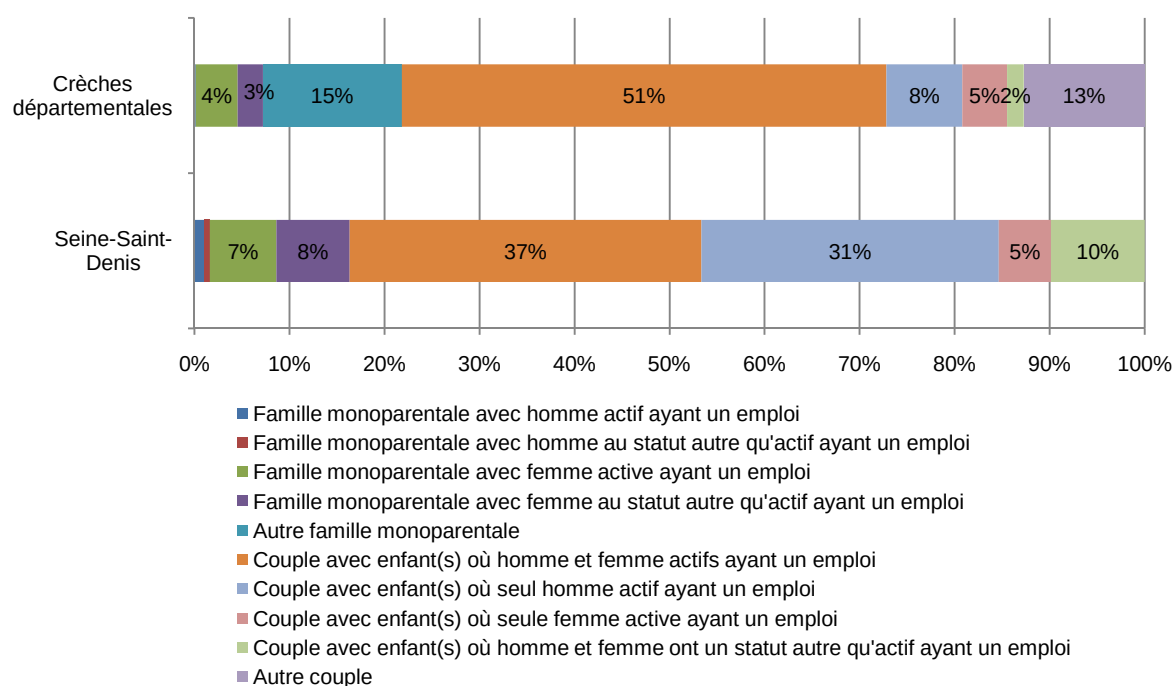
Ensuite, un enjeu éducatif se pose concernant la construction chez les enfants des attitudes genrées, de l'intériorisation des stéréotypes et du rôle des adultes et des institutions dans ce processus. En effet, la période dite de « socialisation précoce » (0 à 6 ans) est déterminante dans la formation des identités sexuées.

Etat des lieux genré de la politique Accueil de la petite enfance

■ Approche genrée des publics

Les ménages usagers des crèches départementales

Répartition des types de famille au sein des crèches départementales et de la population départementale



Source : Département de la Seine-Saint-Denis, Service des crèches¹⁶

Trois principaux constats émergent :

¹⁶ Précautions méthodologiques : concernant les données des crèches départementales, il s'agit de l'ensemble des entrées en 2014 (flux). Cela représente 4057 enfants pour 3 683 familles. Dans ces données, un certain nombre d'éléments peuvent être manquants ou mal renseignés, comme le sexe ou la profession. Afin de les comparer aux données INSEE sur la population totale des familles ayant un enfant de moins de trois ans dans le département, nous avons du créer une catégorie « autre » à chaque fois qu'un de ces éléments était manquant.

- la part des familles monoparentales est plus importante dans le public des crèches départementales que dans la population totale de la Seine-Saint-Denis (21,8 % contre 16,3 %) ;
- les couples où les deux parents sont actifs sont également surreprésentés (51 % contre 37 %) ;
- à l'inverse, les couples avec enfant(s) où seul l'homme est actif ayant un emploi sont très nettement sous-représentés.

Services d'accueil de jour

Depuis 2001, le Département a mis en place un service d'accompagnement des familles ayant un enfant de moins de 6 ans exprimant un besoin de soutien dans leur fonction parentale. En 2013, les deux Services d'accueil de jour (SAJ), à Bondy et La Courneuve, ont suivi 102 familles, soit 171 enfants, dont 34 nouvelles familles admises, soit 42 nouveaux enfants pris en charge. Les parents en couple représentent 36 %, les mères séparées 33 %, les mères seules 24 % et les pères seuls 7 %.

▪ Initiatives et actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Le Service des crèches a engagé une démarche globale de promotion de l'égalité entre les filles et les garçons, engagement qui a été inscrit dans plusieurs documents structurants de la politique départementale. Ainsi, le Schéma départemental Petite enfance et Parentalité 2014-2017 entend « *promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons et lutter contre les inégalités sexistes* » : « *Il est important d'encourager la réflexion et les projets en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons au sein des structures d'accueil de la petite enfance, par exemple en diffusant des exemples d'activités sur le thème de l'égalité entre les filles et les garçons pour sensibiliser le personnel et les parents à cette thématique ou en impulsant des formations ou sensibilisations inter-institutionnelles sur ce sujet* ». D'autres documents comme le Plan d'actions mis en place dans le cadre de la candidature du Département au Label Diversité et le nouveau Projet éducatif des crèches départementales (référentiel de l'ensemble des 55 établissements) en cours de rédaction vont aussi dans ce sens.

L'orientation du Département en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons se traduit notamment par la mise en œuvre d'une démarche de sensibilisation des professionnel-le-s en lien avec le Deuxième observatoire¹⁷. Plusieurs sessions de sensibilisation ont été organisées en 2013-2014 et une prochaine session est en préparation pour le printemps 2016. Des documents de sensibilisation sont également mis à la disposition des agents de la Petite enfance.

Enfin, certaines crèches départementales ont historiquement mené des démarches volontaristes. Ainsi, dès 2005, la crèche Bourdarias à Saint-Ouen a engagé un travail novateur sur la question, suivie par la crèche Jacqueline Quatremair à Noisy-le-sec en 2010. Le projet de la crèche Bourdarias a démarré par l'organisation d'une journée professionnelle sur « les enjeux de la différence sexuelle dans les crèches » et s'est poursuivi par un voyage en Suède en 2006 et une formation en 2009 pour l'ensemble du personnel de la crèche.

Cet engagement en faveur de l'égalité des sexes s'appuie sur :

- une démarche d'observation afin d'interroger les représentations, les comportements et les attitudes des enfants et des professionnels autour de la question du genre,
- une démarche de sensibilisation des parents,
- un travail sur les activités des enfants pour ouvrir le champ des possibles.

Ce processus a abouti en 2011 à la rédaction d'une charte pour l'égalité qui comprend 8 principes d'actions. Cette charte s'appuie sur une « pédagogie active égalitaire » elle-même déclinée en 12 points-clés. Ce référentiel continue de structurer l'intervention des professionnels de la crèche qui en tirent un bilan très positif.

¹⁷ Le deuxième Observatoire est un institut de recherche et de formation sur les rapports de genre, qui a été créé en Suisse romande en 1998. Il a pour objectif de promouvoir l'analyse des rapports sociaux de sexe. Il offre des outils, tels que la recherche, la formation et le conseil, mis au service des organismes soucieux de faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes. Il propose également des cours et des interventions dans les institutions de la petite enfance pour déconstruire les stéréotypes de genre et pour soutenir les professionnel-le-s et les parents dans cette démarche.

LES HUIT PRINCIPES D'ACTION DE LA CHARTE POUR L'ÉGALITÉ
Crèche Bourdarias, Saint-Ouen

Accompagner l'enfant dans le développement de sa personnalité propre
Élargir les possibilités et les choix
Valoriser et encourager les potentialités émergentes sans restriction de sexe
Favoriser les comportements créatifs qui encouragent la relation
Éduquer à l'autonomie
Encourager l'enfant à être lui-même, à exprimer ses besoins et à verbaliser ses sentiments
Éviter toutes les représentations ou attitudes sexistes blessantes, ou ignorant ostensiblement le désir de l'enfant
Ne pas rendre l'enfant coupable de ce qu'il manifeste ou de ce qu'il est.

LES DOUZE POINTS CLÉS DE LA PÉDAGOGIE ACTIVE ÉGALITAIRE
Crèche Bourdarias, Saint Ouen

Repérer les stéréotypes sexistes dans nos propres représentations et attitudes de parents ou d'éducateurs
Observer les enfants et les interactions de genre et les décrypter
Représenter en tant qu'adulte un modèle identificatoire non discriminant à l'égard des sexes
Développer les compétences des uns et des autres
Dès l'âge d'un an, faire des choix dans les jeux et albums proposés aux enfants des deux sexes et élargir leurs possibilités
Valoriser les valeurs et les attitudes qui fondent et favorisent l'estime de soi
Veiller à ne pas cantonner les garçons aux jeux moteurs et les filles aux jeux calmes mais permettre un accès égalitaire aux deux sexes et proposer ces activités soit par groupe de genre, soit mixte, observer et réajuster ;
Mettre en place des ateliers spécifiques genre : atelier musique, atelier bricolage, atelier émotions, atelier poupées/garage, atelier psychomotricité, atelier histoire et lecture, atelier cinq sens, atelier d'art
Éviter de renforcer la division sexuée par l'exemple ou les propos, sans intention de rendre chaque sexe identique à l'autre, car de fait, être garçon ou fille, c'est être différent
Pratiquer l'équité dans l'expression et la prise de parole des enfants
Avoir en équipe une attitude cohérente et la plus juste possible
Échanger régulièrement avec les parents

Ces expériences sont nationalement reconnues. Par exemple, l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS), dans son rapport sur l'égalité entre les filles et les garçons dans les modes d'accueil de la Petite Enfance, mentionne les expériences menées dans ces deux crèches.

▪ **Approche genrée des métiers**

En 2014, le Service des crèches comptait 1 314 agents, dont 95,4 % de femmes.

Sur les métiers spécialisés de la petite enfance, le constat est encore plus prégnant puisqu'on recensait 6 hommes sur les 961 puériculteur-rices, auxiliaires de puériculture ou éducateur-rices de jeunes enfants, soit moins de 1 %. Les femmes représentent en particulier 97,7 % des éducateur-rices de jeunes enfants, 99,7 % des auxiliaires de puériculture et 97,4 % des puériculteur-rices.

A titre de comparaison, au niveau national, la part des hommes se situe entre 1,3 % et 1,5 % dans le secteur de l'accueil et de l'éducation des jeunes enfants et atteint seulement 3 % dans le périmètre plus restreint des structures collectives¹⁸.

¹⁸ « Lutter contre les stéréotypes filles-garçon » Commissariat général à la stratégie et à la prospective, Marie-Cécile Naves et Vanessa Wisnia-Weill, janvier 2014.

Le principal enjeu de la politique d'accueil de la petite enfance est d'améliorer la réponse aux besoins des familles, notamment par l'augmentation du nombre de places en accueil individuel et en accueil collectif, mais aussi par le développement de la préscolarisation des enfants de moins de 3 ans. Cet enjeu est au cœur du Plan petite enfance et parentalité¹⁹. Le déficit actuel pèse particulièrement sur l'accès des femmes au travail ou à toute activité hors de la sphère domestique. Ainsi, il pourrait être intéressant de faire le lien entre les objectifs quantitatifs d'accueil et l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes.

Au-delà de l'aspect quantitatif de l'offre, la sélection du public dans l'attribution des places en crèches est un levier d'action mobilisable. Il s'agit de porter une attention particulière aux publics fragiles : familles monoparentales (dont le parent est le plus souvent une femme), familles à faible revenu²⁰.

La valorisation de la place du père est un autre enjeu important. Il s'agit à la fois de favoriser un partage équilibré des tâches éducatives entre femmes et hommes, et de reconnaître son rôle éducatif au regard d'une intervention institutionnelle qui privilégie traditionnellement le maillon mère-enfant. Cela renvoie par exemple à la place du père dans les structures d'accueil.

Concernant l'enjeu éducatif de la construction des identités sexuelles des jeunes enfants, plusieurs études montrent que le genre reste souvent un impensé des formations et des pratiques professionnelles. Or, pour Brigitte Grésy et Philippe Georges, ces pratiques, « *sous couvert de neutralité, confortent les stéréotypes* »²¹.

Ainsi, le Département pourrait développer son action en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons :

- au sein des crèches départementales, il peut s'appuyer sur les expériences innovantes pour développer / conforter la formation des professionnels et la sensibilisation des parents,
- en direction des assistant-e-s maternel-le-s, il peut également développer la prise en compte de ces enjeux dans leur formation
- en direction des crèches municipales et associatives, des actions de sensibilisation pourraient être développées.

Par ailleurs, dans la mesure où près de deux tiers des enfants sont élevés quasi exclusivement par leurs parents, il existe un enjeu de sensibilisation de l'ensemble des parents afin de promouvoir une éducation moins stéréotypée et plus égalitaire. Le Service de la PMI joue un rôle essentiel dans ce champ éducatif. Ces enjeux éducatifs se prolongent dans le champ des politiques du Département dans le champ de l'aide sociale à l'enfance et dans le champ de l'éducation.

Enfin, un enjeu concerne les métiers de la petite enfance, qui restent des métiers quasi exclusivement féminins. Le rapport de 2014 du Commissariat général à la stratégie et à la prospective propose de renforcer la mixité²². Si l'impact de l'absence des hommes sur le développement des enfants et leur socialisation reste une question ouverte, l'omniprésence des femmes dans les métiers de la petite enfance contribue à nourrir les stéréotypes concernant la place des femmes et des hommes dans la société. Le Département pourrait expérimenter des actions sur ce sujet.

¹⁹ Délibération du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis du 17 décembre 2015 relative à la « mise en œuvre du « Plan petite enfance et parentalité ».

²⁰ Délibération du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis du 17 décembre 2015 relative à l'« accès des familles à une solution d'accueil du jeune enfant ».

²¹ *Rapport sur l'égalité entre les filles et les garçons dans les modes d'accueil de la petite enfance*, IGAS, Brigitte Gresy et Philippe Georges, décembre 2012

²² *Dans le secteur de la petite enfance : réaffirmer un objectif de montée en mixité des métiers*, Lutter contre les stéréotypes filles-garçon, CGSP, 2014, p.45

Aide sociale à l'enfance

Les trois objectifs stratégiques de la politique départementale d'aide sociale à l'enfance, déclinés dans le deuxième schéma de protection de l'enfance, sont les suivants :

- prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives,
- accompagner les jeunes et les familles,
- prendre en charge en dehors de leur domicile familial les mineurs et jeunes majeurs victimes de maltraitance ou en situation de danger ou de risque de danger.

Plus de 4000 mineurs et majeurs sont confiés à l'ASE.

Constats généraux

Une partie des jeunes de 0 à 21 ans de Seine-Saint-Denis sont confrontés des difficultés importantes : niveau de précarité des parents et maternité précoce, difficultés d'insertion socio-économiques, problématiques du décrochage scolaire. Certaines situations spécifiques doivent être prises en compte : enfants de familles en situation d'errance, orphelins, mineurs isolés étrangers.

La Seine-Saint-Denis fait partie des 5 départements qui comptent le plus d'aides immédiates et d'informations préoccupantes consécutifs aux appels au Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger (SNATED). Une étude statistique sur les appels reçus en 2014 par cette plateforme permet d'envisager les différences entre filles et garçons dans les dangers et risques de dangers signalés au niveau national.

Figure IV.3 Répartition par sexe des enfants selon la nature du danger

Type de dangers	Filles		Garçons		Non renseigné		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Violences psychologiques	10 630	49,1%	9 909	45,7%	1 124	5,2%	21 663	100%
Violences physiques	6 851	49,1%	6 606	47,4%	585	4,2%	13 942	100%
Négligences lourdes	5 338	47,9%	5 269	47,3%	538	4,8%	11 145	100%
Conditions d'éducation comp.	3 719	46,1%	3 885	48,2%	466	5,8%	8 060	100%
Violences sexuelles	1 751	64,2%	887	32,5%	91	3,3%	2 729	100%
Comportement du mineur	1 294	48,2%	1 321	49,2%	71	2,6%	2 686	100%
Total	29 583	49,1%	27 877	46,3%	2 875	4,8%	60 225	100%

Source : données issues de LISA

Champ : nombre de dangers (n=60 225)

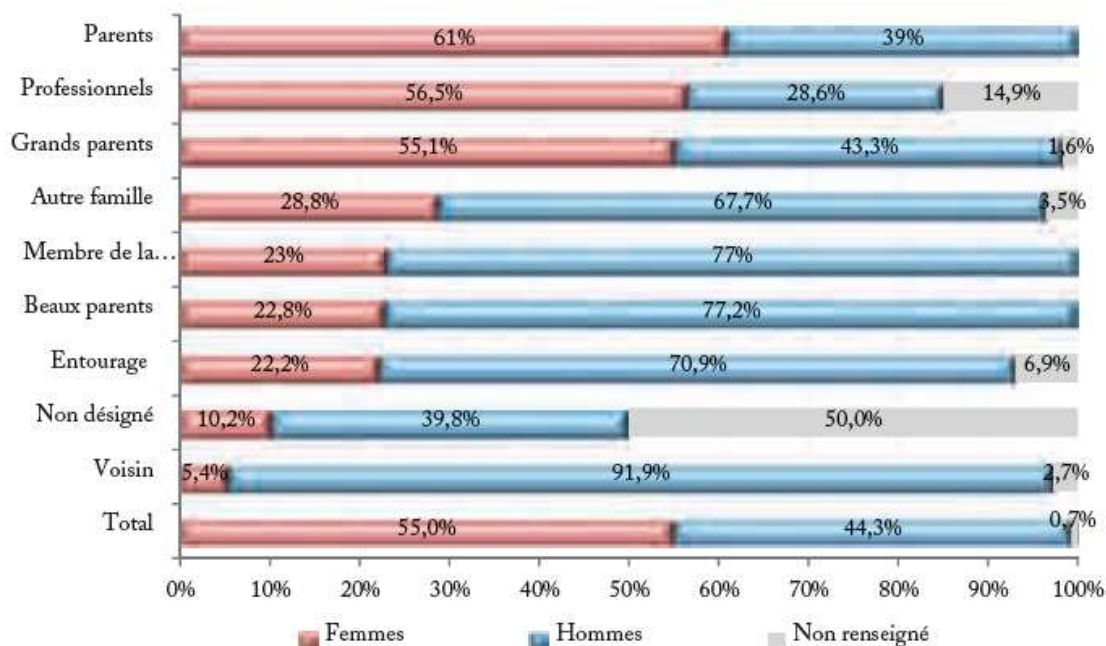
Lecture : parmi les enfants subissant des violences sexuelles, 64,2 % sont des filles.

Source : Etude statistique relative aux appels du SNATED en 2014, GIP enfance en danger

Les appels au SNATED concernent en moyenne plus des filles que des garçons (49 % contre 46 %). La répartition filles-garçons est relativement proche de la moyenne pour tous les dangers, sauf concernant les violences sexuelles, qui concernent très majoritairement des filles (64 % contre 32 %).

L'étude rapporte que les filles concernées par les situations signalées sont en moyenne plus âgées (8,8 ans) que les garçons (8 ans). Ainsi, jusqu'à 11 ans, le nombre de garçons en dangers est plus élevé que celui des filles, le rapport s'inversant au-delà.

Figure III.12 Répartition par sexe des auteurs présumés selon leur lien avec l'enfant



Source : données issues de LISA

Champ : auteur présumé par enfant (n=57 053)

Lecture : 77,2% des beaux-parents ayant exercé un danger sur un (des) enfant(s) sont des hommes.

Source : Etude statistique relative aux appels du SNATED en 2014, GIP enfance en danger

Lorsqu'un auteur présumé du danger est indiqué par la personne appelante, il s'agit à 55 % d'une femme et 44 % d'un homme. Les femmes sont plus souvent auteures présumées lorsqu'il s'agit d'un parent (78 % des appels). A l'inverse, il s'agit beaucoup plus souvent d'un homme lorsqu'il s'agit d'un beau-parent (10 % des appels, 77 % d'hommes), d'un membre de la fratrie, d'un autre membre de la famille, d'un voisin ou d'une personne de l'entourage.

Enjeux de société

Le public de l'Aide sociale à l'enfance (jeunes de 0 à 21 ans) est confronté à l'ensemble des problématiques éducatives évoquées dans cette étude (partie Accueil de la petite enfance, Education...) : stéréotypes filles-garçons liés à la construction genrée des rôles sociaux, relations filles-garçons, problématiques liées à la parentalité, etc.

Plusieurs études ont montré des différences entre filles et garçons au niveau des problématiques qui justifient leur prise en charge par l'ASE. Ainsi : « Si les deux sexes présentent des problèmes de comportements, ils ne se traduisent pas de la même manière et les stéréotypes de genre viennent alimenter ces évaluations : les filles se mettent en danger par les fugues, les tentatives de suicides, les problèmes alimentaires alors que les garçons mettent en danger la société par des infractions, la délinquance ». De plus, « l'étude du motif premier du placement montre que les filles entrent plus pour des raisons de maltraitance que les garçons²³ ».

Les modes de prise en charge par les services de l'ASE diffèrent selon les filles et les garçons : « Face aux comportements plus « bruyants » des garçons, la réponse institutionnelle sera plus

²³ Cahiers Stratégie et Prospective, Genre et renouveau du travail social, n°1, juillet 2014

souvent des mesures précoces en milieu ouvert même si l'issue sera le placement. Les filles arrivent en moyenne un an plus tard que les garçons en protection de l'enfance et surtout arrivent en masse à l'adolescence. Pour elles, des mesures de placement familial sont plus souvent décidées durant l'enfance même si les garçons restent nombreux également à bénéficier de ce mode de prise en charge (...) Plus souvent victimes d'abus sexuels que les garçons, les offres d'accompagnement des filles se centrent sur la « reconstruction psychologique de la personne ». A l'inverse, les garçons qui entrent plus souvent pour des problèmes scolaires, reçoivent un accompagnement centré sur l'insertion sociale ou professionnelle ».

Un autre enjeu concerne la mixité filles-garçons dans les établissements de l'ASE qui accueillent les enfants et les jeunes : « La plupart des établissements de la protection de l'enfance propose un accueil non mixte pour réguler et contrôler les relations sexuelles et notamment les maternités précoces. Derrière ce contrôle se cache également la crainte de la reproduction de la maltraitance. Toutefois, les chercheuses se demandent si les intervenants professionnels ne stigmatisent pas les relations entre les deux sexes en les focalisant sur la maltraitance au lieu de travailler sur l'apprentissage de relations apaisées entre filles et garçons ».

L'Observatoire national de l'enfance en danger (ONED) a consacré son séminaire de recherche 2015 à la prise en compte du genre en protection de l'enfance : « La loi ne fait pas de différence liée au sexe lorsqu'il s'agit de protection de l'enfance : filles et garçons ont droit à la même protection sans distinction. Cette dimension est par ailleurs rarement étudiée ou prise en compte de manière systématique en France. Cependant, une analyse même rapide des chiffres existants fait ressortir de nettes différences en fonction du sexe s'agissant de l'enfance en danger²⁴ ».

Dès 2009, une recherche sur les trajectoires institutionnelles de prise en charge des enfants placés en protection de l'enfance avait fait le constat de l'absence de prise en compte de la dimension du « genre » dans les statistiques de la protection de l'enfance et dans l'élaboration et la mise en œuvre des schémas départementaux de la protection de l'enfance²⁵.

Etat des lieux genré de la politique Aide sociale à l'enfance

▪ Approche genrée des publics

Dans le département, près de 11 000 enfants bénéficient d'interventions mandatées au titre de la protection de l'enfance, soit 2,5 % des 0-21 ans. En 2014, les informations préoccupantes ont concerné 2 860 (contre 3 679 en 2013), soit 6,5 ‰ des 0-19 ans. Le public accueilli est constitué majoritairement d'adolescents avec une forte représentation des 15-19 ans.

Les problématiques des filles et des garçons concernés par la protection de l'enfance se différencient sur plusieurs points. Les professionnels indiquent notamment des différences importantes à l'adolescence, en particulier dans le public de la prévention spécialisée : « Les modes d'action traditionnels de la prévention spécialisée, comme le travail de rue, permettent surtout de travailler avec des garçons. Le travail en collège et les supports culturels facilitent le contact et les relations de confiance avec les jeunes filles. Elles adhèrent davantage aux projets scolaires. Les tensions de genre s'exacerbent dans les familles, les écoles et les quartiers, elles deviennent un enjeu majeur en prévention. Les filles ont davantage de mobilité territoriale et sociale que les garçons, ce qui est un de leurs atouts mais se révèle aussi être une vulnérabilité particulière quand elles vont mal. En effet, en prévention, elles sont difficiles à capter²⁶ ».

En 2014, les garçons sont majoritaires dans la plupart des dispositifs de l'ASE : ils représentent, 56 % des actions éducatives à domicile (AED), 55 % des actions éducatives en milieu ouvert (AEMO) et 56 % des enfants confiés à l'ASE en dehors du domicile parental. Il n'y a que sur les placements directs par la justice (PDJ) que les filles sont légèrement majoritaires (51 %), mais ce dispositif est de moins en moins utilisé.

²⁴ ONED, Séminaire de recherche 2015, La prise en compte du genre en protection de l'enfance

²⁵ I. FRECHON, S. BOUJUT, *Inégalités de genre en protection de l'enfance*, Dossier. Genre et protection sociale. Novembre - Décembre 2009

²⁶ Orientations départementales de la prévention spécialisée : orientations 2013-2017

La surreprésentation des garçons s'accroît à l'adolescence : les garçons représentent 69 % des suivis individuels en prévention spécialisée, 67 % des AED chez 10-14 ans, 58 % des AEMO pour les 12-16 ans et 59 % des enfants confiés à l'ASE chez les 12-16 ans.

En termes de type de placement (établissement ou accueil familial), les garçons sont davantage orientés vers les établissements : ils représentent 56 % des prises en charge mais 61 % des placements en établissement²⁷ et seulement 51 % des placements en famille d'accueil. L'écart s'accroît pour les 16-20 ans, où les garçons représentent 58 % des prises en charge mais seulement 45 % des placements familiaux.

▪ Initiatives et actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Si le Schéma départemental de protection de l'enfance n'érige pas les enjeux de genre en enjeu stratégique, différentes actions s'adressent spécifiquement aux filles ou visent à mieux prendre en compte le public féminin. Par ailleurs, le schéma propose de porter une attention particulière aux « relations garçons-filles perturbées ».

En prévention spécialisée, les jeunes filles sont un public prioritaire. Des objectifs visant une meilleure prise en compte des « tensions de genre » ont été énoncés par les professionnels :

- « - Veiller à la mixité des équipes. Questionner les rapports de genre dans les équipes.
- Elaborer des stratégies de rencontre, dans leurs lieux de vie (ex : le milieu scolaire...) qui permettent de travailler davantage avec les filles. Accompagner la prise d'autonomie des jeunes filles par des actions et des supports spécifiques.
- Développer des supports et des espaces qui permettent de mettre les tensions de genre au travail
- Questionner, dans le travail de prévention, les modèles de genre passés et le modèle de séparation des sexes, présents sur les quartiers.
- Créer des espaces de dialogue filles/garçons, où ils peuvent vivre et partager des expériences. »

L'un des objectifs de l'action Accompagnement du programme Aide sociale à l'enfance est d'« organiser l'accueil physique des femmes enceintes, des mères avec leurs enfants pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des mères accueillies, l'accès au logement et l'accompagnement éducatif adapté à l'enfant ». En 2014, 243 mères enceintes ou avec enfants ont été accompagnées par les centres maternels. Le service de l'Aide sociale à l'enfance relève une insuffisance de cette offre au regard des besoins : « La faiblesse du taux de réponse relativement au nombre des demandes éligibles montre à l'évidence qu'il n'y a pas de sous occupation des places mais bien au contraire un manque de places disponibles »²⁸. Un suivi de la situation des mères à l'entrée et à la sortie des accueils est réalisé. En 2014, sur 60 familles sorties du dispositif, la part des mères sans activité professionnelle a diminué (de 93 % à 48 %). La part des mères ayant un contrat de travail passe de 7 % (22 % en 2013) à 42 % (78 % en 2013). 52 % des contrats obtenus à la sortie sont des CDI (contre 61 % en 2013). Un travail sur la place des pères dans ce type d'établissements, impulsé par plusieurs associations porteuses de centres maternels, a été mené en 2015. Il avait notamment pour objet de réfléchir à la possibilité de création d'un centre « parental ».

Hormis les centres maternels, il n'y a pas à proprement parler au Département de dispositifs spécifiques pour les filles ou pour les garçons. Les types de prise en charge sont a priori plutôt guidés par des logiques de classe d'âge (pouponnières, services d'accompagnement à l'autonomie...) ou de problématiques (soutien éducatif, insertion professionnelle, handicap...). Au sein des établissements, en fonction de leur projet de structure et des âges des enfants et des jeunes accueillis, la mixité filles - garçons des espaces de vie est organisée de manière différente. Toutefois, on ne dispose pas d'éléments précis d'analyse à ce sujet.

²⁷ Hors placements spécifiques (centres maternels, placement familiaux spécialisés, hospitalisations, pouponnières, éducation spécialisée)

²⁸ Rapport annuel de performance 2014, Programme Aide sociale à l'enfance.

- **Approche genrée des métiers**

Les femmes sont largement majoritaires au sein des professionnels de l'ASE de Seine-Saint-Denis : elles représentent 80 % des éducateur-rices (assistant-e-s socio-éducatifs), 60 % des conseiller-ères socio-éducatif-ves, 98 % des assistant-e-s familiaux-ales et 90 % des psychologues.

Enjeux et axes de réflexion pour la politique départementale

Depuis de nombreuses années, le Département entend privilégier autant que possible la prévention plutôt que la réparation. Cet objectif se heurte aux multiples situations de danger ou de risque de danger, qui appellent un accompagnement voire une prise en charge hors du domicile parental.

De nombreuses et importantes différences existent entre filles et garçons tant au niveau des situations individuelles (problématiques éducatives, socio-économiques, dangers et risques de danger) qu'au niveau de l'accompagnement par les acteurs de la protection de l'enfance (actions de prévention, motifs d'entrée dans les dispositifs, types de prise en charge, parcours, etc.). La réflexion sur ces enjeux pourrait être approfondie, dans le prolongement du séminaire de recherche de l'ONED mené en 2015 sur le sujet, notamment en interrogeant les spécificités de la Seine-Saint-Denis.

En matière de prévention spécialisée, deux objectifs énoncés par les professionnels sont d'accompagner plus de jeunes filles par une approche plus adaptée, et de travailler sur les « *tensions de genre* » en interrogeant leurs représentations et leurs pratiques. La mixité des équipes avait aussi été évoquée. Il serait intéressant d'approfondir ces réflexions afin d'envisager leur intégration dans les objectifs de la politique publique.

Concernant tant la prévention que l'accueil familial ou en établissement des enfants confiés à l'ASE, il existe des enjeux éducatifs forts concernant les relations filles - garçons et plus largement l'égalité entre les femmes et les hommes. La responsabilité du Département sur ce point est évidemment importante en cas de difficultés liées à l'exercice de la parentalité. Ces enjeux se rapportent à ceux traités dans les parties Projet éducatif départemental, Prévention des conduites à risques, Protection maternelle et infantile et planification familiale du présent rapport.

Par ailleurs, la question du soutien à la parentalité est au cœur de la protection de l'enfance : rôle des parents, présence ou absence du père et/ou de la mère, relations conflictuelles, maltraitance. L'ensemble de ces champs de réflexion méritent d'être abordés en tenant compte des spécificités qui concernent les filles et les garçons d'une part, les mères et les pères de l'autre.

Enfin, un enjeu spécifique concerne la mixité dans les établissements : mixité du public accueilli, conditions d'accès aux établissements mixtes ou non mixtes, travail éducatif sur les relations entre filles et garçons, sur l'éducation sexuelle, etc.

Protection maternelle et infantile, planification familiale

Cette politique départementale a pour mission de favoriser le bon déroulement de la grossesse, tant pour la mère que pour l'enfant, mais également le bon développement de l'enfant. Elle a également pour objectif de favoriser l'épanouissement de la sexualité, la maîtrise de la fécondité, la prévention des infections sexuellement transmissibles et l'accompagnement de la parentalité (prévention des conflits familiaux). Ainsi, cette politique s'adresse en particulier aux femmes enceintes et aux mères. La planification familiale concerne particulièrement les femmes.

Les principales prestations liées à la protection maternelle et infantile et à la planification familiale sont les suivantes : consultations infantiles, visites à domicile infantiles, consultations de planification et éducation familiale, entretien de conseil conjugal ou de planification, interruption volontaire de grossesse, consultations prénatales et postnatales, visites à domicile prénatales et postnatales, accueils individuels non médicaux, bilans de santé en école maternelle.

La Seine-Saint-Denis compte 117 centres de protection maternelle et infantile et 121 centres de planification familiale.

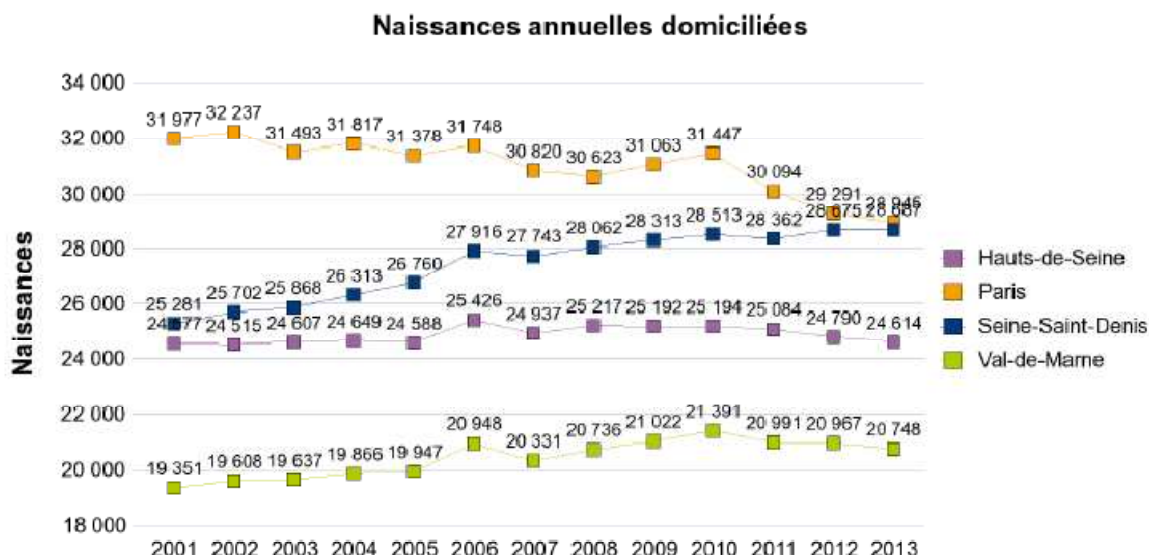
Constats généraux

Démographie du département

La démographie de la Seine-Saint-Denis se caractérise par un haut niveau de fécondité, par des caractéristiques socio-médicales préoccupantes et par le nombre élevé de familles sans droits sociaux ouverts.

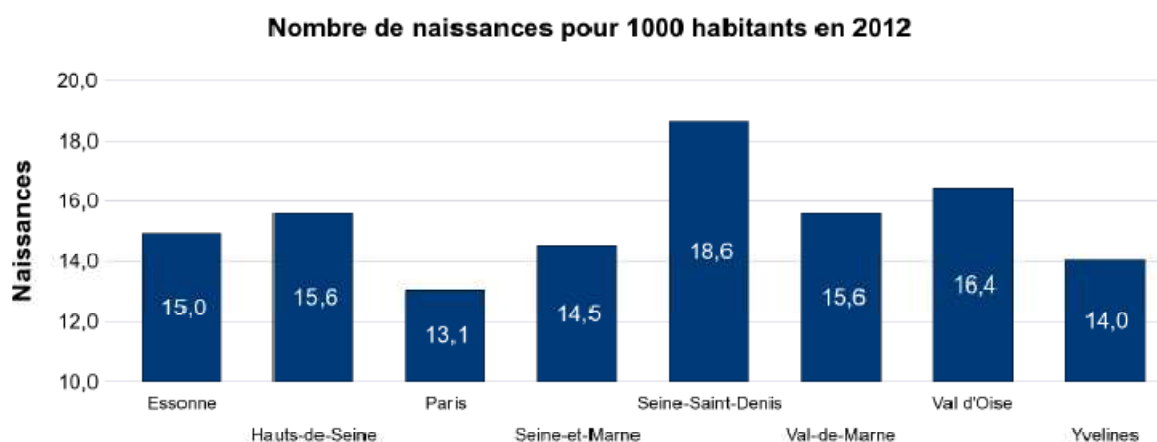
Ainsi, en 2011 le département comptait 150 666 enfants de moins de 6 ans, soit 9,8 % de la population. C'est plus qu'en moyenne en Ile-de-France (8,3 %) ou en France métropolitaine (7,4 %).

Natalité



Source : ORS-IdF, ARS-IdF, 2015

En 2013, 28 687 naissances domiciliées en Seine-Saint-Denis étaient recensées, un niveau très proche de Paris. Le nombre de naissances dans le département est en augmentation constante depuis 2001.



Source : ORS-IdF, ARS-IdF, 2015

La Seine-Saint-Denis est le département francilien qui compte le plus de naissances pour 1 000 habitants (18,6 en 2012).

Au sein du département, deux larges secteurs se distinguent par des taux de natalité nettement plus élevés : à l'ouest dans le triangle Aubervilliers-Saint-Denis/Dugny/Epinay-sur-Seine, le long de l'axe RN3 (de Pantin à Pavillons-sous-bois), ainsi que dans les communes de Clichy-sous-Bois et Villepinte.

Population des femmes en âge de procréer et fécondité

	Population Femmes en âge de procréer n	Pourcentage de femmes en âge de procréer %	Pourcentage de femmes de 15 à 19 ans %	Indicateur conjoncturel de fécondité
Paris	612 430	51,7	5,1	1,52
Seine-et-Marne	331 515	47,0	6,2	2,07
Yvelines	328 268	45,3	6,2	2,18
Essonne	297 836	46,4	6,2	2,18
Hauts-de-Seine	407 584	48,7	5,5	1,97
Seine-Saint-Denis	383 824	48,6	6,0	2,46
Val-de-Marne	337 372	47,9	5,7	2,06
Val-d'Oise	290 614	47,2	6,3	2,32
Île-de-France	2 989 443	48,2	5,8	2,01
France métro	14 130 491	42,9	5,7	1,98

Source : ORS-IdF, ARS-IdF, 2015

La Seine-Saint-Denis est le département de France métropolitaine dont l'indicateur conjoncturel de fécondité (nombre d'enfants par femme) est le plus élevé. Cela s'explique notamment par la présence d'une importante population étrangère au taux de natalité élevé. Ainsi, en 2013, le pourcentage de naissances vivantes dont la mère est étrangère s'élevait à 40,8 %, alors qu'il était de 27,5 % en Ile-de-France et de 14,5 % en France métropolitaine²⁹.

²⁹ La santé périnatale en Ile-de-France, Observatoire régional de santé de l'Ile de France, septembre 2015, p.41

L'âge moyen des mères à la naissance est plus faible en Seine-Saint-Denis qu'en Ile-de-France³⁰. La mère est âgée de moins de 20 ans dans 1,5 % des naissances. Ce taux est plus élevé qu'en Ile-de-France mais proche de la France métropolitaine (1,6 %).

La très grande majorité (89 %) des enfants de moins de 6 ans vivant dans une famille monoparentale (21,6 % des familles) en Seine-Saint-Denis vivent avec leur mère, soit 24 000 enfants. 2 800 enfants de moins de 6 ans vivent toutefois seulement avec leur père. 2 800 enfants de moins de 6 ans vivent seulement avec leur père en Seine-Saint-Denis, même si cela reste minoritaire par rapport à ceux vivant seulement avec leur mère (24 000).

Mortalité infantile et périnatale

Les taux de mortalité périnatale (décès d'enfants pendant la grossesse, à l'accouchement et pendant la 1^{ère} semaine de vie rapportés au nombre de naissances) et infantile (décès survenus pendant la 1^{ère} année de vie) sont particulièrement élevés, très au dessus des taux nationaux et régionaux.

Taux de mortalité périnatale et infantile

	Seine-Saint-Denis	Ile-de-France	France
Taux de mortalité périnatale	13 ‰	11,3 ‰	10,3 ‰
Taux de mortalité infantile	5,2 ‰	4 ‰	3,4 ‰

Source : Observatoire régional de santé de l'Ile-de-France, 2013

Afin d'identifier les causes de ce taux de mortalité infantile particulièrement élevé, l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France a initié en 2012 le projet RÉMI (Réduire la mortalité infantile et périnatale) : « Nos résultats mettent en évidence des problèmes de suivi de la grossesse (début tardif, peu de consultations), particulièrement pour les femmes étrangères, et une mortalité plus souvent liée aux décès très précoces (22-26 semaines d'aménorrhée) et aux pathologies hypertensives. En revanche, nous n'avons pas identifié de causes spécifiques de décès néonataux. Le processus de consensus a fait émerger des hypothèses sur le rôle, dans ces mauvais indicateurs départementaux, de facteurs liés à l'accès aux soins et à la coordination des soins ».

Santé des femmes enceintes et suivi de grossesse

Les enquêtes nationales périnatales (ENP de 2003 et 2010) indiquent que les femmes de Seine-Saint-Denis présentent des caractéristiques socioéconomiques plus défavorables que les femmes domiciliées dans les autres départements d'Ile-de-France. Elles sont également plus souvent dépourvues de couverture sociale en début de grossesse (4,3 % contre 2,2 % dans les autres départements franciliens).

Le suivi des femmes enceintes est en moyenne plus tardif, les soins y sont moins fréquents et le parcours de soin plus « chaotiques ». Le suivi de grossesse est insuffisant (déclaration de grossesse au 2^e ou 3^e trimestre, nombre de d'échographies inférieur à trois et/ou nombre de consultations insuffisant par rapport au terme de l'accouchement) pour 18 % des femmes domiciliées en Seine-Saint-Denis contre 12 % pour celles d'Ile-de-France.

³⁰ Source : INSEE 2012.

Suivi de grossesse des femmes en Ile-de-France et en Seine-Saint-Denis

	Seine-Saint-Denis	Ile-de-France
Taux de participation à une préparation à la naissance des femmes primipares	45,7 %	64,1 %
Taux de déclarations de grossesse tardives	8,3 %	4,8 %
Taux de non réalisation de l'échographie pour mesure de la clarté nucale	8,8 %	4,8 %
Taux de non réalisation de l'échographie morphologique	2,5 %	1,5 %
Taux de diabète gestationnel	10,3 %	8,1 %

Source : La santé périnatale en Ile-de-France, Observatoire régional de santé de l'Ile de France, septembre 2015.

« Les facteurs associés à un suivi insuffisant étaient l'âge maternel inférieur à 20 ans, un faible niveau scolaire, la nationalité étrangère, l'absence de vie en couple et l'absence de couverture sociale en début de grossesse³¹ ». La présence plus nombreuse de femmes étrangère dans le département explique en partie cette différence. En effet, un quart d'entre elles (en Seine-Saint-Denis comme ailleurs en Ile-de-France) ne bénéficie pas d'un suivi suffisant de grossesse³².

Organisation de l'offre de soins

La densité médicale est plus faible en Seine-Saint-Denis que dans le reste de la petite couronne. Le nombre de maternités y a même fortement diminué ces dernières années, ainsi que le nombre de cliniques pratiquant des IVG (passant de 23 en 1990 à 9 aujourd'hui, dont seulement 2 pratiquent l'IVG médicamenteuse).

Pour expliquer l'importance du taux de mortalité infantile, les professionnels du département ont souligné l'importance de facteurs liés aux soins : « parmi ceux considérés comme étant « très importants » pour la mortalité périnatale, 4 concernaient des problèmes d'offre de soins insuffisante ou de surcharge de travail (saturation des consultations de PMI, manque de temps à consacrer aux patients, soignants débordés, trop peu de recours aux interprètes) et 4 portaient sur la coordination des soins (délai pour les prises de rendez-vous, trop d'intervenants, pas de dossier de soins partagé, problèmes d'organisation ville-hôpital). Le panel a également évoqué l'absence de suivi par un médecin traitant et les difficultés d'accès aux soins pour les femmes enceintes sans papiers³³ ».

Interruptions volontaires de grossesse

Avec 24 interruptions volontaires de grossesse pour 1000 femmes en âge de procréer, la Seine-Saint-Denis est loin devant la moyenne régionale, et plus encore la moyenne nationale. Ce constat se retrouve sur toutes les tranches d'âge, y compris les moins de 18 ans.

³¹ Comprendre la mortalité infantile en Seine-Saint-Denis, Santé périnatale : des inégalités sociales et territoriales en France, Priscille Sauvegrain et al., février 2015, p.120

³² Priscille Sauvegrain et al., op.cit.

³³ Priscille Sauvegrain et al., op.cit. p.120

Nombre d'interruptions volontaires de grossesse pour 1000 femmes en âge de procréer en 2013

	15-49 ans	Moins de 18 ans
Seine-Saint-Denis	24 ‰	16,2 ‰
Ile-de-France	18 ‰	10,4 ‰
France métropolitaine	15,3 ‰	9,7 ‰

Sources: PMSI, SIAM, Insee, Drees

Ainsi en 2012, sur l'ensemble des IVG réalisées en centre de santé, établissement de PMI et de planification en Ile-de-France, 40,9 % concernaient des femmes domiciliées en Seine-Saint-Denis et 23,9 % des femmes domiciliées à Paris³⁴.

Excision

En 2004, on estimait à 53 000 environ le nombre de femmes adultes excisées résidant en France³⁵. L'enquête nationale Excision et Handicap (2009) a montré les lourdes conséquences pour la santé des femmes de ces mutilations. La maternité de Saint-Denis a réalisé une étude montrant qu'en 2013, 16 % des femmes qui accouchent à la maternité sont mutilées.

Enjeux de société

La santé des femmes enceintes constitue un enjeu particulièrement aigu en Seine-Saint-Denis du fait du niveau de précarité d'une partie importante de la population. Il s'agit de veiller au suivi médical de l'ensemble des femmes et à l'accompagnement social des femmes qui en nécessitent. Il existe dans ce domaine des enjeux de renforcement de l'offre de soin sur le territoire et des enjeux de coordination de l'ensemble des acteurs de la prévention et de la santé.

Du point de vue des rapports entre les femmes et les hommes, de nombreux enjeux méritent d'être pris en compte : accès de chacun à une sexualité épanouie, égalité dans la sexualité, prévention des relations sexuelles non consenties, lutte contre les violences sexuelles et conjugales, prise en charge des grossesses non désirées, accès égalitaire aux moyens de prévention des infections sexuellement transmissibles, prévention de la prostitution et de l'exploitation sexuelle. Il s'agit de faire évoluer les représentations sur ces sujets, d'une part en combattant les stéréotypes de genre, et d'autre part en promouvant des représentations positives de la sexualité.

Par ailleurs, un autre enjeu fort concerne l'implication des pères dans la parentalité, dès la grossesse. La Haute autorité de santé recommande aux pères de s'investir davantage dans la préparation et l'accompagnement à la naissance³⁶. Alors que les femmes s'occupent toujours davantage des missions d'éducation et de santé des enfants, l'enjeu est de promouvoir un partage égalitaire des tâches et des responsabilités domestiques, éducatives et sanitaires.

Les enjeux éducatifs relatifs aux jeunes enfants sont traités dans le programme Accueil de la petite enfance.

³⁴ Observatoire régional de santé Ile-de-France, 2012

³⁵ Enquête qualitative Excision et handicap, Institut national des études démographiques, janvier 2009

³⁶ Préparation à la naissance et à la parentalité – recommandations professionnelles, Haute autorité de santé, novembre 2005

■ Approche genrée des publics

En 2014, au total 120 079 personnes différentes suivies dans le cadre d'une prestation de consultation ou d'examen en PI-PM-PF, dont 18 529 en PF, 70 845 en PI et 22 705 en PM.

Protection infantile

Il n'existe pas à ce jour de statistiques sur la fréquentation des consultations de protection infantile par les pères et/ou mères.

Protection maternelle

7 807 femmes enceintes ont été vues au moins une fois en consultation de protection Maternelle en PMI (médecins et/ou sages-femmes de quartier), soit 28,2 % des femmes enceintes domiciliées dans le département.

Les psychologues ont rencontrés 306 femmes enceintes dans le cadre d'entretiens psychologique. En 2014, 18 530 accueils individuels non médicaux ont été réalisés auprès de femmes enceintes ou de nouvelles mères.

Le nombre de femmes vues pendant les six premiers mois de la grossesse est de 91 % (36 % au premier trimestre, 55 % au second). Seules 9 % sont vues pendant le troisième trimestre, le plus souvent en suivi conjoint avec celui de la maternité. Cette répartition correspond bien à la mission de PMI qui est de suivre les femmes jusqu'à environ six mois de grossesse.

Planification familiale

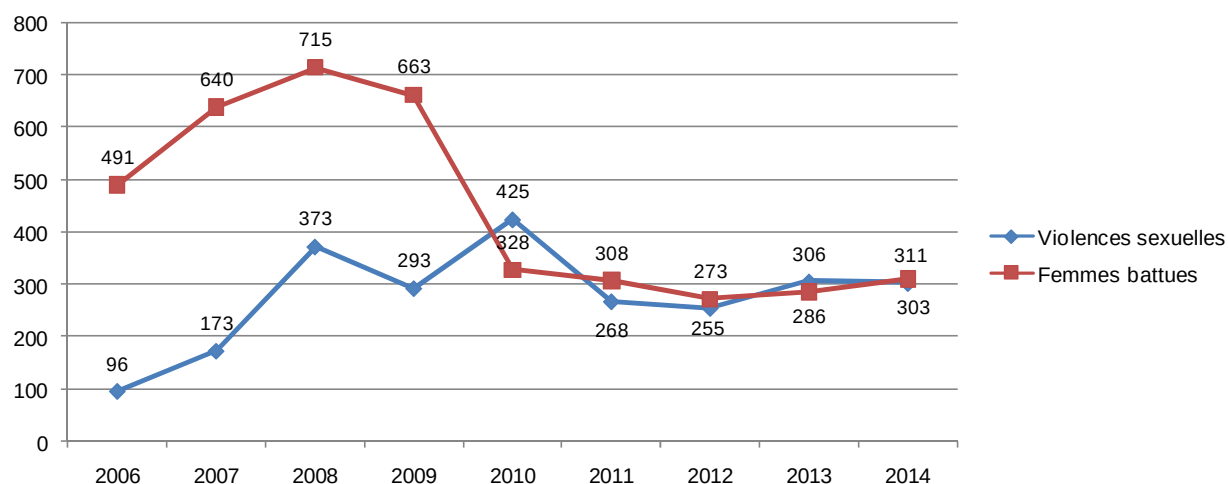
Les missions des centres de planification comprennent la sensibilisation aux questions de sexualité, de planification et des infections sexuellement transmissibles.

- Concernant les consultations :

En 2014, 74 613 consultations ont été effectuées dans les 121 centres de planification familiale, dont 1 884 hommes (soit 2,5 %). La part des hommes reçus a augmenté de 7 % entre 2013 et 2014 alors que le nombre total de consultation a diminué de 4 %.

- Concernant la lutte contre les violences faites aux femmes :

Evolution des entretiens suites à des violences dans les Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF) intégrés dans les PMI



Source : RAP PMI 2014

Dans les CPEF intégrés dans d'autres structures, on recense 1 695 consultations et entretiens pour violences conjugales et 891 entretiens et consultations pour violences sexuelles (statistiques portant sur 27 des 47 centres hors PMI) en 2014.

- Concernant les interruptions volontaires de grossesse :

En 2014, 3 140 IVG médicamenteuses ont été réalisées dans les Centres de planification et d'éducation familiale du Département, dont 1 328 IVG hors hôpital et 599 dans les centres PMI de quartier. La moitié des centres d'Ile-de-France pratiquant l'IVG sont en Seine-Saint-Denis.

▪ Initiatives et actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Dans le cadre de sa politique de protection maternelle et infantile et de planification le Département met en œuvre des actions spécifiquement consacrées aux droits des femmes et à la promotion de l'égalité femmes-hommes.

Lutte contre les violences faites aux femmes

La lutte contre les violences faites aux femmes et la prise en charge des femmes victimes de violences et des enfants constituent un des axes du projet d'activité de la PMI, en lien avec l'Observatoire départemental des violences envers les femmes.

Cette action de la PMI se décline en 4 axes :

- Renforcer la prévention des violences envers les femmes. Il s'agit de continuer la formation et la sensibilisation des professionnels à la prévention des violences subies par les femmes (viols, viols incestueux, violences conjugales) et au protocole de prise en charge des victimes. Il s'agit également de promouvoir différents supports de sensibilisation (DVD sur les mariages forcés, brochures *Parlons en* sur la prévention des violences amoureuses entre jeunes, les agressions sexuelles et les mariages forcés). En outre, la PMI participe à la commission départementale préfectorale dédiée à ces questions ;
- Renforcer la lutte contre le sexisme en développant la prévention auprès des collégiens, lycéens et publics précaires ;
- Prévention de l'excision par la diffusion des résultats de l'enquête nationale sur les mutilations sexuelles et la formation des professionnels autour de la réparation vulvaire ;
- Prévention de la prostitution par la formation des professionnels du Département (ASE, PMI, Service Social) et la mise en place avec l'Education nationale d'une réflexion en vue de repérer suffisamment tôt les jeunes filles tardivement prises en charge qui vivent des situations dramatiques (inceste, enfermement, esclavage domestique, mariages forcés...).

Des partenariats sont initiés, sur le volet planification familiale, avec des associations féministes et/ou de défense des droits des femmes (MFPF, Solidarité Femmes, Femmes solidaires, CIDFF, GAMPS, Voix de femmes, CFCV (Collectif féministe contre le viol)).

Parentalité

Des actions sont engagées en matière de parentalité (accueils parents – enfants, Réseau d'Ecoute d'Accueil et d'Appui aux Parents, actions culturelles) qui intègrent nécessairement les enjeux de genre. Par ailleurs, est étudiée la possibilité de mettre en place une aide à domicile pour les femmes en situation de handicap pour la prise en charge de leur enfant.

Enjeux autour des très jeunes mères et des femmes enceintes

Un groupe de travail réunit des partenaires prenant en charge des mineures enceintes (PMI, ASE, DPAS, Education nationale, Services sociaux hospitaliers, Centres maternel, associations...) avec pour objectif de mieux accompagner ces jeunes en les plaçant au centre d'un réseau de professionnels formés. Un guide d'accompagnement est en préparation, ainsi qu'une journée de sensibilisation et des modules de formation pour les professionnels.

Prévention de l'excision

Le service de PMI a participé à l'enquête nationale Excision et Handicap. Un travail sur la prise en charge des personnes mutilées s'accroît avec la création des consultations hospitalières : unité de soins des mutilations sexuelles féminines à Saint-Denis. Il organise, en lien avec l'Observatoire des violences envers les femmes, des formations à destination des professionnels pour améliorer les connaissances et la prévention en matière d'excision.

Un travail de sensibilisation des maternités a été engagé pour que les jeunes femmes mineures mutilées qui accouchent puissent disposer d'une aide appropriée, avec notamment la réalisation d'un document de sensibilisation destiné aux adolescentes.

Actions de sensibilisation des jeunes

En dehors de l'activité de consultation au sein des centres de planification familiale, l'activité d'information et de sensibilisation auprès des jeunes se fait le plus souvent grâce aux conseillères conjugales qui contactent les structures scolaires : directeurs, assistantes sociales scolaires, médecins scolaires, infirmières, enseignants.

En 2014, les personnels des centres de planification familiale ont assuré 1 610 séances d'animations collectives, le plus souvent auprès des collégiens et des lycéens mais aussi auprès des jeunes des missions locales, des ateliers socio-linguistiques et des jeunes sportifs avec le Comité Départemental Olympique et Sportif. Ils ont rencontré 30 814 personnes.

▪ **Approche genrée des métiers**

Sur les 789 agents payés par le Département de la SSD pour son service PMI (DEF), 96 % sont des femmes. Un taux plus élevé que pour la moyenne des agents (75 %).

Le service de PMI représente 13,4 % des agents féminins du Département.

Enjeux et axes de réflexion pour la politique départementale

Le suivi de la grossesse et l'accompagnement des jeunes enfants sont au cœur de la politique de protection maternelle et infantile. C'est une politique qui, en s'adressant en particulier aux femmes, agit en faveur de leur épanouissement, de leur santé, de leur autonomie. Elle joue notamment un rôle auprès de femmes en situation socio-économique difficile, et dont une part importante élèvent seules leur(s) enfant(s).

Le suivi de grossesse insuffisant d'une partie des femmes enceintes, en particulier des populations vulnérables (femmes de moins de 20 ans, femmes étrangères) soulève des enjeux de prévention, d'accès aux droits et d'organisation de l'offre de soin.

A travers cet accompagnement médical et non médical, est questionnée la parentalité. Les femmes étant les principales usagères de cette politique, tandis que les hommes sont peu présents, se pose la question de l'implication de chacun des parents : présence lors des consultations et entretiens, accompagnement de la grossesse par le père, rôle éducatif.

La possibilité de chacun-e de disposer de son corps et de maîtriser sa sexualité est au cœur de la politique de planification familiale. Renforcer la capacité des femmes, des hommes et des couples dans ce domaine est un enjeu majeur. Il s'agit que les actions de sensibilisation et de prévention s'adressent aux hommes, aux femmes et aux couples et favoriser l'accès de chacun-e à des consultations.

La politique de PMI prend également en compte, de manière transversale, la question des violences faites aux femmes. Elle a ainsi un rôle majeur à jouer d'une part en amont des situations de violence, d'autre part pour identifier les cas de violence et accompagner les victimes (en articulation avec les politiques spécifiques en la matière).

Restent à considérer les enjeux de genre parmi les professionnels de cette politique, qui sont très massivement féminins. Un des aspects renvoie au débat sur la mixité des métiers et sur la dissociation des rôles sociaux selon les sexes : « *La division sexuée des activités s'impose en PMI avec la force de l'évidence (...). En recourant à une naturalisation des dispositions féminines et masculines, la sexuation des activités et la féminisation du travail de care contribuent à reconduire des stéréotypes sociaux de sexe*³⁷ ».

³⁷ *Les ambivalences de l'intervention sociale en direction des familles*, Anne-Sophie Vozari, CAF, dossiers d'études n°136 - 2011

Accompagnement social et Promotion des droits fondamentaux

La politique d'accompagnement social vise à favoriser l'accès aux droits fondamentaux et à soutenir l'autonomie des personnes et des familles. Il s'agit d'assurer un accueil social généraliste, polyvalent et de proximité dans les circonscriptions de Service social, d'accompagner les ménages dans leurs démarches d'insertion et d'accès aux droits, d'attribuer des aides financières aux ménages en difficulté et de conduire des démarches de prévention.

La politique de promotion des droits fondamentaux vise à promouvoir l'aide juridique aux professionnels et aux populations, à lutter contre les violences faites aux femmes et à lutter contre les discriminations.

Constats généraux

Caractéristiques socioéconomiques de la population

La Seine-Saint-Denis est le département métropolitain au taux de pauvreté³⁸ le plus élevé. Ce dernier s'élevait en 2012 à 26,9 % contre 15 % en Ile-de-France et 13,9 % en France métropolitaine³⁹. De nombreux ménages cumulent les difficultés en matière d'emploi, de logement et de santé. Une part importante de la population est fortement dépendante des prestations familiales et de solidarité. Ainsi en 2014, 14 % de la population vivait grâce au Revenu de solidarité active.

Quelques indicateurs témoignent de la réalité sociale difficile d'une partie importante de la population.

Indicateurs de revenus et d'activité

	SSD	IDF	Date	Sources
Taux d'activité des 15-64 ans	73 %	76 %	2011	Insee
Taux de chômage	12,8 %	8,6 %	2014	Insee
Part des ménages fiscaux imposés	49,8 %	54,8 %	2011	DGI
Revenu mensuel médian par unité de consommation	1 270 €	1 834 €	2011	Insee - DGFIP
Indicateur de développement humain (IDH-2)	0,39	0,57	2011	IAU-IDF/ORS-IDF
Part de la population couverte par le RSA	13,6 %	6,7 %	2013	Caf/Insee
Taux d'allocataires « dépendants » des prestations CAF	32,5 %	22,9 %	2013	Caf

Source : portrait social du département, déc 2014

L'évolution des revenus montre que les ménages les plus pauvres (1^{er} décile) sont ceux qui ont le plus pâti de la crise économique. Ils ont vu leur revenu diminuer entre 2007 et 2011 alors qu'il est en augmentation dans tous les autres départements d'Ile-de-France. A l'inverse, les 10 % les plus riches ont vu leur revenu augmenter, en Seine-Saint-Denis comme dans les autres départements. Ces évolutions témoignent d'un creusement des inégalités sur le territoire, nettement plus marqué que dans les autres départements, qui s'explique surtout par une dynamique d'appauvrissement des plus pauvres. Ainsi, le rapport interdécile (rapport entre le revenu des 10 % les plus riches et celui des 10 % les plus pauvres) de la Seine-Saint-Denis est le 2^{ème} le plus élevé d'Ile-de-France après Paris, et celui qui a connu la plus forte augmentation entre 2007 et 2011⁴⁰.

Par ailleurs, la Seine-Saint-Denis compte une part de familles monoparentales composée d'une

³⁸ Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à 60% du niveau de vie médian.

³⁹ Insee Flash Ile-de-France, n°5, juin 2015.

⁴⁰ Portrait de la Seine-Saint-Denis, Département de la Seine-Saint-Denis, décembre 2014

femme seule avec enfant(s) très supérieure à la moyenne nationale (19 % contre 12 %).

Types de famille

	Seine-Saint-Denis	France
Couple sans enfant	28 %	42 %
Couple avec enfant(s)	50 %	43%
Famille monoparentale composée d'un homme avec enfant(s)	3 %	3 %
Famille monoparentale composée d'une femme avec enfant(s)	19 %	12 %

Source : Insee, RP2012 exploitation complémentaire

La grande précarité et sa prise en charge constituent un terrain où s'expriment fortement les différences entre les femmes et les hommes. Ainsi, le taux de pauvreté chez les femmes est supérieur à celui des hommes. Au total, 8,2 % de femmes vivent sous le seuil de pauvreté, contre 7,7 % d'hommes (INSEE, 2011). Au total, 8,2 % de femmes sont démunies au seuil de 50 % (15 % au seuil de 60 %) contre 7,7 % d'hommes (13,6 % au seuil de 60 %). Toutefois, les femmes sont moins souvent SDF que les hommes. Elles ne représentent que 17 % de la population SDF en France (INSEE, 2011). Seuls 1 % d'entre elles dorment dehors la nuit contre 8 % hommes. En revanche, elles sont plus majoritairement accueillies dans des centres d'hébergement de longue durée (67 % des femmes contre 29 % des hommes). La population SDF de 16 à 18 ans constitue une spécificité puisque la proportion de femmes y atteindrait 70 %⁴¹.

Chez les personnes vivant seules, le taux de non-recours au RSA est de 49 % chez les hommes contre 40 % chez les femmes⁴². Les enquêtes départementales portant sur le non-recours à une complémentaire santé gratuite ou aidée, ou aux aides connexes à l'ex RMI vont également dans le sens d'une différence importante.

Violences entre les personnes

Depuis 2007, l'INSEE et l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales réalisent chaque année une enquête de victimation intitulée « Cadre de vie et sécurité ». Le nombre de femmes de 18 à 75 ans « victimes déclarées » de violences physiques ou sexuelles en 2012-2013 est estimé à 1 077 000, soit 4,8 % d'entre elles contre 900 000 hommes, soit 4,2 % d'entre eux.

Sur 994 000 personnes « victimes déclarées » de violences physiques hors ménage sur deux ans, 42,3 % sont des femmes. Sur 326 000 personnes « victimes déclarées » de violences sexuelles hors ménage sur deux ans, 81,4 % sont des femmes. Sur 843 000 personnes « victimes déclarées » de violences physiques ou sexuelles intra-ménage sur deux ans, 67,1 % sont des femmes.

Les femmes sont les principales victimes des violences conjugales et sexuelles. Ainsi en France en 2014, une femme est décédée tous les 2,8 jours, victime de son conjoint, soit 121 femmes (contre 25 hommes)⁴³. Sur une année, 217 000 femmes et 77 000 hommes se déclarent victimes de violences physique et/ou sexuelle de la part du conjoint ou ex-conjoint⁴⁴. Seuls 15 % d'entre elles et 6 % d'entre eux portent plainte. 84 000 femmes se déclarent victimes de viol ou de tentative de viol, dont seulement 10 % portent plainte. Chez les hommes, 16 000 personnes se déclarent victimes de viol ou de tentative de viol. En 2013, 97 % des condamnations prononcées pour crime ou délit au sein du couple concernaient des hommes⁴⁵. Concernant les condamnations pour viol ou agression sexuelle en dehors du couple, la part des hommes atteint 99 %.

En 2000, l'Enquête Nationale sur les Violences Envers les Femmes en France (ENVEFF) fut la

⁴¹ Etude portant sur « Le genre dans la prise en charge des personnes en situation de précarité », Mission d'Information sur la Pauvreté et l'Exclusion Sociale en Ile-de-France (MIPES), mars 2012.

⁴² *Le non-recours au RSA, des éléments de comparaison*, Observatoire des non-recours aux droits et services (Odenore), Philippe Warin, document de travail, décembre 2011.

⁴³ Ministère de l'Intérieur, Délégation aux victimes, rapport 2014.

⁴⁴ Enquête Cadre de vie et sécurité (Insee-ONDRP) CVS 2010, 2011 et 2012, 2013 et 2014.

⁴⁵ Ministère de la Justice - SDSE - Exploitation du casier judiciaire national - Données provisoires 2013.

première enquête d'envergure visant à mesurer les violences faites aux femmes. Il ressortait que 9,7 % des femmes interrogées avaient subi des actes de violence conjugale (physique, sexuelle, verbale, psychologique) au cours des douze derniers mois. Cette proportion s'élevait même à 13,7 % des femmes interrogées en situation de chômage ou allocataires du RMI.

Au cours des douze derniers mois, 4 % des femmes interrogées avaient subi au moins un acte de violence physique, 1,2 % avaient été victimes d'agressions sexuelles, 0,5 % de viols ou de tentative de viol (1,1 % des 20-24 ans) et 0,3 % avaient subi au moins un viol. Au total, 18 % des femmes interrogées avaient été victimes d'agressions physiques au cours de leur vie adulte.

Comportements sexistes et violences envers les jeunes filles en Seine-Saint-Denis

L'Observatoire départemental des violences envers les femmes a réalisé en 2007 une enquête auprès d'un échantillon représentatif de 1 600 jeunes filles âgées de 18 à 21 ans, résidant, étudiant ou habitant en Seine-Saint-Denis. « *D'autres enquêtes parallèles et certains éléments provenant de l'enquête ENVEFF, permettent de penser que le niveau de violences observé ici, n'est pas spécifique au département* »⁴⁶.

Par rapport à l'enquête ENVEFF réalisée en 2000, la parole s'est libérée puisque 68 % des jeunes filles interrogées victimes de violences sexuelles en avaient déjà parlé autour d'elles, tandis que lors de la première enquête, 68 % des femmes interrogées n'avaient jamais évoqué les agressions subies.

Les jeunes filles ont été particulièrement victimes de violences au cours de l'enfance et de l'adolescence : 23 % des enquêtées avaient subi des violences physiques (coups violents, tabassage, menace armée, tentative de meurtre) et 14 % avaient subi des agressions sexuelles (attouchements du sexe, tentative de viol, viol) au cours de leur vie. Les violences perdurent après 17 ans : au cours des 12 derniers mois, 30 % des enquêtées avaient subi des violences de toutes sortes dans les différents cadres de vie. De plus, 5 % des enquêtées avaient subi des agressions sexuelles au cours des 12 derniers mois.

Dans la plupart des cas, ces violences ont été exercées par des adultes et le plus souvent dans le cadre de la famille : près des deux tiers des coups et autres brutalités ont été infligés par un membre de la famille ou un proche (père/beau-père ; mère/belle-mère ; famille et proches), les trois quarts des viols ont été commis par un membre de la famille, un proche ou leur petit ami, tandis que les tentatives de meurtre sont essentiellement perpétrées à part égale par un membre de la famille ou par un inconnu. Le cadre familial apparaît comme singulièrement violent : 11 % des enquêtées avaient subi des violences physiques plus graves que la gifle dans le cadre de leur famille lors des douze derniers mois ; et 15 % de ces jeunes filles majeures avaient reçu des gifles dans les douze derniers mois.

La relation de couple est déjà le lieu de violences conjugales : au cours des douze derniers mois, 3 % des enquêtées avaient subi des agressions sexuelles (attouchements du sexe, tentative de viol, viol) et 12 % avaient subi des violences physiques de toutes sortes de la part de leur partenaire.

L'espace public apparaît comme sexiste et inégalitaire : au cours des douze derniers mois, 60 % des jeunes filles interrogées déclaraient avoir subi du harcèlement sexuel - autre que verbal - alors qu'elles circulaient dans un lieu public. Les principaux auteurs de harcèlement sexuel et des agressions sexuelles dans l'espace public étaient des hommes adultes, et non le fait d'une jeunesse brutale.

Le cadre du travail est également un lieu de violence pour les jeunes actives : au cours des douze derniers mois, 15 % des enquêtées actives avaient subi du harcèlement sexuel et 11 % avaient subi des violences physiques dans le cadre de leur travail.

Viols et agressions sexuelles en Seine-Saint-Denis

⁴⁶ Connaître et prévenir les comportements sexistes et violents, Observatoire des violences envers les femmes de la Seine-Saint-Denis, avril 2007

L'Observatoire départemental des violences envers les femmes et le Tribunal de grande instance de Bobigny ont co-réalisé une étude sur les viols et les agressions sexuelles jugés en 2013 et 2014⁴⁷. Sur deux ans, le tribunal a jugés 249 agresseurs (90 en Cour d'assises et 159 au Tribunal correctionnel) représentant 287 victimes (102 en Cours d'assises et 185 au Tribunal correctionnel).

Concernant les victimes :

- 91 % sont des femmes, 9 % des hommes (ainsi qu'une transsexuelle) ;
- la moitié étaient mineures au moment des faits ;
- 9 % sont atteintes de handicap (15 % en Cour d'assises) ;
- 6 % l'ont déjà été par un autre agresseur que celui mis en examen (11 % en Cour d'assises).

Concernant les agresseurs :

- Tous sont des hommes sauf 1 femme avec son conjoint en Cour d'assises, et 4 femmes sont soit complices soit agresseuses avec leur conjoint ou un membre de leur famille au Tribunal correctionnel ;
- 95 % étaient majeurs au moment des faits ;
- 18 % ont déjà été condamnés pour une infraction à caractère sexuel ;
- 79 % connaissent leur victime ;
- 26 % des viols sont commis par un membre de la famille ;
- 16 % des viols sont commis par un partenaire intime ou ex.

De plus, les viols sont dans plus de 60 % des cas commis au domicile de la victime, de l'agresseur ou des deux. Les conséquences psychotraumatiques les mieux repérées sont un sentiment persistant d'insécurité, d'anxiété, des reviviscences, des troubles du sommeil et de l'alimentation et idées suicidaires. On dénombre 5 tentatives de suicide après les faits parmi les 287 victimes.

Enjeux de société

Les enjeux majeurs des politiques d'accompagnement social et de promotion des droits fondamentaux sont la promotion du lien social et de l'autonomie, la lutte contre la pauvreté, la précarité et les inégalités, l'accès de tous aux droits sociaux et la lutte contre les violences. Face à ces enjeux, on constate des différences significatives tant en ce qui concernent les problématiques des personnes selon leur genre qu'en ce qui concerne le recours et l'accès aux droits.

Des problématiques spécifiques sont identifiées :

- celle des femmes seules avec enfants, souvent en situation de grande précarité,
- celle du cumul de problématiques éducatives, sociales, sanitaires, d'accès à l'emploi, qui concernerait particulièrement les femmes seules ;
- celle de la grande précarité, où les femmes accèdent beaucoup plus généralement aux dispositifs d'accompagnement, en particulier en matière de logement (pour partie en raison de la présence d'enfants, qui conduit à l'implication de l'aide sociale à l'enfance), tandis que les hommes sont plus souvent en situation d'errance ;
- celle du non recours plus important des hommes précaires à certains droits et dispositifs
- celle des violences faites aux femmes, qui traversent l'ensemble des sphères (publique, professionnelle, familiale), touchent tous les âges et milieux sociaux, et prennent des formes nouvelles (par exemple celle du cyber harcèlement) ;
- celle des violences subies par les hommes, largement sous-déclarées.

⁴⁷

Enquête réalisée par Bertille Bodineau, démographe

▪ Approche genrée des publics

Accompagnement social

Les assistants sociaux accompagnent plus de 60 000 ménages chaque année, avec une moyenne d'au moins deux entretiens dans l'année par ménage.

Les chiffres de l'accueil et leurs évolutions éclairent sur la dégradation des conditions socio-économiques et l'importance de la mission de service public de proximité des circonscriptions : 330 000 passages à l'accueil et 430 000 appels téléphoniques aboutis comptabilisés en 2014 ; 123 560 entretiens réalisés par des assistantes sociales. Le Département met en œuvre de nombreuses aides financières : Fonds de solidarité logement (2 660 ménages aidés en 2014), aides financières aux ménages avec enfant(s) (11 485 ménages aidés), aides financières dans le cadre de la protection de l'enfance (5 535 bénéficiaires), secours exceptionnel (4 921 bénéficiaires), Fonds de solidarité énergie (14 171 ménages), accompagnement social lié au logement (1 521 bénéficiaires).

Personnes reçues par le service social

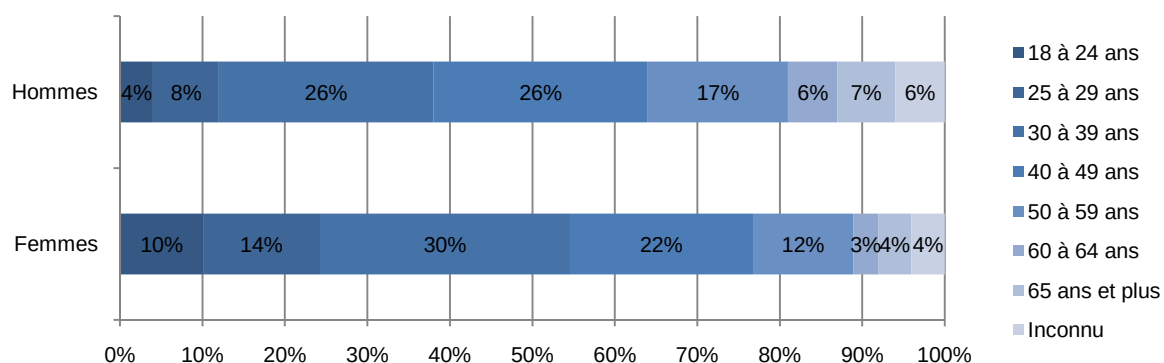
	2005				2010	
	Toutes circonscriptions de service social		Périmètre comparable (1)		Périmètre comparable (1)	
Ménages	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Hommes seuls	9 999	17 %	3 136	17 %	2 700	15 %
Femmes seules	27 611	47 %	8 739	47 %	7 398	41 %
En couple	21 082	36 %	6 785	36 %	5 816	32 %
NR	/	/	0	0 %	1 872	10 %
Ne sait pas	/	/	0	0 %	255	1 %
Autre type de ménage	/	/	0	0 %	42	0 %
Total Ménages	58 692		18 660		18 083	

Source : SSD, Département de la Seine-Saint-Denis, Service social départemental, Études population 2005 et 2010

(1) Aulnay; Epinay; La Courneuve; Montfermeil/Coubron; Rosny; Saint-Denis; Sevran; Tremblay; Villemomble; Villepinte; Secteurs CAF d'Aubervilliers et Noisy-le-Grand.

En 2010 comme en 2005, sur l'ensemble de la population reçue par le service social, près de la moitié étaient des femmes seules, plus d'un tiers des couples et un sixième des hommes seuls.

Classe d'âge des usagers reçus par le service social (2010)



Source : Département de la Seine-Saint-Denis, Service social départemental, Étude population 2010

Le public féminin reçu par le service social est en moyenne plus jeune que le public masculin :

- 24 % des femmes reçues ont moins de 30 ans, contre 12 % des hommes
- 23 % des femmes reçues ont plus de 50 ans, contre 36 % des hommes
- la part des 30-50 ans est la même pour les deux sexes, même si là aussi les femmes sont plus nombreuses chez les 30-39 ans.

Exemple du dispositif Mesure d'Accompagnement spécifique personnalisée (MASP) – Nombre de bénéficiaires

	Femmes		Hommes		Total	Dont couples
2011	32	63 %	19	37 %	51	4
2012	64	70 %	28	30 %	92	11
2013	54	62 %	33	38 %	87	8
2014	74	65 %	40	35 %	114	15
Moyenne	65 %		35 %		/	/

Source : Service social départemental

Entre 2011 et 2014, les deux tiers des bénéficiaires d'une Mesure d'accompagnement spécifique personnalisée (MASP) étaient des femmes. Le nombre global de MASP a plus que doublé sur la période, passant de 51 à 114, mais la répartition femme/homme est restée relativement identique. Cette surreprésentation des femmes parmi les bénéficiaires de la MASP est notamment liée au taux important de femmes seules avec enfant en Seine-Saint-Denis (41 % des demandes proviennent de personnes seules avec un enfant mineur à charge).

Observatoire des violences envers les femmes

L'Observatoire départemental des violences envers les femmes propose de nombreux outils et espaces de sensibilisation.

Nombre de participants aux journées organisées par l'Observatoire

	2010	2011	2012	2013	2014
Habitants de Seine-Saint-Denis		700	908	692	747
Jeunes		438	1 353	843	1 230
N/C	4 188	1 215			
Professionnels		1 966	3 001	2 577	2 564
Total	4 188	4 319	5 262	4 112	4 541

Source : Département de la SSD

Activités de l'Observatoire

	2011	2012	2013	2014
Nombre de femmes admises dans le dispositif « femmes en très grand danger »	32	34	46	42
Nombre de professionnels formés à la lutte contre les violences envers les femmes		5 209	7 988	6 055
Un toit pour elle – Nombre de relogements	32	33	31	31

Source : Département de la SSD

Consultations de psychotraumatologie en Seine-Saint-Denis

Les consultations de psychotraumatologie visent à prendre en charge de manière spécifique les femmes victimes de violences et leurs enfants. Il existe 19 lieux de consultation sur le département, mises en place soit par le Département soit par les Villes.

Au cours de l'année 2015, 581 personnes ont bénéficié d'une prise en charge, dont 76 % (442) de femmes, 20 % (118) d'enfants et 4 % (21) d'hommes. La moyenne d'âge des femmes se situe entre 31 et 40 ans tandis que celle des hommes se situe entre 51 et 70 ans.

▪ Initiatives et actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Programme Accompagnement social

Subvention d'associations

Parmi les associations subventionnées, le Service Social porte une attention particulière aux associations aidant à l'intégration, l'insertion ou facilitant l'accès aux droits des femmes, notamment celles ayant subi des violences. Ces associations sont les Femmes Relais Médiatrices Interculturelles, le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles, la Maison des Femmes de Montreuil, SOS Femmes, Voix d'Elles Rebelles, Accion Artistica, Femmes Solidaires. Toutes ces associations sont également des partenaires actifs de l'Observatoire des violences faites aux femmes.

Partenariats autour de la violence faite aux femmes

Certaines circonscriptions du Service social sont actives dans le développement des réseaux locaux de lutte contre les violences faites aux femmes et mènent des actions collectives sur le sujet. Elles co-organisent des initiatives publiques, en lien avec des choix thématiques ou à l'occasion de journées nationales dédiées à cette problématique.

Un travail engagé sur les mineures bénéficiaires du RSA

Sur la question spécifique des jeunes femmes mineures enceintes bénéficiaires du RSA, une collaboration entre services du Département (SIS, SSD, PMI) et la CAF s'est mise en place en 2014. Il s'agit que ces jeunes femmes bénéficient d'un accueil et d'une orientation rapide vers les circonscriptions du Service social et vers les centres de PMI.

Partenariat avec les centres mères - enfants

Le Service Social est le service qui formule le plus de demandes d'admission auprès de ces établissements. Un important déficit de places d'accueil est constaté dans le département. Cependant, un partenariat étroit existe entre les responsables de circonscriptions et les responsables d'établissement.

Programme Promotion des droits fondamentaux

L'Observatoire départemental des violences envers les femmes est un espace d'échanges et de réflexion, un outil de recensement et d'analyse, un vecteur de communication et d'information et un laboratoire d'innovation.

Structure partenariale, l'Observatoire comprend un groupe de pilotage pluri institutionnel dont l'objectif est d'organiser la réflexion et les initiatives mises en œuvre par l'Observatoire et ses partenaires, et des groupes de travail et de suivi de projets qui permettent d'associer davantage de partenaires. Il met également en œuvre des dispositifs innovants pour lutter contre les violences envers les femmes. Il est ainsi reconnu au plan national comme un laboratoire d'expérimentations.

Formation et sensibilisation des professionnels

Chaque année, l'Observatoire organise plusieurs temps forts qui sont l'occasion de former et sensibiliser de nombreux professionnels : Rencontres départementales de l'Observatoire, Rencontres internationales « Femmes du monde en Seine-Saint-Denis », initiative annuelle contre les mutilations sexuelles féminines et événements dans le cadre de « jeunes contre le sexisme ».

Au total, avec les autres actions menées par l'Observatoire, ce sont plus de 2 000 professionnels qui sont sensibilisés ou formés chaque année. En outre, l'Observatoire participe à de nombreuses formations organisées par d'autres structures (dans le département et sur l'ensemble du territoire national).

Sensibilisation de la population

A l'occasion des rencontres internationales « Femmes du Monde en Seine-Saint-Denis », l'Observatoire organise dans de nombreuses villes des demi-journées destinées au public. Plus de 2000 personnes sont touchées chaque année par ces rencontres.

Prévention des comportements sexistes

L'Observatoire des violences envers les femmes, le collectif Féministe contre le viol et les Centres de planification familiale du Département travaillent avec des collégiennes et collégiens de Seine-Saint-Denis pour les amener à s'exprimer sur tous les sujets liés à l'égalité et au respect entre les sexes. Il s'agit d'offrir aux jeunes (environ 1 500 par an) la possibilité de réfléchir sur le sexisme avec le soutien d'adultes compétents, sur la base d'un travail en profondeur se déroulant sur une année scolaire.

Communication et outils de connaissance

L'Observatoire produit régulièrement des outils de prévention et de sensibilisation : brochure relative à la lutte contre le sexisme, guide des outils de prévention, livret grand public « Mariage forcé », « Protocole de lutte contre les mariages forcés », court-métrage de sensibilisation sur le dispositif du portable d'alerte pour femme en très grand danger « Ligne de protection »... Des expositions ou prêts sont organisés avec les affiches réalisées par les jeunes contre le sexisme.

Mise en œuvre d'expérimentations de dispositifs innovants pour l'amélioration de l'aide aux victimes et leur protection

Depuis 15 ans, l'Observatoire a expérimenté et mis en place des dispositifs innovants : téléphone portable d'alerte, dispositif de Mesure d'accompagnement protégé, dispositif « un toit pour elle », consultations de victimologie, dispositif « bons taxis ».

En sus des dispositifs expérimentaux, l'Observatoire a mis en place et coordonne des groupes de travail pluriprofessionnels sur l'accompagnement des femmes victimes de violences sexuelles, la prise en charge et la responsabilisation des auteurs de violences conjugales, les femmes migrantes victimes de violences et l'utilisation et l'appropriation des guides créés par l'Observatoire « les mots pour le dire – les enfants souffrent ».

Coordination de l'action sociale

Il s'agit de promouvoir l'aide juridique auprès des professionnels et des populations à travers le soutien au Conseil départemental de l'accès aux droits (CDAD), soutenu financièrement par le Département. Le CDAD anime des consultations et actions de sensibilisation à destination aussi bien des professionnels (notamment travailleurs sociaux) que des habitants.

▪ **Approche genrée des métiers**

Les femmes représentent 95 % des 549 agents du Service social. Parmi les assistant-e-s sociaux, la part des femmes est même légèrement supérieure à la moyenne nationale (92 %)⁴⁸.

Enjeux et axes de réflexion pour la politique départementale

Concernant les orientations et le pilotage de la politique d'accompagnement social, il pourrait être particulièrement intéressant d'envisager comment elles pourraient intégrer explicitement et de manière transversale les enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes, au-delà des actions déjà menées dans le champ de la prévention et de la lutte contre les violences envers les femmes.

De nombreuses prestations visant l'accès aux droits ou le renforcement de l'autonomie des personnes sont mises en œuvre. Cependant, elles ne transforment pas nécessairement les inégalités de genre et peuvent parfois au contraire contribuer au renforcement des distinctions de rôles (par exemple en confortant le rôle de la femme dans la prise en charge des tâches domestiques, des sollicitations des services sociaux, ou pour s'occuper des enfants...). Si l'action sociale départementale ne peut pas viser une transformation à court terme d'un phénomène social global profondément ancré, elle peut affirmer l'objectif d'un partage égal des rôles des parents ; elle peut envisager de contribuer à l'implication des pères dans l'éducation et dans la responsabilité parentale... Dans le même temps, elle peut prendre en compte les besoins spécifiques des hommes et femmes (par exemple, pour les femmes en matière de garde d'enfants, d'insertion professionnelle, de qualification ; et pour les hommes, en matière de non recours et d'accès aux droits...). Cela suppose de ne pas considérer que l'accès universel aux droits signifie la non prise en compte des différences de genre.

Concernant les pratiques des professionnels, nous faisons l'hypothèse que les enjeux précédemment évoqués sont au moins en partie pris en compte, de manière explicite ou implicite, au quotidien dans les relations avec les usagers et dans les échanges entre acteurs locaux. Dès lors, les enjeux pourraient être de mieux connaître ces pratiques, de les valoriser, de les partager et de les structurer. Soulignons notamment, qu'indépendamment même de la volonté de l'institution ou de celle des professionnels, les dispositifs d'action sociale et les pratiques peuvent maintenir, voire renforcer les inégalités de genre, par exemple en véhiculant des représentations stéréotypées des usagers, en proposant des formats de réponse conformes à la répartition inégalitaire des rôles sociaux, etc. Le sociologue Marc Bessin considère que « *le genre constitue un angle mort du travail social* »⁴⁹ au sens où il reste peu abordé dans les formations, les pratiques professionnelles et dans la plupart des travaux académiques sur le sujet.

Une interrogation concerne enfin l'absence de mixité des équipes des circonscriptions de service social.

Concernant la lutte contre les violences faites aux femmes, l'observatoire départemental doit bien sûr être conforté dans son rôle d'animateur territorial auprès de l'ensemble des acteurs locaux, dans son rôle d'animateur d'interne auprès des directions du Département, et dans ses interventions auprès du public et des professionnels.

⁴⁸ INSEE, 2010 *issu de MASSP-DGS*, op.cit, p.31

⁴⁹ In « Genre et renouveau du travail social », Mission Analyse Stratégique Synthèses et Prospective de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (MASSP - DGS), Cahiers Stratégie et Prospective n°1, juillet 2014, p.19.

Insertion

Le Département, chef de file en matière d'insertion des allocataires du Revenu de solidarité active, coordonne et anime l'action dans ce domaine, notamment via la signature d'un Pacte territorial d'insertion avec ses principaux partenaires.

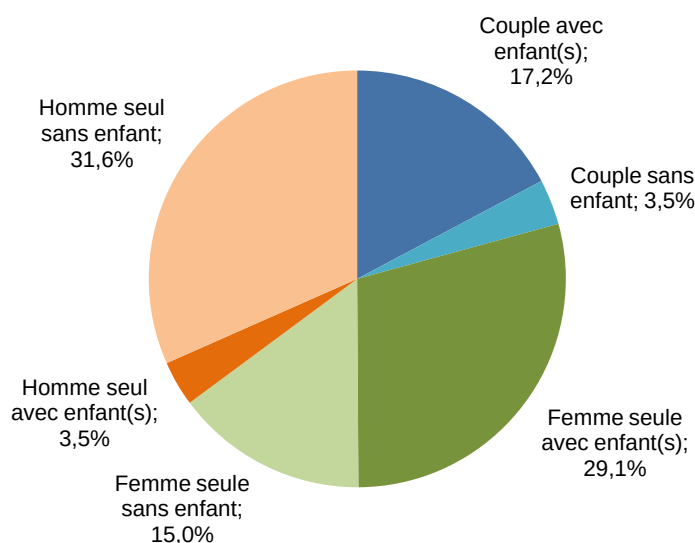
Dans le cadre du programme Insertion, le Département assure l'accès des personnes à l'allocation RSA. Il a la responsabilité de l'orientation des allocataires soumis à l'obligation d'accompagnement vers un service référent, qui les accompagne ensuite dans leurs parcours d'insertion. Il a en charge la contractualisation avec les allocataires.

Le Service social départemental et les Projets de ville RSA, structures municipales ou intercommunales financées par le Département, accompagnent plus de 25 000 allocataires, soit près de la moitié des allocataires orientés vers un service référent. Par ailleurs, le Département met à disposition des allocataires du RSA une offre de formation et d'insertion. Dans ce cadre, il délivre des prestations telles que l'allocation personnalisée de retour à l'emploi (APRE), des aides à l'insertion sociale et le Fonds d'aide aux jeunes.

Constats généraux

En septembre 2015, on dénombrait en Seine-Saint-Denis 101 664 foyers bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), en forte augmentation depuis la mise en place de la loi RSA en 2009.

Composition familiale des foyers bénéficiaires du RSA



Source : CAF, CNAF, septembre 2015

Les femmes vivant seules représentent 44 % des foyers bénéficiaires du RSA en Seine-Saint-Denis, contre 35 % d'hommes vivant seuls. Un autre élément de distinction important entre les hommes et les femmes concerne les bénéficiaires du RSA : deux tiers des femmes vivant seules ont un ou plusieurs enfants à charge, contre seulement un dixième des hommes vivant seuls.

Les femmes seules avec enfant(s) sont plus exposées à la pauvreté que le reste des ménages⁵⁰ : en Seine-Saint-Denis, elles sont 13,8 % dans la population vivant sous le seuil de pauvreté (moins de 60 % du niveau de vie médian), contre 9,8 % dans la population globale. A l'inverse, les femmes seules sans enfant sont moins représentées parmi les personnes vivant sous le seuil de pauvreté (3,8 %) que dans la population globale (7 %).

⁵⁰ Source : Insee, Revenus disponibles localisés, 2011

Au-delà des informations sur les allocataires du RSA, certains indicateurs de contexte portant sur la formation et l'emploi éclairent les enjeux de genre dans la politique d'insertion. Ils sont présentés dans la partie Développement économique, économie sociale et solidaire, emploi et formation du présent rapport. On peut ici mentionner plusieurs constats importants :

- Un niveau de diplôme plus élevé chez les jeunes femmes que chez les jeunes hommes, mais une moindre insertion professionnelle du fait d'une orientation vers des filières généralement moins porteuses sur le plan de l'accès à l'emploi ;
- Un niveau de diplôme des femmes plus bas dans les classes d'âge supérieures ;
- Un taux d'activité des femmes plus faible que celui des hommes, avec un écart plus fort en Seine-Saint-Denis qu'en France ;
- Une proportion de femmes plus élevée dans les métiers les moins qualifiés ;
- Des inégalités de salaire au détriment des femmes ;
- Une plus grande part de travail à temps partiel chez les femmes que chez les hommes ;
- Une forte surreprésentation des femmes parmi les employés, une sous-représentation des femmes parmi les ouvriers, les agriculteurs, les artisans – commerçants – chefs d'entreprises, et dans une moindre mesure parmi les cadres ;
- Enfin, une certaine division du travail entre les hommes et les femmes, avec des métiers à forte dominante féminine (coiffure - esthétique, social - paramédical, secrétariat, commerce, vente, comptabilité, gestion, hôtellerie - tourisme) ou masculine (électricité, mécanique, construction, cuisine).

Enjeux de société

Il ressort des constats précédents plusieurs enjeux importants en vue de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le domaine de l'insertion.

Concernant l'insertion sociale, il existe un fort enjeu de lien social, plus de trois quarts des allocataires du RSA vivant seuls (avec ou sans enfant). La problématique de l'isolement appelle à tenir compte des différences entre hommes et femmes, puisque 90 % des hommes allocataires du RSA vivent effectivement seuls, sans enfant à charge, tandis que deux tiers des femmes vivant seules ont un ou plusieurs enfants à charge.

L'insertion professionnelle des femmes seules avec enfants, qui représentent près d'un tiers des allocataires du Département et qui sont en tendance plus touchées par la pauvreté, constitue un enjeu particulier, notamment en termes de garde d'enfants (lire la partie Accueil de la petite enfance).

Un enjeu de prise en compte des différences entre les hommes et les femmes émerge également concernant l'accès à la formation professionnelle, en particulier pour les femmes des classes d'âge supérieures, moins diplômées. Un enjeu connexe est de favoriser l'accès des femmes à des formations professionnelles dans des secteurs porteurs sur le plan de l'accès à l'emploi et permettant l'accès à des emplois stables. Enfin, compte tenu de la division du travail entre les hommes et les femmes, il conviendrait de prendre en compte les stéréotypes de genre dans l'accès aux formations professionnelles, afin d'accroître la mixité dans les métiers historiquement sexués.

■ Approche genrée des publics

Les Projets de ville accompagnent un quart des allocataires relevant de l'obligation d'accompagnement du Département, soit environ 25 000 personnes en file active.

Répartition hommes – femmes du public des PDV RSA

	Hommes	Femmes
Personnes accompagnées par les PDV RSA	41 %	59 %

Sources : DPAS – SIS, WebRSA, 2014

Les femmes sont majoritaires dans le public des PDV (59 %, contre 53 % dans le public relevant de l'obligation d'accompagnement⁵¹).

Caractéristiques familiales du public des PDV RSA

	Hommes	Femmes
Personnes seules sans enfant	26 %	13 %
Personnes seules avec enfant(s)	2 %	28 %
Couples avec ou sans enfant(s)	31 %	

Sources : DPAS – SIS, WebRSA, 2014

A l'image de la répartition femmes – hommes dans la population des allocataires du RSA, on retrouve parmi les personnes suivies par les Projets de ville une part importante de femmes seules avec enfant(s) et d'hommes seuls sans enfant(s).

Niveau d'instruction du public des PDV RSA

	Hommes	Femmes
Niveau VI (6e à 4e ou formation prépro. de 1 an)	20 %	26 %
Niveau Vbis (3e ou 4e techno. ou < terminale de 2nd cycles courts pro).	18 %	17 %
Niveau V (abandon avt terminale, terminale de 2nds cycles courts pro.)	27 %	20 %
Niveau IV (classe terminale, abandon post bac (niveau Bac))	19 %	21 %
Niveau III (diplôme bac + 2)	8 %	7 %
Niveaux II et I (diplôme sup. au bac + 2)	9 %	8 %

Sources : DPAS – SIS, WebRSA, 2014

Dans le public des Projets de ville, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir le niveau d'instruction le plus bas (niveau VI), tandis que les hommes sont plus nombreux au niveau V, qui correspond souvent à des formations qualifiantes de cycle court, de type BEP-CAP.

⁵¹ Source : CAF 2012

L'évaluation de l'accompagnement des allocataires du RSA par les Projets de ville réalisée par la DSOE (janvier 2016), fondée notamment sur une analyse de trajectoires de personnes suivies, a permis de dégager plusieurs différences entre les hommes et les femmes :

- Les femmes ont travaillé en moyenne 41 % du temps après l'âge de 20 ans, contre 51 % pour les hommes. Elles sont 7,2 % à n'avoir jamais travaillé, contre 1,6 % des hommes ;
- Concernant les expériences professionnelles des personnes accompagnées, on constate que le secteur BTP / ouvrier / techniciens est presque exclusivement masculin, tandis que les secteurs Social / santé et Services / administration / secrétariat sont majoritairement féminins, ce qui se rapproche de la répartition dans la population active française ;
- La problématique de la garde d'enfant(s) concerne quasi exclusivement des femmes ;
- Les problématiques familiales, qui recouvrent des situations différentes (divorce, veuvage, enfants accueillis par l'ASE, éloignement géographique de la famille, conjoint ou enfant malade, etc.) concernent essentiellement des femmes avec enfant(s) à charge ;
- L'accompagnement par les PDV comporte beaucoup plus souvent une dimension sociale (lien social, culture, garde d'enfants, logement, etc.) pour les femmes ;
- Les femmes sont moins souvent titulaires du permis de conduire que les hommes ; or, il s'agit d'un frein important à l'emploi ;
- Selon les professionnels, les femmes adhèrent beaucoup plus à l'accompagnement que les hommes ;
- Les femmes recourent et accèdent plus souvent à la formation. Les hommes de niveau d'instruction inférieur et ayant peu travaillé y accèdent peu ;
- Les femmes seules avec enfant(s) accèdent plus à la formation et à l'emploi ;
- Les hommes accèdent plus souvent à l'emploi sans suivre de formation, tandis que les femmes y accèdent beaucoup plus souvent suite à une formation.

▪ Initiatives et actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Les chargés d'insertion des Projets de ville constituent une partie du public visé par l'action « La mixité dans l'emploi, c'est possible » mise en œuvre par la Direction du développement économique, de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'innovation (DEEFI) dans le cadre de l'action Formation professionnelle et portant sur la diversification des choix professionnels.

▪ Approche genrée des métiers

Le seul métier spécifique au champ de l'insertion est celui des chargés d'insertion des Projets de ville RSA, qui sont salariés des villes et communautés d'agglomération du territoire. Il s'agit d'un métier relativement mixte, bien que les femmes soient majoritaires (21 femmes et 13 hommes parmi eux).

Concernant l'accompagnement des allocataires du RSA, un enjeu majeur est la prise en compte des différences importantes de situation des femmes et des hommes, notamment du fait que les femmes sont souvent seules avec enfants tandis que les hommes sont souvent seuls sans enfants. Le fait que la majorité des femmes sont des mères isolées constitue un enjeu fort pour la conduite de la politique d'accueil de la petite enfance et questionne les conditions d'accès à certains dispositifs, certaines prestations ou aides financières relevant de l'accompagnement social ou de l'aide sociale à l'enfance. Le fait que les hommes soient souvent seuls sans enfants, et parfois en situation d'isolement, pose la question de leur accès à l'accompagnement social (dont ils bénéficient moins que les femmes à ce jour).

Concernant l'accès à la formation et à l'emploi, les politiques départementales ont vocation à contribuer à la lutte contre les stéréotypes de genre, qui contribuent fortement aux inégalités entre les femmes et les hommes au travail. Il s'agit de promouvoir l'accès égal des femmes et des hommes à toutes les formations et à tous les métiers.

Les formations des chargés d'insertion des Projets de ville sur ces questions pourraient être systématisées et de nouvelles actions collectives mises en œuvre.

Prévention et promotion de la santé

Le Département s'est positionné, depuis de nombreuses années, comme coproducteur de santé publique avec comme finalités de contribuer à l'élévation du niveau de santé de la population et à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Il intervient dans la promotion et l'éducation pour la santé, la prévention et le dépistage des maladies infectieuses et cancéreuses et la prévention bucco-dentaire. Il mène également des activités de veille sanitaire afin d'orienter l'action de prévention, de dépistage et de facilitation de l'accès aux soins.

Le Département a notamment choisi d'assurer, par délégation de compétences de l'Etat, la politique vaccinale, la lutte contre la tuberculose, les infections sexuellement transmissibles (IST) et le cancer.

Les interventions de la collectivité déclinent les objectifs suivants :

- développer une démarche intégrée de lutte contre les maladies infectieuses et une polyvalence d'intervention auprès du public,
- renforcer et adapter la stratégie du « aller vers » en fonction des territoires et des publics, et inscrire les personnes dans un parcours de santé, notamment celles les plus éloignées de la prévention et les plus vulnérables,
- renforcer les partenariats institutionnels et opérationnels localement.

Constats généraux

La santé est l'un des domaines où les différences et inégalités entre les femmes et les hommes sont les plus marquées.

L'édition 2013 du Tableau de bord de la santé observée en Seine-Saint-Denis réalisé par l'Observatoire régional de santé Île-de-France met en lumière des inégalités de santé en Seine-Saint-Denis et pointe des spécificités entre hommes et femmes dans un certain nombre de cas. Les données présentées ci-dessous sont principalement issues de ce tableau de bord.

Espérance de vie

L'espérance de vie à la naissance est en France nettement supérieure pour les femmes. En 2014, elle était de 85,5 ans pour les femmes et de 79,3 ans pour les hommes. Quelles que soient les causes de mortalité, on constate à chaque âge une surmortalité masculine. C'est particulièrement vrai chez les 15 - 44 ans, où la mortalité masculine est deux fois supérieure à celle de femmes. Cette surmortalité trouve son origine dans des facteurs biologiques, comportementaux (consommation de tabac, d'alcool, morts violentes...) et environnementaux (conditions de travail de certaines professions manuelles notamment). La part des décès dits prématurés (avant 65 ans) est de 26,7 % chez les hommes contre 13,3 % chez les femmes.

Les différences d'exposition aux facteurs de risque ont cependant tendance à se réduire : l'exposition des femmes augmente tandis que celle des hommes diminue (par exemple en matière de tabagisme). L'écart d'espérance de vie à la naissance entre les femmes et les hommes est ainsi en baisse depuis 20 ans : 8,2 ans en 1994, 6,2 ans en 2014.

Si l'on se réfère à l'espérance de vie en bonne santé (sans limitation d'activités et sans incapacités majeures), la différence entre les femmes et les hommes est mineure (63,6 ans pour les femmes, contre 62,7 ans pour les hommes). Les femmes ont ainsi la perspective de vivre pendant 21,4 ans avec des limitations d'activité et/ou des incapacités, contre 16,1 ans pour les hommes.

En Seine-Saint-Denis

La courbe de mortalité par âge en Seine-Saint-Denis présente les mêmes caractéristiques que celles de la population française dans son ensemble. En 2013, l'espérance de vie en Seine-Saint-Denis est de 79 ans pour un homme et 84,5 ans pour une femme. Pour les hommes, ce chiffre est compris entre celui de la France métropolitaine (78,7 ans) et celui de l'Île-de-France (80,2 ans). Pour les femmes, la situation est moins bonne qu'en Île-de-France (85,5 ans) et qu'en France métropolitaine (85 ans). On observe aussi qu'en Seine-Saint-Denis, comme en Île-de-France, les écarts d'espérance de vie entre les hommes et les femmes sont légèrement moindres qu'au niveau national.

La surmortalité masculine se manifeste à tous les âges mais elle est particulièrement importante chez les adolescents et les jeunes adultes. Entre 20 et 24 ans, les taux masculins sont 2,5 fois supérieurs aux taux féminins et entre 30 et 70 ans, les taux masculins sont toujours près de deux fois supérieurs aux taux féminins. Cette surmortalité s'explique par l'importance chez les hommes des accidents et des suicides, puis des cancers et des maladies cardiovasculaires.

Santé et précarité

Il est établi que la précarité des situations sociales joue un rôle d'amplification des problèmes de santé. Ainsi, les inégalités entre les femmes et les hommes sur le plan économique et social ont des répercussions en matière de santé, qui se prolongent dans les difficultés d'accès aux soins. Les femmes ont un taux de renoncement aux soins pour des raisons financières plus important que les hommes. L'accès aux soins des hommes en situation de précarité est de cinq fois inférieures à celui de la moyenne de la population, tandis que l'écart est de neuf fois inférieur s'agissant des femmes.

En 2011, 8,2 % des femmes étaient en situation de pauvreté contre 7,7 % des hommes. Cette précarité est plus grande après 75 ans où 1,5 fois plus de femmes que d'hommes sont pauvres. Cela s'explique par le fait que les femmes vivent plus longtemps et qu'elles ont moins souvent occupé un emploi. Elles perçoivent des pensions très inférieures en moyenne.

Les jeunes femmes de moins de 30 ans sont aussi plus nombreuses que les hommes à connaître la précarité. Il s'agit notamment de mères célibataires avec de faibles revenus, qui perçoivent une allocation de parent isolé ou un salaire souvent bas, notamment du fait du travail à temps partiel.

En Seine-Saint-Denis

Les habitants de la Seine-Saint-Denis sont parmi les moins aisés de France et la proportion de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté y est élevée. 11,9 % de la population de Seine-Saint-Denis est couverte par la CMUC, soit une proportion plus élevée que celles d'Île-de-France et de France métropolitaine.

La proportion d'emplois précaires atteint 13,1 % pour les hommes et 14,3 % pour les femmes. Ces chiffres sont supérieurs à ceux d'Île-de-France.

En Seine-Saint-Denis, les femmes isolées avec enfants représentent la plus grande partie des allocataires à bas revenus (24,5 %). Viennent ensuite les hommes isolés sans enfants (23,6 %) puis les couples avec 1 ou 2 enfants (18,4 %).

Santé et comportements à risques

On observe chez les femmes un recours aux soins plus fréquent, une plus forte implication dans la prévention et donc des comportements à moindre risque. Il est courant de considérer que les femmes seraient plus sensibles aux messages de prévention, de dépistage et d'éducation à la santé et, généralement, plus soucieuses d'alimentation saine et d'hygiène de vie. Toutefois, les comportements à risque associées par le passé à des pratiques masculines concernent désormais très couramment les femmes : tabac, manque d'exercice, alimentation inappropriée, stress, notamment au travail, alcool, etc.

De fait, la fragilité des femmes à l'égard des maladies cardiovasculaires est croissante : elles constituent désormais leur première cause de mortalité. De même, le cancer du poumon a quadruplé en dix ans chez les femmes. Il est en passe de devenir plus mortel que le cancer du sein.

En Seine-Saint-Denis

Le département présente, à structure par âge comparable, un taux de consommation d'alcool à risque inférieur (8,1 %) au taux francilien (13,9 %) et national (14,6 %). Plus largement, 39,9 % des habitants du département déclarent avoir consommé de l'alcool une fois par semaine ou plus au cours des 12 derniers mois, soit un taux moins élevé qu'en Ile-de-France (44,9 %) ou en France métropolitaine (48 %). La différence est nettement plus marquée chez les femmes (25 % de consommatrices en Seine-Saint-Denis, contre 35 % en Ile-de-France) que chez les hommes (55 % en Seine-Saint-Denis et en Ile-de-France).

La Seine-Saint-Denis présente, à structure par âge comparable, des taux comparatifs de mortalité pour des pathologies liées à l'alcool supérieurs aux taux franciliens mais inférieurs aux taux nationaux chez les hommes. Par contre, chez les femmes, la Seine-Saint-Denis présente des taux supérieurs à l'Ile-de-France et à la France métropolitaine pour les cirrhoses du foie et les cancers des VADS (Voies aéro-digestives supérieures regroupant cavité buccale, larynx, pharynx et œsophage).

51,2 % des Séquano-Dionysiens fumeurs présentent une dépendance (moyenne ou forte) à la cigarette. Le niveau de dépendance chez les hommes de Seine-Saint-Denis est comparable au niveau régional et national alors qu'il est supérieur chez les femmes de Seine-Saint-Denis.

Santé, travail et tâches domestiques

Les inégalités professionnelles ont des conséquences sanitaires. Ainsi, les troubles musculo-squelettiques (TMS : cervicalgie, lombalgie, syndrome du canal carpien...), en hausse constante en France (80 % des maladies professionnelles), concerneraient davantage les femmes que les hommes. Plusieurs causes sont identifiées : d'une part, des causes physiologiques, d'autre part des facteurs sociaux (les femmes sont généralement affectées à des travaux nécessitant des gestes répétitifs, moins qualifiés et moins valorisants que ceux confiés aux hommes). De plus, la santé au travail est le plus souvent abordée à partir des métiers principalement occupés par les hommes.

Les atteintes que le travail peut occasionner au bien-être physique et psychique sont moins reconnues quand il s'agit des femmes que des hommes. En outre, le travail domestique, assumé de manière très inégalitaire (3 h 52 par jour pour les femmes en moyenne, contre 2 h 24 pour les hommes) a lui aussi des conséquences sur la santé des personnes.

Les grands problèmes de santé publique ont souvent été considérés comme relevant essentiellement des hommes : lutte contre le VIH, alcoolisme, toxicomanies ou maladies cardio-vasculaires, cancers... à l'exception des maladies concernant spécifiquement les femmes (celles liées à la procréation, cancers spécifiques).

Infections sexuellement transmissibles

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à déclarer avoir contracté une infection sexuellement transmissible, quelle que soit la tranche d'âge. L'incidence cumulée des IST déclarées dans les cinq dernières années est de 3 % pour les femmes ; elle est de 1,2 % pour les hommes.

Les femmes ont plus de risques que les hommes d'être contaminées par le VIH et les autres IST en raison de spécificités biologiques et anatomiques (plus grande surface de muqueuses, perméabilité du col de l'utérus...). De plus, les femmes sont plus exposées aux rapports sexuels violents ou forcés. Par ailleurs, le déficit d'information des femmes sur leur vulnérabilité au virus VIH-SIDA peut être lié à l'idée qu'il serait une maladie d'homme.

Le ciblage des messages d'information est resté souvent orienté sur la contamination au cours de rapports homosexuels tandis que les messages destinées aux femmes sont restés peu nombreux et insuffisamment ciblés (alors que, par exemple, les femmes originaires d'Afrique subsaharienne sont particulièrement concernées par le risque IST et les discriminations qui lui sont liées). L'isolement, la précarité sociale ou encore la co-infection par une hépatite, constituent des facteurs de vulnérabilité cumulés. Globalement, les femmes vivant avec le VIH sont plus précaires et souffrent davantage de discriminations que les hommes.

En Seine-Saint-Denis

La Seine-Saint-Denis est le département métropolitain le plus touché par l'épidémie de SIDA après Paris. 242 Séquano-dionysiens ont découvert leur séropositivité en 2013, contre 356 en 2009. 30 personnes ont été diagnostiquées au stade SIDA en 2013, contre 77 en 2009. Le dépistage est souvent plus tardif en Seine-Saint-Denis qu'en Ile-de-France.

L'épidémie est plus féminine en Seine-Saint-Denis. Parmi les personnes qui ont découvert leur séropositivité au cours des cinq dernières années (2008-2012), 42,8 % étaient des femmes en Seine-Saint-Denis, proportion beaucoup plus élevée qu'en Île-de-France (35,2 %) et en France (28,1 %). Ce résultat peut être rapproché au fait qu'une grande majorité (80,5 %) de Séquano-dionysiens ont été contaminés lors de rapports hétérosexuels (62,1 % en Île-de-France). Chez les femmes, la proportion d'étrangères parmi les femmes séropositives atteint 80,7 % en Seine-Saint-Denis.

Cancer

Au niveau national, la mortalité masculine par cancer est de manière générale supérieure à la mortalité féminine.

En Seine-Saint-Denis

Les cancers sont responsables d'un décès sur trois en Seine-Saint-Denis. Cette proportion est plus élevée chez les hommes (35,5 %) que chez les femmes (28,2 %). La première cause de mortalité prématurée est le cancer pour les deux sexes.

Comme au niveau national, la mortalité par cancer du poumon baisse chez les hommes mais progresse chez les femmes.

La Seine-Saint-Denis présente un niveau de mortalité par cancer colorectal chez les femmes supérieur aux moyennes nationale et régionale. C'est la deuxième cause de décès par cancer après le poumon chez les hommes et la troisième cause après le cancer du sein et du poumon chez les femmes.

La Seine-Saint-Denis présente un niveau de mortalité par cancer du sein légèrement supérieur à la moyenne nationale. Cependant, la mortalité par ce cancer a diminué de 26 % en Seine-Saint-Denis depuis 1991.

Le niveau de la mortalité par cancer de l'utérus est légèrement supérieur en Seine-Saint-Denis à celui de la région et de la France métropolitaine. Cependant, il a diminué de 30 % en Seine-Saint-Denis depuis 1991.

Santé mentale

Les femmes sont diagnostiquées comme dépressives nettement plus souvent que les hommes. La consommation de médicaments psychotropes parmi les 15-75 ans est deux fois plus élevée en 2010 chez les femmes (22 %) que chez les hommes (12,9 %). Cette consommation féminine augmente avec l'âge : 34,4 % des retraitées en consomment (contre 13,8 % des retraités).

Les causes de la détresse psychique (conditions de vie et de travail, responsabilités familiales, violences, etc.) sont souvent minimisées au profit d'une explication en termes de « vulnérabilité naturelle » ou de fragilité affective.

Obésité et anorexie

Les femmes sont moins bien prises en charge face aux risques particuliers dus à la surcharge pondérale. Lorsque les femmes ont du cholestérol ou qu'elles souffrent de dyslipidémie, elles sont souvent moins bien dépistées et bénéficient moins souvent des traitements existants. Or, le sexe joue un rôle déterminant dans les risques de santé associés à l'obésité et au surpoids : le risque de diabète de type 2 est 4 fois plus élevé chez les hommes en surpoids alors qu'il est 14 fois supérieur chez les femmes.

Les enfants anorexiques accueillis dans les services spécialisés sont de plus en plus nombreux et de plus en plus jeunes. Cette maladie grave et invalidante touche entre 30 000 et 40 000 personnes, dont 9 sur 10 sont des femmes. Cependant, l'anorexie masculine semble actuellement encore sous-diagnostiquée.

Hospitalisation

Les inégalités de santé se prolongent dans l'accès inégal à la prévention, au diagnostic et au soin.

Le taux de séjours d'hospitalisation des hommes est plus élevé que celui des femmes, sauf entre 15 et 44 ans, en raison des hospitalisations liées à la grossesse et à l'accouchement.

En 2011, pour les hommes, les maladies de l'appareil digestif constituent le premier motif d'hospitalisation (14 % des séjours). Viennent ensuite les maladies de l'appareil circulatoire (11 %), les tumeurs (9 %) et les lésions traumatiques et empoisonnements (8 %). Pour les femmes, la grossesse et l'accouchement représentent le premier motif d'hospitalisation (15 % des séjours) devant les maladies de l'appareil digestif (12 %), puis les tumeurs (7 %) et les maladies de l'appareil circulatoire (7 %).

Enjeux de société

La prise en compte des différences et des inégalités entre les femmes et les hommes constitue un enjeu majeur pour la santé publique. En effet, de nombreuses études montrent que les inégalités sociales sont prolongées et accentuées par les différences de genre. Ainsi, prendre en compte le public féminin dans les dispositifs ouverts à tous, prendre en compte les enjeux spécifiques de santé des femmes, diminuer leurs difficultés à accéder à la prévention et aux soins contribue à élever le niveau de santé global de la population et à réduire les inégalités de santé. Cependant, il faut aussi prendre en compte la spécificité du champ de la santé : les hommes ont globalement de moins bons indicateurs de santé que les femmes.

Citons enfin les enjeux relatifs aux effets sur la santé des inégalités sociales et économiques existant entre les femmes et les hommes. Sont concernés en particulier les impacts sanitaires :

- des violences sexuelles, qui touchent beaucoup plus souvent les femmes que les hommes – tout en prenant en compte la plus forte sous-déclaration des cas masculins ;
- des inégalités professionnelles, manifestes dans la sous-intégration des femmes sur le marché du travail (emplois moins qualifiés, tâches répétitives, temps partiel subi, chômage...) ;
- du déséquilibre dans le partage des tâches domestiques, et la prise en charge des enfants (majorité de familles monoparentales autour de la mère).

▪ Approche genrée des publics

Dépistage des infections sexuellement transmissibles

Sur une moyenne calculée sur 6 ans, on note :

- une surreprésentation des hommes dans les dépistages (celle-ci est uniforme pour l'ensemble des dépistages avec un sex-ratio [rapport entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes] de 1,4),
- une très forte surreprésentation des hommes dans les dépistages positifs de l'hépatite B, l'hépatite C et la syphilis,
- une certaine surreprésentation des hommes dans les dépistages positifs pour le VIH et les chlamydiae.

Activité de dépistage du VIH, des IST et hépatites

	VIH			Hépatite B			Hépatite C		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Sex ratio H/F (dépistages)	1,4	1,5	1,6	1,4	1,6	1,7	1,4	1,6	1,6
Sex ratio H/F (dépistages positifs)	0,7	1,3	1,3	6,0	7,4	3,8	4,4	13	7

	Chlamydiae			Syphilis			Gonocoque			Autres		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Sex ratio H/F (dépistages)	1,3	1,4	1,6	1,4	1,5	1,7	1,3	1,4	1,6	0,9	0,8	0,4
Sex ratio H/F (dépistages positifs)	1	1,1	1,3	5,5	7	25	0,9	1,5	2,5	4,4	3,9	4,6

Source : Rapport annuelle de performance 2014 du Service de la prévention et de l'action sanitaire

Dépistage de la tuberculose

La Seine-Saint-Denis est le 1er département de France métropolitaine le plus touché par la tuberculose. En 2014, les cas de tuberculose maladie concernaient pour 66 % des hommes. Cette sur représentation masculine se retrouvait également dans les dépistages autour de cas (53 % d'hommes). Les cas de tuberculose maladie secondaires concernaient pour 57 % des hommes. Enfin, s'agissant du dépistage actif, 78,1 % des personnes dépistées étaient des hommes.

▪ Initiatives et actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Les programmes de santé publique du Département suivants s'adressent conjointement aux femmes et aux hommes : vaccination, prévention et dépistage des infections sexuellement transmissibles, prévention et dépistage de la tuberculose, bucco-dentaire, prévention des cancers concernant à la fois les femmes et les hommes. La politique départementale s'est orientée ces dernières années, de plus en plus, vers le ciblage des populations vulnérables. Parmi celles-ci, les femmes en situation de précarité, seules, avec ou sans enfants, constituent un public prioritaire.

Certaines actions de santé mises en œuvre par le Département s'adressent spécifiquement aux femmes : dépistage du cancer du sein et actions en matière de périnatalité (mises en œuvre par la Protection maternelle et infantile).

Les consultations de victimologie sont, elles, ouvertes aux femmes et aux hommes, mais elles concernent principalement des femmes.

▪ Approche genrée des métiers

En Seine-Saint-Denis, les femmes représentent 44 % des médecins. Cette proportion est inférieure à celle observée au niveau régional (48,3 %) et comparable au niveau national (43,6 %). Les hommes sont largement majoritaires dans les tranches d'âge les plus élevées.

Enjeux et axes de réflexion pour la politique départementale

L'enjeu majeur pour le Département est de prendre en compte les différences et inégalités entre femmes et hommes dans l'ensemble de sa politique de prévention sanitaire et d'adapter chacun de ses dispositifs de santé en conséquences.

Pour y parvenir, un meilleur suivi des données, déclinées par sexe, pourrait être développé pour l'ensemble des personnes qui bénéficient de l'intervention du Département. Ces données pourraient être croisées avec les recherches genrées sur les problématiques de santé.

Au-delà de ce suivi, des études pourraient être réalisées dans la perspective de mieux identifier les spécificités respectives des femmes et des hommes, en confrontant le repérage des populations susceptibles de recourir à l'intervention du Département et la connaissance des publics qui y font effectivement appel. Ces travaux permettraient d'adapter les stratégies de sensibilisation, de prévention, de dépistage et d'accompagnement.

Enfin, des croisements pourraient être réalisés avec les autres politiques portées par le Département qui impactent potentiellement la santé des populations, notamment en matière de protection maternelle et infantile et de planification familiale, lutte contre les violences faites aux femmes, d'accès à l'emploi et de lutte contre les représentations sexistes.

Au total, l'enjeu principal est de renforcer la prise en compte des enjeux de genre et des inégalités entre les femmes et les hommes face à la santé, comme un des axes prioritaires de la politique de réduction des inégalités de santé portée par le Département.

A partir d'une meilleure connaissance des réalités genrées du rapport à la santé, plusieurs objectifs peuvent être déclinés :

- prévenir et combattre les stéréotypes et discriminations liées au genre en matière de santé, en distinguant les différences qui interrogent les représentations et les comportements (recours différencié au dépistage, par exemple), celles qui expriment des rapports de domination (violence sexuelle, par exemple) et celles qui ne posent pas de problèmes en soi (prise en compte des pathologies spécifiques à l'un ou l'autre des sexes),
- orienter les dispositifs et initiatives de santé en prenant en compte les pratiques et les fragilités respectives des femmes et des hommes. Sont concernées par exemple l'insuffisante prise en compte de la fragilité des femmes à l'égard des maladies cardiovasculaires, du cancer du poumon, du VIH-SIDA... mais aussi le sous-diagnostic de l'anorexie masculine et de la sensibilité des hommes à l'ostéoporose. Il s'agit d'aller au-delà de la prise en compte des spécificités biologiques des femmes (liées notamment à leurs capacités reproductives : cancer du sein, cancer de l'utérus, débat sur l'IVG). On peut citer aussi la prise en compte dans les actions de santé des différences et des évolutions des comportements, en particulier des comportements à risque (ex. augmentation du tabagisme chez les femmes et baisse chez les hommes), et des pratiques sociales (ex. accès des femmes au travail, etc.).
- sensibiliser les professionnels de la prévention et de la santé, et au-delà les professionnels de l'action sociale et du champ éducatif, ainsi que les partenaires du Département, aux inégalités de santé entre les femmes et les hommes.

Prévention des conduites à risque

Les objectifs du programme sont de contribuer à sensibiliser, accompagner et mobiliser les acteurs dans leurs démarches de prévention des conduites à risques en s'appuyant sur la compréhension des processus à l'œuvre dans la production des conduites à risques, et de prévenir les conduites à risques du public jeune de 13 à 25 ans en leur proposant un espace d'accueil et d'information. La priorité est donnée aux actions en direction des populations précarisées ou vulnérables.

Le soutien aux acteurs de prévention professionnels (institutions publiques et associations) est mis en œuvre dans le cadre du Centre de ressources pour la prévention des conduites à risques.

L'accueil et l'information en direction des jeunes du département est réalisé au sein du Tête à Tête, espace d'écoute, de dialogue et d'information capable de répondre à leurs questions. Il est situé dans le centre commercial Rosny 2.

Depuis 2014, l'équipe du Département de la Seine-Saint-Denis et celle de la ville de Paris se sont réunies pour créer la Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risques (MMPCR).

Constats généraux

Les motifs, les causes et les conséquences des différentes conduites à risques sont très différents selon l'âge, mais surtout selon le sexe. Des chercheurs expliquent ces différences par un seuil de jugement du danger plus bas chez les filles. Par conséquent, les filles ont moins de comportements à risques que les garçons.

Ce seuil de jugement du danger différent entre les sexes peut être la conséquence de la conformité aux rôles sociaux de sexe, c'est-à-dire aux attentes de comportement que développe le groupe social en fonction de l'appartenance de l'individu à un groupe de sexe (Bussey et Bandura, 1999).

A titre d'exemple, les femmes françaises avaient 3,7 fois moins de risques de mourir dans un accident routier que les hommes en 2007. Cet écart peut s'expliquer par l'expression de différences dans les rôles de sexe, le rôle féminin étant passif, non compétitif et prudent alors que le rôle masculin est risqueur, compétitif, agressif et non-conforme.

Les conduites à risques sont le plus souvent différenciées selon le genre. Les garçons manifesteraient davantage des « troubles d'agir » (petite délinquance, violence, conduites dangereuses de véhicules...) et les filles se manifesteraient plutôt par des « troubles corporalisés » (conduites à risques sexuelles, troubles alimentaires...). Cette différenciation serait liée au « processus de sexualisation » inhérent à l'adolescence, à l'éducation et aux représentations liées au genre.

Les conduites à risques sexuelles sont un exemple de conduites à risques genrées. Elles sont plutôt le fait des adolescentes (mais aussi des garçons homosexuels). Elles se traduisent par une « hyper sexualisation », phénomène selon lequel de jeunes adolescentes ou adolescents adoptent des attitudes et des comportements sexuels jugés trop précoces, souvent inspirés des stéréotypes véhiculés par la pornographie. Ces conduites permettent de compenser une estime de soi dégradée.

La Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques (MMPCR) explique : « *Ce type de conduite peut s'exacerber sous la forme de conduites pré-prostitutionnelles. Le « michetonnage » est le fait pour une personne vulnérable (notamment du fait de sa minorité et/ou d'un contexte de souffrance psychosociale et/ou de précarité sociale) de s'engager dans une conduite à risques, où la mise en danger de soi est liée à des relations sociales et affectives structurées par des transactions économico-sexuelles qui ne prennent pas la forme d'une rémunération d'actes sexuels tarifés* ».

A côté de ces conduites à risques genrées, on constate dans certains cas une « inversion » des conduites avec des garçons qui ont des conduites à risques réputées « féminines » et inversement

des filles qui adoptent des conduites réputées masculines. On peut prendre pour exemple de ce type de conduites à risques l'anorexie masculine ou la constitution de bandes de filles qui adoptent des pratiques délinquantes ou violentes. Dans tous ces cas, ces conduites à risques à contre-courant des représentations liées au genre font l'objet d'une forte intolérance sociale.

Dans un certain nombre d'autres cas, on observe un phénomène de convergence entre les conduites à risques des filles et celles des garçons en particulier au travers de conduites problématiques relativement solitaires. La conduite à risques la mieux partagée est le tabagisme. La féminisation du tabagisme à l'adolescence est constatée depuis 10 ans. La MMPCR indique qu'« en 2014, 5,4 % des filles de 4e (contre 5,7 % des garçons) et 12,1 % des filles de 3e (contre 12,5%) ont une consommation quotidienne de tabac. L'enquête ESCAPAD 2014 auprès des jeunes de 17 ans, montre que l'expérimentation du tabac (au moins une fois dans la vie) est plus fréquente parmi les filles (70,1 % vs 66,8 %), Les usages quotidiens concernent 33 % des garçons et 32% des filles de 17 ans⁵². » « Cette évolution ne contredit pas, pour l'instant, un « modèle » de tabagisme féminin moins intensif (en nombre de cigarettes fumées) : l'usage de plus de 10 cigarettes/jour des filles se révèle toujours nettement moins important que celui des garçons (6,1 % contre 9,3% »)⁵³.

Concernant la Seine-Saint-Denis, un échantillon a été étudié dans le cadre de l'enquête Escapad par l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT). L'étude a montré que les jeunes filles de 17 ans du département sont nettement moins consommatrices de tabac que la moyenne des jeunes françaises et moins consommatrices que les garçons du département : 19,3 % consomment quotidiennement (contre 21,6 % des garçons) et 3,2 % ont une consommation intensive (contre 5,2 % des garçons). Cet écart peut s'expliquer par des valeurs traditionnelles qui prohibent la consommation féminine, par un moindre accès à de l'argent de poche, par un contrôle social et familial plus fort.

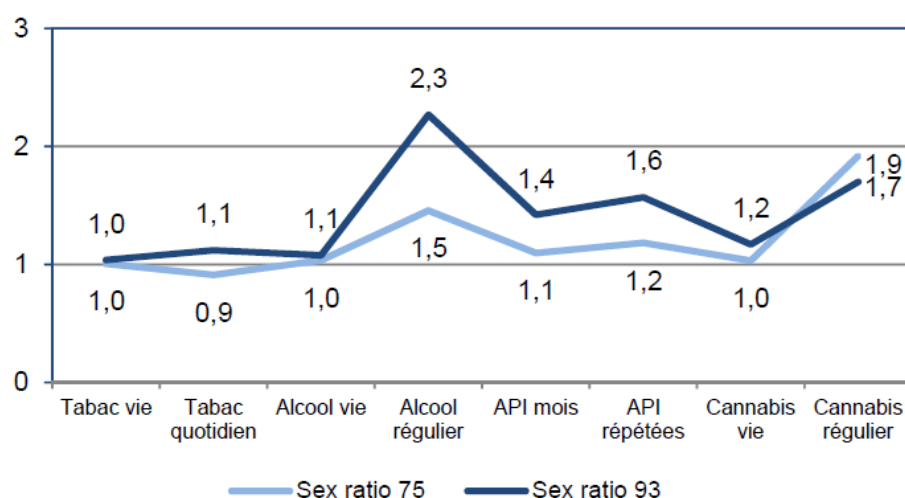
Pour les autres produits licites (alcool) ou illicites (cannabis et autres drogues), les consommations féminines sont plus faibles que les consommations masculines. Et là encore, les consommations des garçons et des filles de Seine-Saint-Denis sont plus faibles que la moyenne française, et les consommations des filles de Seine-Saint-Denis plus faibles que celle des garçons du département. Par exemple, pour le cannabis, 6,2 % des filles de 17 ans ont une consommation régulière (10 joint dans le mois) de cannabis (contre 10,2 % des garçons) et 3 % une consommation quotidienne (contre 5 % des garçons). Notons, que plus les consommateurs sont minoritaires dans leur environnement, plus ils sont potentiellement l'objet de stigmatisation. C'est particulièrement vrai pour les filles du 93 consommatrices de cannabis ».

Concernant les usages de drogue parmi les adolescents de 17 ans, l'enquête ES CAP AD 2014 montre que les usages des adolescents de Seine-Saint-Denis sont largement inférieurs à ceux de Paris, eux même très proches de ceux de France métropolitaine. Cela vaut pour tous les types de drogues et d'usages, mais dans une moindre mesure pour la consommation régulière de cannabis.

⁵² Spilka, S., Le Nézet, O., Ngantcha, M., Beck, F., Les drogues à 17 ans : analyse de l'enquête ESCAPAD 2014, Tendances n°100, OFDT

⁵³ Spilka, S., Le Nézet, O., Beck, F., 2015, Estimations 2014 des consommations de produits psychoactifs à 17 ans, Note 2015-02 du 21 avril 2015, OFDT

Sex ratio* des usages de drogues chez les jeunes de Paris et de Seine-Saint-Denis



Source : Observatoire français des drogues et toxicomanies, enquête ESCAPAD 2014

* Sex ratio = nb hommes / nb femmes

A Paris comme en Seine-Saint-Denis, les garçons sont plus nombreux à déclarer des usages réguliers d'alcool et de cannabis que les filles. L'écart entre les filles et les garçons est accentué en Seine-Saint-Denis concernant la consommation régulière d'alcool. A l'inverse, l'écart entre filles et garçons concernant la consommation régulière est plus faible en Seine-Saint-Denis qu'à Paris. Enfin, la consommation de tabac concerne autant les filles que les garçons en Seine-Saint-Denis comme à Paris.

Par ailleurs, les usages problématiques des technologies de l'information et de la communication semblent une conduite à risques partagée par les filles et les garçons.

Santé mentale des adolescents de 17 ans à Paris et en Seine-Saint-Denis

	Paris			Seine-Saint-Denis		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
Aucun syndrome dépressif	81,1 %	68,4 %	74,9 %	75,5 %	56,8 %	66,2 %
Dépression modérée	16,4 %	25,2 %	20,7 %	18,7 %	34,9 %	26,7 %
Dépression sévère	2,5 %	6,4 %	4,4 %	5,8 %	8,4 %	7,1 %

Source : Observatoire français des drogues et toxicomanies, enquête ESCAPAD 2014

Concernant la santé mentale des adolescents de 17 ans, les résultats de l'enquête ESCAPAD 2014 montrent une part plus importante en Seine-Saint-Denis qu'à Paris de jeunes se déclarant en dépression modérée et en dépression sévère. Par ailleurs, parmi ces déclarants, les filles sont surreprésentées.

Enjeux de société

Les stéréotypes liés au genre ainsi que la méconnaissance des mécanismes à l'œuvre dans les conduites à risques et des différences entre les femmes et les hommes dans l'expression de ces mises en danger, conduisent à une sous-détection des situations et à un déficit de prévention et d'accompagnement.

Un premier ensemble d'enjeux concerne la connaissance des pratiques à risques et la déconstruction des stéréotypes liés au genre parmi les professionnels de l'éducation et du champ médico-social, afin de mieux d'identifier et de mieux prévenir « toutes » les conduites à risques (des femmes et des hommes).

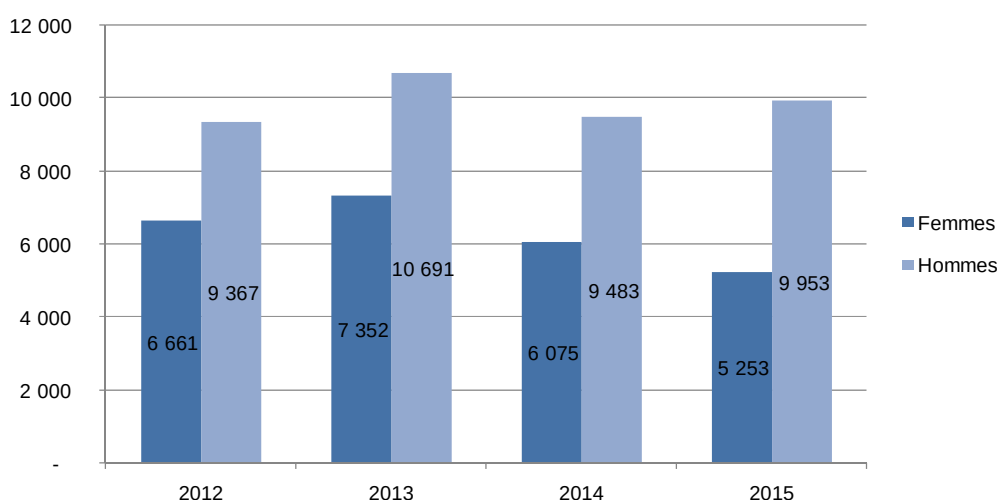
Un second ensemble d'enjeux concerne des objectifs éducatifs, sociaux et de santé. Pour les femmes comme pour les hommes il s'agit d'améliorer la santé physique et psychique des jeunes, de diminuer la mortalité liée aux conduites à risques, prévenir les IST, de réduire l'obésité, de lutter contre l'exclusion sociale et l'errance, de prévenir les pratiques violentes et les violences subies. Concernant spécifiquement les femmes, il s'agit d'améliorer la santé des femmes enceintes, de réduire le nombre de grossesses non désirées (cf. partie « protection maternelle et infantile – planification familiale »), de réduire les violences subies (cf. partie « promotion des droits fondamentaux »).

Enfin, concernant certaines femmes et certains hommes, il s'agit de prévenir la prostitution contrainte.

Etat des lieux genré de la politique Prévention des conduites à risques

■ Approche genrée des publics

Nombre d'usagers accueillis au Tête à Tête depuis 2011



Source : Département de la Seine-Saint-Denis, Système d'information décisionnelle, 2015

La structure Tête à Tête a accueilli 16 485 personnes en 2015. 38 % d'entre elles étaient des femmes. Depuis 2012, on constate un léger recul de la part des femmes parmi les usagers reçus.

Les garçons et les filles investissent différemment la structure Tête à Tête. Les garçons viennent en groupe prendre des préservatifs ou demander à faire un test de monoxyde de carbone pour les fumeurs de tabac par exemple. Les filles quant à elles ont souvent un questionnaire plus précis.

Il est à noter que 12 % des visiteurs sont venus avec un groupe d'amis-es composé de garçons et filles. Cette mixité était encore peu observée auparavant et se confirme en 2016.

Lors des échanges informels entre les jeunes et l'équipe du Tête à Tête autour des vitrines d'informations ou des outils pédagogiques, la thématique de la vie affective et sexuelle représente

41% des sollicitations. Dans ce cas, les sujets majeurs concernent les IST/Sida, la contraception et les grossesses (désirées ou non), ainsi que la puberté et les changements liés à l'adolescence. Les drogues et addictions concernent 24 % des échanges. Le tabac (et la chicha) ainsi que la consommation de cannabis sont des thèmes majoritairement abordés par les visiteurs. L'activité autour du testeur de monoxyde de carbone permet de soutenir ces apports d'informations sur les risques associés à ce type d'usages.

La thématique du mal-être constitue 10 % des demandes d'informations. Celle-ci est souvent accompagnée d'une écoute approfondie dans le box entretien, voire d'une orientation vers les structures partenaires si nécessaire. Les outils développés autour de l'estime de soi constituent alors des supports de médiation clés pour amorcer le dialogue. Introduite depuis près de 4 ans, la thématique liée aux usages problématiques des écrans représente 14 % des questionnements. On note une dominante concernant les réseaux sociaux liée sans doute à l'exposition « Face to Face » présente dans le lieu en 2015. Les intervenants du Tête à Tête sont interpellés à 7 % autour des discriminations. Le sexisme et l'homophobie sont alors les principales préoccupations du public. Les violences subies ou agies sont également évoquées lors des échanges dans 4 % des cas. La présence d'une vitrine comme support pédagogique permet d'aborder plus aisément cette thématique avec le public.

▪ Initiatives et actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

La MMPCR et l'Aide sociale à l'enfance étudient la mise en place de « Formation à la prévention des conduites à risques » dont l'un des volets concernera les conduites à risques sexuelles et pré-prostitutionnelles. L'ASE est déjà mobilisée sur ces questions, comme en témoigne le fait qu'elle soutienne financièrement le dispositif « Passer'Elles » mis en place par l'association Rues et Cités (Montreuil), qui agit en prévention auprès des jeunes filles. De plus, l'Aide sociale à l'enfance soutient financièrement Etap'Ado qui accueille des jeunes filles confrontées à ce type de difficultés, dans le cadre de la prévention spécialisée.

La MMPCR a organisé en 2015 un groupe de travail⁵⁴ et un déjeuner-débat⁵⁵ sur la question du « michetonnage »⁵⁶. En 2016, une formation-action a été engagée dans le prolongement. Elle doit déboucher sur l'édition d'un « guide pratique ». La Mission a aussi organisé un déjeuner-débat sur la question de la pornographie sur le Net⁵⁷.

La MMPCR a mis en relation l'association Charonne, qui propose une Consultation « Ado'Sexo » sur Paris, avec le Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic des IST (CeGIDD) de Bobigny pour une éventuelle mise en place d'une consultation analogue.

Le Tête à tête propose régulièrement des animations sur les relations garçons-filles et les conduites à risques sexuelles. Il peut s'agir d'expositions qui permettent l'accueil de groupes. En 2012, l'exposition « La fabrique à sexes, la construction du masculin et du féminin » visait à sensibiliser les jeunes aux stéréotypes liés au genre.

▪ Approche genrée des métiers

Les métiers de la prévention des conduites à risques ne sont pas particulièrement genrés.

⁵⁴ Carrefour-prévention : Le « Michetonnage » : face aux conduites à risques prostitutionnel(le)s, quelle prévention ? - mardis 7 avril et 19 mai

⁵⁵ Déjeuner-débat : Le « michetonnage », une conduite à risque prostitutionnel émergente chez les mineures ? - Jeudi 12 novembre 2015

⁵⁶ Formation-action « Le Michetonnage chez les ados : comprendre le phénomène pour repérer et agir » (Janvier-Mai 2016)

⁵⁷ Déjeuner débat- La pornographie sur Internet et les jeunes : Comment intervenir ? - lundi 23 juin 2014

Enjeux et axes de réflexion pour la politique départementale

L'enjeu principal est d'accompagner les professionnels du Département pour prendre en compte les enjeux de genre dans la détermination des conduites à risques, dans leur compréhension, dans l'action en prévention et dans l'accompagnement des jeunes.

Cela recouvre :

- ✓ Des enjeux de connaissance sur les conduites à risques en distinguant celles qui concernent indifféremment les femmes et les hommes (ex : tabac, dépendance aux TIC), celles qui concernent de manière prédominante les femmes (ex : troubles alimentaires, prostitution) et celles qui concernent de manière prédominante les hommes (ex : violences conjugales).
- ✓ Des enjeux d'adaptation de l'accompagnement aux réalités des conduites à risques des femmes et des hommes :
 - l'accompagnement des femmes enceintes par les professionnels de PMI notamment concernant le tabagisme maternel ou la consommation d'alcool ou de cannabis chez les femmes enceintes;
 - l'intervention auprès des jeunes des professionnels de planification familiale concernant l'accès à la contraception, la prévention des IST, et la prévention des violences ;
 - l'accompagnement des jeunes pris en charge par l'ASE, particulièrement susceptibles d'adopter des conduites à risques. Concernant ces professionnels il s'agirait notamment de lever les difficultés à aborder la question de la sexualité, afin de mieux prendre en compte les conduites à risques sexuelles ;
 - l'intervention auprès des jeunes des professionnels des associations de prévention spécialisées particulièrement concernés par le repérage des jeunes filles en situation d'errance et par la prévention des violences.
- ✓ Des enjeux d'adaptation du contenu des actions de sensibilisation et des supports de communication en direction des jeunes et des professionnels réalisés par la MMPCR, l'Observatoire des violences envers les femmes et les professionnels de la planification familiale.

Personnes âgées

Le Schéma départemental en faveur des personnes âgées 2013-2017 se décline en trois orientations :

- Favoriser l'accès aux droits et le respect du choix de vie des personnes âgées en les associant aux prises de décisions qui les concernent et en garantissant une information claire et accessible ;
- Développer une offre de services diversifiée et de qualité en soutenant le choix du domicile ;
- Maintenir le lien social en encourageant les initiatives de proximité, les relations intergénérationnelles, la participation aux activités culturelles et en facilitant les déplacements des personnes âgées.

Le Département agit ainsi pour prévenir la perte d'autonomie, lutter contre l'isolement des personnes âgées et prévenir la maltraitance.

Les principales prestations en direction des personnes âgées sont l'évaluation médico-sociale, l'Allocation départementale personnalisée d'autonomie (ADPA), l'aide sociale à l'hébergement, l'aide ménagère, le forfait Améthyste, la tarification, le suivi et le contrôle des établissements d'accueil et d'hébergement et des services d'aide et d'accompagnement à domicile, le soutien au développement des places d'accueil en établissement (subventions à l'investissement), le développement de l'accès des personnes âgées aux sports, aux loisirs, à la culture et plus globalement à la vie sociale (subventions aux associations, partenariats internes au Département).

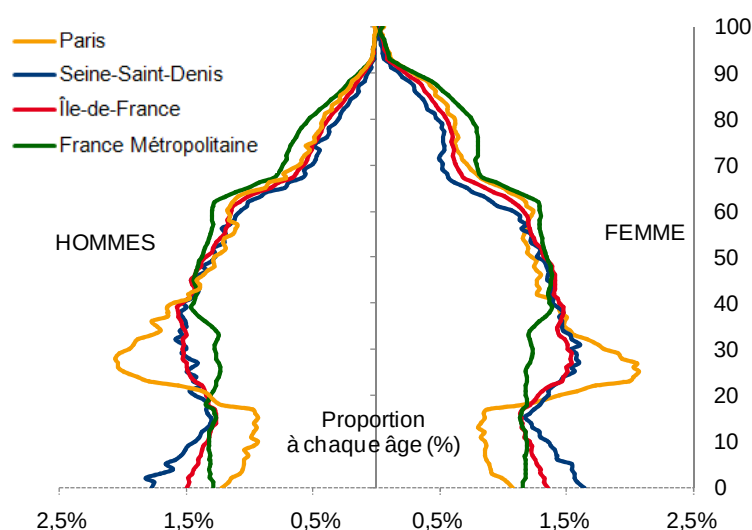
Constats généraux

Les personnes âgées en Seine-Saint-Denis

Les personnes âgées de 60 ans et plus représentent 16 % de la population départementale (soit 239 000 personnes), contre 18 % en Ile-de-France. Comme au niveau national, ce sont majoritairement des femmes. 57 % des habitants de Seine-Saint-Denis de 65 ans et plus et 64 % des 75 ans et plus sont des femmes.

Le nombre de personnes âgées augmentera de manière importante au cours des prochaines années, comme au niveau national.

Pyramides des âges de Paris, de la Seine-Saint-Denis, de l'Île-de-France et de la France Métropolitaine en 2011



Source : INSEE 2011

La pyramide des âges ci-dessus montre la sous-représentation des personnes âgées dans la population en Seine-Saint-Denis par rapport à Paris, à l'Ile-de-France et à la France métropolitaine, un phénomène accentué concernant les femmes âgées.

L'espérance de vie des hommes et des femmes

Les femmes ont une espérance de vie supérieure à celle des hommes. Avec respectivement 22,9 années pour les hommes et 26,9 années pour les femmes en 2013, la Seine-Saint-Denis a la plus faible espérance de vie à 60 ans. Cependant, celle-ci progresse depuis 2009, à un rythme égal au rythme national pour les hommes (+ 0,6 point) et à un rythme moindre pour les femmes (+ 0,2 point, contre + 0,3 point en France métropolitaine et + 0,4 point en Ile-de-France).

L'isolement des personnes âgées

En 2011, les personnes seules représentent 49 % des 60 ans et plus vivant en Seine-Saint-Denis, soit 2 points de moins qu'en Ile-de-France. Les personnes âgées de 60 ans et plus ont davantage tendance à vivre au sein d'un ménage de 3 personnes ou plus qu'en moyenne régionale (13 % contre 9 %).

44 % des 65 ans et plus vivent à domicile sans enfant(s), soit 10 points de moins qu'en moyenne nationale. 14 % de cette classe d'âge vivent à domicile avec leurs enfant(s), contre seulement 7 % en France métropolitaine, ce qui témoigne de la prégnance du lien familial dans le département. Cette tendance est encore présente pour la population très âgée : 9 % des 75 ans et plus vivent avec leurs enfants, contre 6 % en moyenne régionale et nationale.

D'une manière générale, les femmes vieillissent plus souvent seules, souligne l'INED. Ainsi, les hommes se remettent en couple bien plus souvent que les femmes lorsque leur union se trouve rompue, y compris à un âge relativement avancé. Une femme sur cinq âgée de 75 ans et plus vit en couple ce qui est le cas de 2 hommes sur 3 aux mêmes tranches d'âges.

En termes prospectifs, des évolutions se dessinent : « Sous l'effet du recul du veuvage, de la réduction des écarts d'espérance de vie entre les hommes et les femmes et de la montée des divorces, la situation conjugale des personnes âgées dépendantes est amenée à changer : les femmes vieilliraient plus souvent en couple à l'avenir (47 % de femmes parmi les personnes âgées dépendantes de 75 ans et plus vivant en couple en 2030 contre 38 % aujourd'hui), tandis que le nombre d'hommes divorcés vivant seuls et souffrant d'incapacités s'accroîtrait. Enfin, il y aurait demain davantage de couples doublement dépendants. Toutefois, les femmes continueraient à finir leur vie seules du fait de l'écart d'âge entre les deux membres du couple »⁵⁸.

Le niveau de vie des personnes âgées

Le taux de pauvreté des femmes de plus de 75 ans dépasse celui des hommes (4,6 % contre 3,1 % chez les hommes). La population âgée étant majoritairement féminine, cela conduit à considérer la précarité chez les femmes âgées comme un enjeu majeur de politique publique.

La dépendance et la prise en charge des personnes âgées

La prévalence de la dépendance augmente de manière très forte avec l'âge, surtout à partir de 75-80 ans. A partir de 75 ans, les courbes de prévalences qui étaient très voisines chez les hommes et chez les femmes s'éloignent. Il y a ainsi plus de femmes parmi les personnes âgées dépendantes. Au-delà de l'explication liée à l'écart d'espérance de vie, on constate à âge égal une dépendance plus fréquente chez les femmes.

⁵⁸ Cahier stratégie et prospective de juin 2014 – Mission analyse stratégique de la DGCS.

Les hommes et les femmes semblent réagir différemment face à la dépendance de leur conjoint : « Une prise en charge différenciée existe également selon que l'homme ou la femme est dépendant en premier au sein du couple. En effet, les hommes dépendants en couple sont – ou ont été – tous pris en charge par leur épouse à domicile, alors que si c'est l'épouse qui, la première, devient dépendante, les hommes français en couple, même soutenus par des aides professionnelles, témoignent de difficultés pour la maintenir à domicile et s'orientent assez rapidement vers un hébergement spécialisé pour elle ou – plus souvent – pour eux deux »⁵⁹.

Enjeux de société

Du point de vue de l'égalité entre les femmes et les hommes parmi les personnes âgées, les enjeux sont les suivants :

- ✓ Concernant le soutien aux aidants familiaux et professionnels femmes et hommes : l'implication des hommes dans l'accompagnement de la dépendance de leur proche, le soutien aux femmes aidantes (structures de répit...) ;
- ✓ Concernant le développement et la structuration de l'offre de services à domicile : accès des hommes à la formation et aux emplois d'aidants ; valorisation des métiers de l'aide aux personnes (conditions de travail, rémunération, qualification...) ; promotion de la mixité au sein de l'encadrement des services d'aide à domicile ;
- ✓ Le soutien et l'accompagnement des femmes âgées seules.

Etat des lieux genré de la politique Personnes âgées

▪ Approche genrée des publics

Concernant les principales allocations versées par le Département, la répartition par sexe des bénéficiaires est uniforme à 75 % de femmes et 25 % d'hommes. De la même manière qu'au sein de la population, avec l'avancée en âge, la part des femmes parmi les bénéficiaires des prestations augmente. Toutefois, le taux de couverture par les prestations est souvent plus élevé pour les femmes que pour les hommes.

Une prestation fait exception, le forfait Améthyste. Parmi les bénéficiaires de 60 ans et plus, en 2014, dont le motif d'attribution est le statut de retraité, 49 % sont des femmes et 51 % sont des hommes. Cependant, avec l'avancée en âge, la part des femmes parmi les bénéficiaires augmente toujours mais dans des proportions moindres.

⁵⁹ DAUNE-RICHARD Anne-Marie et al., « L'entrée en dépendance des personnes âgées : quelle prise en charge pour quelles différenciations sociales et sexuées ? » Une comparaison France-Suède, Revue française des affaires sociales, 2012/2 n° 2-3, p. 148-168, p. 163

Bénéficiaires de l'ADPA à domicile par tranche d'âge

	Nombre de bénéficiaires femmes	Nombre de bénéficiaires hommes	Part des bénéficiaires femmes	Part des bénéficiaires hommes	Taux de couverture des femmes	Taux de couverture des hommes
60-64 ans	277	139	67 %	33 %	1 %	0,5 %
65-69 ans	796	363	69 %	31 %	3 %	1,5 %
70-74 ans	1 063	538	66 %	34 %	5 %	3 %
75-79 ans	1 818	693	72 %	28 %	9 %	5 %
80-84 ans	2 759	930	75 %	25 %	17 %	9 %
85-89 ans	2 990	960	76 %	24 %	28 %	20 %
90-94 ans	1 798	535	77 %	23 %	44 %	43 %
95 ans et plus	552	134	80 %	20 %	41 %	42 %

Sources : Département de la Seine-Saint-Denis, Système d'information décisionnelle, 2015

Bénéficiaires de l'ADPA en établissement par tranche d'âge

	Nombre de bénéficiaires femmes	Nombre de bénéficiaires hommes	Part des bénéficiaires femmes	Part des bénéficiaires hommes	Taux de couverture des femmes	Taux de couverture des hommes
60-64 ans	43	54	44 %	56 %	0,1 %	0,1 %
65-69 ans	127	136	48 %	52 %	0,5 %	0,6 %
70-74 ans	143	140	51 %	49 %	0,7 %	0,8 %
75-79 ans	342	174	66 %	34 %	2 %	1,2 %
80-84 ans	765	246	76 %	24 %	5 %	2,5 %
85-89 ans	1 360	283	83 %	17 %	13 %	6 %
90-94 ans	1 347	238	85 %	15 %	33 %	19 %
95 ans et plus	647	72	90 %	10 %	48 %	23 %

Sources : Département de la Seine-Saint-Denis, Système d'information décisionnelle, 2015

Bénéficiaires de l'ASH par tranche d'âge

	Nombre de bénéficiaires femmes	Nombre de bénéficiaires hommes	Part des bénéficiaires femmes	Part des bénéficiaires hommes	Taux de couverture des femmes	Taux de couverture des hommes
60-64 ans	1	5	17 %	83 %	0 %	0,01 %
65-69 ans	53	75	41 %	59 %	0,2 %	0,3 %
70-74 ans	93	94	50 %	50 %	0,5 %	0,5 %
75-79 ans	173	122	59 %	41 %	0,9 %	0,8 %
80-84 ans	347	122	74 %	26 %	2 %	1,2 %
85-89 ans	435	91	83 %	17 %	4 %	2 %
90-94 ans	341	49	87 %	13 %	8 %	4 %
95 ans et plus	179	14	93 %	7 %	13 %	4,5 %

Sources : Département de la Seine-Saint-Denis, Système d'information décisionnelle, 2015

Personnes âgées bénéficiaires du Forfait améthyste

	Nombre de bénéficiaires femmes	Nombre de bénéficiaires hommes	Part des bénéficiaires femmes	Part des bénéficiaires hommes	Taux de couverture des femmes	Taux de couverture des hommes
60-69 ans	10 067	8 073	55 %	44 %	16 %	13 %
70-79 ans	7 888	10 058	44 %	56 %	20 %	31 %
80-89 ans	3 510	3 749	48 %	52 %	13 %	25 %
90 ans et plus	302	259	54 %	46 %	6 %	16 %

Sources : Département de la Seine-Saint-Denis, Système d'information décisionnelle, 2015

Prévention de la maltraitance

La Cellule Interinstitutionnelle Départementale de Prévention de la Maltraitance (CIDPM) a pour objectif d'analyser les situations signalées, de favoriser une prise en charge adaptée, d'améliorer l'efficacité du traitement et du suivi des situations et de contribuer à la prévention des maltraitances. La CIDPM a vocation à orienter vers les professionnels de terrain la prise en charge et le suivi des personnes et de les accompagner dans cette prise en charge.

Le bilan 2014 de la cellule révèle que les victimes identifiées de maltraitance sont essentiellement de sexe féminin chez les personnes âgées (80 %) et chez les personnes handicapées (60 %).

▪ Initiatives et actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

La prédominance des femmes parmi les personnes âgées et handicapées victimes identifiées de maltraitance a fait l'objet d'un travail avec l'Observatoire des violences faites aux femmes, en vue d'un projet spécifique contre les violences faites aux femmes handicapées et âgées. Il s'agit d'une démarche de recueil de témoignages. La finalité de ce travail est la création d'une exposition itinérante afin de susciter des échanges et des débats entre les professionnels et le grand public sur la maltraitance. La présence d'un écrivain en résidence apportera aux professionnels un point de vue distancé.

▪ Approche genrée des métiers

Comme d'autres métiers de l'aide ou du soin, les métiers de l'accompagnement des personnes âgées sont historiquement et socialement assurés par les femmes.

L'Enquête de recensement 2010 réalisé par l'INSEE montre que 97 % des personnes déclarant travailler dans le secteur de l'aide à domicile sont des femmes.

Selon la DREES (Enquêtes sur les écoles de formation aux professions sociales), en 2011, 96 % de diplômés d'état Auxiliaires de vie sociale étaient des femmes.

Le développement actuel des services en direction des personnes âgées et des emplois correspondants, où la proportion de femmes reste proche de 100 %, renforce la surreprésentation des femmes au sein des professions sociales. Ainsi, « le développement rapide des métiers dans le champ de l'aide à domicile, a d'ailleurs été identifié par la DARES comme le principal « moteur » de la ségrégation professionnelle et comme un frein important à la mixité »⁶⁰.

⁶⁰ ARGOUARC'H, J. et CALAVREZO, O., « La répartition des hommes et des femmes par métier : Une baisse de la ségrégation depuis 30 ans », DARES Analyses, no 79, déc. 2013.

Comme dans le reste du secteur social et médico-social, les postes de direction sont au deux tiers occupés par des hommes (source DRESS). On constate, dans le secteur de l'aide à domicile, « une étanchéité croissante entre les métiers de l'intervention et ceux de l'encadrement intermédiaire. Ce cloisonnement résulte notamment de l'élargissement du champ des compétences attendues pour les encadrants intermédiaires [...] Dans ce contexte, les services d'aide à domicile privilégient de plus en plus de jeunes diplômés au détriment des intervenantes à domicile expérimentées »⁶¹.

On constate peu de mobilité professionnelle du poste d'aide à domicile vers des postes d'encadrement de service : « Les métiers d'aide à domicile sont souvent occupés par des femmes de plus de 40 ans, qui reprennent une activité après une première carrière dans un autre secteur et une reconversion ou une longue période d'inactivité ou de chômage. Elles ont quelquefois connu des trajectoires précaires avant l'obtention d'un emploi dans le secteur social et, éventuellement, d'une qualification (diplômes d'Etat d'AMP ou d'AVS). En conséquence, cette situation est vécue comme un aboutissement, ces salariées n'aspirant pas forcément à occuper des postes dans l'encadrement »⁶².

Selon l'enquête de recensement 2010 de l'INSEE, le temps partiel concerne 41 % des salariés exerçant une profession sociale soit plus du double de la moyenne des salariés (18 %). Il concerne 59 % des personnes se déclarant aides à domicile. Pour les aides à domicile, le poids très important des temps partiels s'explique notamment par un fractionnement de la journée de travail lié aux trajets entre les différents bénéficiaires⁶³.

Concernant les aidants familiaux, deux tiers sont des femmes, dont la moitié exercent une activité professionnelle.

Enjeux et axes de réflexion pour la politique départementale

Plusieurs enjeux peuvent être énoncés :

- ✓ la prise en compte de la précarité importante d'une partie de la population des femmes âgées dans le département, dont témoignent l'écart entre femmes et hommes concernant le taux de pauvreté des plus de 75 ans. Cette enjeu concerne particulièrement les femmes vivant à domicile, les autres pouvant bénéficier de l'ASH ;
- ✓ la prise en compte du surcroît de dépendance des femmes par rapport aux hommes à âge égal, et l'adaptation aux femmes des actions de prévention de la perte d'autonomie ;
- ✓ le renforcement de l'accompagnement des femmes âgées vivant seules : prévention de l'isolement, socialisation, soutien aux solidarités intergénérationnelles ;
- ✓ la prévention de la maltraitance et la promotion de la bientraitance, parmi les aidants professionnels et familiaux, qui sont le plus souvent des femmes ;
- ✓ la mixité dans les instances représentatives des usagers ;
- ✓ l'égal accès aux droits pour les hommes et les femmes, et donc la prise en compte du moindre accès aux droits des hommes sur la plupart des prestations ;
- ✓ la réflexion sur le moindre recours des femmes au forfait améthyste, en lien avec les enjeux de socialisation.

Enfin, concernant le secteur de l'aide à domicile, qui compte une très grande majorité de femmes, la mixité des parcours de formation, des emplois et de l'encadrement constitue un enjeu important.

⁶¹ AMNYOS, CEP de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile, Rapport final», décembre 2012.

⁶² O. BOUBA-OLGA, E. FOUQUERAY, C. ALLO, B. BERNELA, et E.BOURDU, « Être AMP en Poitou-Charentes: Mieux comprendre les logiques d'emploi et les trajectoires des AMP », Observatoire de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale privée à but non lucratif, 2013.

⁶³ Cahier stratégie et prospective de juin 2014 – Mission analyse stratégique de la DGCS

Personnes handicapées

Le Schéma départemental en faveur des personnes handicapées 2012-2016 poursuit quatre objectifs :

- ✓ Assurer un niveau d'information de qualité à destination des usagers, des familles et des professionnels,
- ✓ Structurer la coordination territoriale et départementale des acteurs au service des personnes handicapées,
- ✓ Mieux accompagner les parcours de vie pour anticiper les changements et faciliter les transitions,
- ✓ Développer une offre de services diversifiée et complémentaire.

Le Département évalue les besoins des personnes et les oriente sur la base de leur projet de vie. Il souhaite renforcer la participation des personnes handicapées à la vie de la cité en favorisant leurs déplacements et leur accès aux activités culturelles et sportives. Il intervient aussi pour prévenir la maltraitance.

La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) assure l'information et l'orientation des usagers et de leurs familles, l'évaluation des besoins et la notification de décisions d'attribution d'allocation, d'aide et/ou d'orientation dans le domaine de la scolarisation, de la formation, de l'insertion professionnelle et de l'emploi, de l'accompagnement et de l'hébergement.

La Direction de la population âgée et des personnes handicapées (DPAPH) met en œuvre les prestations suivantes : l'aide sociale à l'hébergement, l'aide ménagère, la mise à disposition d'une offre de transport spécialisé, la tarification, le suivi et le contrôle des établissements d'accueil et d'hébergement et des services d'aide et d'accompagnement à domicile, le soutien au développement des places d'accueil en établissement, le développement de l'accès des personnes handicapées aux sports, aux loisirs, à la culture et plus globalement à la vie sociale.

Constats généraux

La population handicapée de Seine-Saint-Denis

Les données disponibles concernant la population handicapée au niveau national comme au niveau départemental sont peu nombreuses.

On peut néanmoins constater que la jeunesse de la population de Seine-Saint-Denis se retrouve dans le profil des personnes handicapées du département, avec un niveau de demande et de prestations concernant des enfants handicapés particulièrement élevé.

Par ailleurs, le département est mal pourvu en établissements d'hébergement pour adultes handicapés mais aussi en structures d'insertion professionnelle pour handicapés.

Au plan national

En matière de scolarisation, quel que soit le type d'établissement d'éducation spécialisée, les institutions pour enfants et adolescents comptent plus de garçons.

Concernant la reconnaissance du handicap, les études menées par le Haut conseil à l'égalité montrent que les femmes handicapées sont moins bien reconnues. En 2008, la proportion de personnes handicapées « au sens large »⁶⁴ est très proche chez les femmes et les hommes (5 millions d'hommes et 4,9 millions de femmes) mais ces derniers bénéficient plus souvent d'une

⁶⁴ Personnes bénéficiant d'une reconnaissance administrative du handicap auxquelles s'ajoutent les personnes déclarant avoir un handicap ou une perte d'autonomie ainsi que les personnes ayant des maladies chroniques ou des problèmes de santé durables.

reconnaissance administrative du handicap : 1,4 million d'hommes contre 1,1 million de femmes. Ainsi, 44 % des personnes handicapées ayant une reconnaissance administrative sont des femmes.

Concernant l'accès à l'emploi, le Haut conseil à l'égalité constate que « les femmes handicapées travaillent moins que les hommes handicapés en milieu ordinaire et majoritairement dans la fonction publique. 23,3 % de femmes reconnues handicapées (reconnaissance administrative) travaillent en milieu ordinaire, contre 54,2 % des hommes reconnus handicapés ». Concernant l'accès à la fonction publique, « la part des femmes parmi les bénéficiaires d'une reconnaissance administrative ouvrant droit à l'OETH (Obligation d'emploi des travailleurs handicapés) dans la seule fonction publique s'élevait à 53 % au 1^{er} janvier 2010 mais elles sont surreprésentées dans la fonction hospitalière, où elles représentent 73 % des travailleurs handicapés ».

Au plan mondial

Selon l'ONG Human Rights Watch, les filles et les femmes handicapées ont de 1,5 à 10 fois plus de risques d'être maltraitées que les femmes valides⁶⁵.

Enjeux de société

Du point de vue de l'égalité entre les femmes et les hommes parmi les personnes handicapées - physiques, mentales et psychiques -, les enjeux sont :

- ✓ la reconnaissance des handicaps chez les femmes,
- ✓ le niveau de recours aux prestations concernant les femmes handicapées,
- ✓ la problématique de l'accès à l'emploi, pour lequel les femmes semblent pénalisées.

Etat des lieux genré de la politique Personnes handicapées

▪ Approche genrée des publics

Décisions rendues par la Maison départementale des personnes handicapées concernant les adultes

	Nombre de décisions concernant des femmes	Nombre de décisions concernant des hommes	Part des décisions concernant des femmes	Part des décisions concernant des hommes
AAH	10 402	10 062	51 %	49 %
ACFP (droit)	5	9		
ACTP (droit)	147	186	44 %	56 %
Carte de stationnement	8 599	8 261	51 %	49 %
Carte d'invalidité ou de priorité	14 782	12 859	53 %	47 %
Complément de ressources AAH	4 534	4 146	52 %	48 %
Orientation professionnelle	8 931	8 972	50 %	50 %
Orientation vers un établissement médico-social	562	856	40 %	60 %
Orientation vers un service médico-social	396	502	44 %	56 %
PCH : Prestation de compensation	3 858	2 810	58 %	42 %
RQTH	8 723	8 744	50 %	50 %

Sources : Département de la Seine-Saint-Denis, Système d'information décisionnelle, 2015

⁶⁵ Human Rights for Women and Children with Disabilities (2012), p. 5

On constate que, globalement, parmi les décisions rendues par la MDPH en 2015, la moitié concerne des femmes et l'autre des hommes. Cependant, deux résultats ressortent : les hommes sont surreprésentés parmi les bénéficiaires des décisions d'orientation en établissement et en service médico-social. A l'inverse, les décisions relatives à la PCH concernent davantage des femmes que des hommes.

Décisions rendues par la Maison départementale des personnes handicapées concernant les enfants

	Nombre de décisions concernant des filles	Nombre de décisions concernant des garçons	Part des décisions concernant des filles	Part des décisions concernant des garçons
AEEH et son complément	1 445	3 065	32 %	68 %
Carte de stationnement	462	769	38 %	62 %
Carte d'invalidité ou de priorité	697	1 167	37 %	63 %
Maintien au titre de l'amendement Creton	39	109	26 %	73 %
Parcours de scolarisation et/ou de formation	2 231	5 949	27 %	73 %
PCH enfant	342	615	36 %	64 %

Sources : Département de la Seine-Saint-Denis, Système d'information décisionnelle, 2015

Concernant les décisions rendues par la MDPH pour des enfants en 2015, les garçons ou les jeunes hommes sont systématiquement surreprésentés.

Aide sociale à l'hébergement des personnes handicapées

	Nombre de bénéficiaires femmes	Nombre de bénéficiaires hommes	Part des bénéficiaires femmes	Part des bénéficiaires hommes
15-17 ans		1		
18-19 ans	1	2		
20-29 ans	183	324	36 %	64 %
30-39 ans	178	275	39 %	61 %
40-49 ans	207	286	42 %	58 %
50-59 ans	178	277	39 %	61 %
60-69 ans	179	234	43 %	57 %
70-79 ans	59	33	64 %	36 %
80-89 ans	17	5	77 %	23 %
90 ans et plus	4	1	80 %	20 %

Sources : Département de la Seine-Saint-Denis, Système d'information décisionnelle, 2015

Jusqu'à 60 ans, les deux tiers des personnes handicapées bénéficiaires de l'ASH sont des hommes.

Bénéficiaires de la Prestation de compensation du handicap

	Nombre de bénéficiaires femmes	Nombre de bénéficiaires hommes	Part des bénéficiaires femmes	Part des bénéficiaires hommes
5-9 ans	21	41	34 %	66 %
10-14 ans	36	65	36 %	64 %
15-17 ans	35	47	43 %	57 %
18-19 ans	15	23	40 %	61 %
20-29 ans	353	489	42 %	58 %
30-39 ans	379	391	49 %	51 %
40-49 ans	571	449	56 %	44 %
50-59 ans	740	653	53 %	49 %
60-69 ans	587	540	52 %	48 %
70-79 ans	69	75	48 %	52 %
80-89 ans	7	3	70 %	30 %

Sources : Département de la Seine-Saint-Denis, Système d'information décisionnelle, 2015

La répartition par sexe des bénéficiaires de la PCH est globalement équilibrée. Cependant, on retrouve une prédominance des garçons et des jeunes hommes chez les bénéficiaires moins de 30 ans.

Personnes handicapées bénéficiaires du Forfait améthyste

	Nombre de bénéficiaires femmes	Nombre de bénéficiaires hommes	Part de bénéficiaires femmes	Part des bénéficiaires hommes
18-19 ans		3		
20-29 ans	384	573	40 %	60 %
30-39 ans	725	1003	42 %	58 %
40-49 ans	1320	1512	47 %	53 %
50-59 ans	2156	1967	52 %	48 %

Sources : Département de la Seine-Saint-Denis, Système d'information décisionnelle, 2015

Les hommes, en particulier les jeunes, sont plus nombreux que les femmes à bénéficier du Forfait améthyste. Le rapport s'inverse à partir de 50 ans, mais les données sur les personnes âgées bénéficiaires du Forfait montrent que les femmes sont moins couvertes que les hommes après 60 ans.

Enfin, concernant la maltraitance, le bilan 2015 de la Cellule Interinstitutionnelle Départementale de Prévention de la Maltraitance (CIDPM) montre que les victimes identifiées de maltraitance sont essentiellement de sexe féminin chez les personnes âgées (80 %) et chez les personnes handicapées (60 %).

▪ **Approche genrée des métiers**

Les problématiques liées à la forte féminisation des aidants professionnels et familiaux auprès des personnes handicapées sont du même type que celles précédemment évoquées dans la partie Personnes âgées.

▪ Initiatives et actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

La prédominance des femmes parmi les personnes âgées et handicapées victimes identifiées de maltraitance a fait l'objet d'un travail avec l'Observatoire des violences faites aux femmes, en vue d'un projet spécifique contre les violences faites aux femmes handicapées et âgées. Il s'agit d'une démarche de recueil de témoignages. La finalité de ce travail est la création d'une exposition itinérante afin de susciter des échanges et des débats entre les professionnels et le grand public sur la maltraitance. La présence d'un écrivain en résidence apportera aux professionnels un point de vue distancé.

Enjeux et axes de réflexion pour la politique départementale

Plusieurs enjeux relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la politique en faveur des personnes handicapées :

- ✓ la reconnaissance des situations de handicap, les femmes y accédant moins que les hommes ;
- ✓ l'accès à l'emploi et à la formation ;
- ✓ l'accès à une prise en charge adaptée, à partir du constat que les hommes accèdent mieux que les femmes aux structures spécialisées (du plus jeune âge à 75 ans) ;
- ✓ la prévention de la maltraitance et la promotion de la bientraitance, parmi les aidants professionnels et familiaux ;
- ✓ le soutien aux structures innovantes (offre alternative au maintien à domicile et l'accueil en établissement spécialisé classique) ;
- ✓ la participation aux instances représentatives des usagers.

Enfin, concernant le secteur de l'aide à domicile, la mixité des parcours de formation, des emplois et de l'encadrement constitue un enjeu important.

Accueil des collégiens et de la communauté éducative, Projet éducatif départemental et Actions pour la jeunesse

Le programme Accueil des collégiens correspond pour l'essentiel aux compétences obligatoires dévolues aux Départements, à savoir : la construction et la maintenance des collèges, l'accueil et l'entretien technique et ménager des collèges (qui s'est traduit par le transfert des personnels ATTEE), ainsi que la compétence de sectorisation.

Ce programme porte les efforts d'investissement considérables réalisés par le Département depuis plusieurs années : mise en œuvre du Plan exceptionnel d'investissement prévoyant la rénovation ou la reconstruction de 15 collèges et la création de 6 nouveaux établissements, puis depuis 2014 mise en œuvre du Plan ambition collège prévoyant la reconstruction de 4 collèges, la création de 7 nouveaux établissements et la rénovation de 80 collèges.

Dans ce cadre, les principaux objectifs du Département sont de mettre à disposition des collégiens et des communautés éducatives des équipements et ressources répondant aux besoins des usagers, de répondre de manière optimisée à l'augmentation des effectifs de collégiens grâce aux analyses de démographie scolaire dans le cadre des plans exceptionnels d'investissement, de moderniser le cadre de travail des communautés éducatives et des collégiens et l'adapter aux nouveaux enjeux éducatifs et d'optimiser la répartition de ces ressources et veiller à l'équité territoriale.

Par ailleurs, le Département a pour objectif de contribuer à la réussite scolaire et personnelle des jeunes – notamment des collégiens –, de favoriser leur accès au plein exercice de la citoyenneté, de les accompagner vers leur autonomie et de favoriser leur épanouissement. Il vise également la réduction des inégalités subies par les jeunes, ainsi que la prévention et la lutte contre les discriminations.

Le Projet éducatif départemental (PED) regroupe toutes les actions éducatives menées par ou avec le soutien du Département, qui veille à leur cohérence globale en lien avec l'ensemble des directions qui portent les actions. Les dispositifs ainsi fédérés sont très divers et portent sur des thématiques variées : Odyssée jeunes, appels à projets pédagogiques (notamment liés au développement durable et à l'engagement citoyen), travail sur la pause méridienne, fréquentation et qualité de la restauration scolaire, santé des collégiens, temps libre, parcours de découvertes urbaines, mission de prévention de la violence, Conseil départemental des collégiens, etc.

Le Département est gestionnaire de 9 Centres d'information et d'orientation (CIO) à destination des publics scolaires. Il anime le dispositif Plus Citoyen, destiné à aider les groupes de jeunes de 16 à 30 ans qui souhaitent monter un projet participant aux enjeux de citoyenneté et d'engagement. Le Département souhaite enfin favoriser la mobilité européenne des jeunes, en particulier celle des apprentis et des jeunes en insertion.

Constats généraux

La notion de jeunesse peut renvoyer à une pluralité de définitions. *« De façon générale, les études démographiques, économiques et sociales retiennent la tranche d'âge de 16 à 25 ans, l'âge de 16 ans marquant la fin de la scolarité obligatoire et l'âge de 25 ans correspondant à l'âge moyen de l'accès à l'autonomie, cette notion intégrant à la fois l'entrée dans la vie active, la formation du couple et l'arrivée d'un premier enfant, étapes souvent à l'origine du départ du domicile parental et de l'entrée dans un logement autonome. [...] Considérée par certains comme « réductrice », la définition de la tranche d'âge 16-25 ans ne fait donc pas l'objet d'un consensus unanime⁶⁶ ».*

⁶⁶ <http://www.senat.fr/rap/r08-436-1/r08-436-11.html#toc9>

La politique en faveur de la jeunesse du Département concerne principalement les collégiens, qui sont âgés de 11 à 16 ans. Le département comptait à la rentrée 2015-16 près de 83 000 collégiens dans les établissements publics et privés. En 2014-2015, on comptait 49,3 % de filles et 50,7 % de garçons (source : DSDEN 93). Les élèves boursiers y étaient à 49,9% des filles et 50,1% des garçons.

Les jeunes en Seine-Saint-Denis

Les enfants de 6 à 17 ans représentent 16 % de la population départementale et c'est en Seine-Saint-Denis qu'ils sont à la fois les plus nombreux en effectif et en proportion par rapport aux autres départements de l'Île-de-France.⁶⁷ Les jeunes de 15 à 29 ans représentent 20 % de la population en Seine-Saint-Denis⁶⁸.

Santé des jeunes

Parmi les bénéficiaires de la CMU en 2012 en Seine-Saint-Denis, la part des jeunes de 15-29 ans s'élève à 20,4 %, majoritairement des femmes (59 %).

Près d'un jeune sur dix déclare avoir dû renoncer à des soins pour des raisons financières au cours des douze derniers mois ; les femmes sont les plus touchées par ces situations.

Une majorité de jeunes femmes ont recours à la contraception. Cependant, le nombre de grossesses non désirées est important.⁶⁹ On relève par ailleurs l'existence de problématiques liées aux très jeunes mères.

D'autres données sur la santé figurent dans la partie concernant la prévention sanitaire. Les données relatives aux conduites à risques des jeunes, à la protection de l'enfance, à la protection maternelle et infantile et à la planification familiale sont traitées dans les parties relatives aux programmes concernés.

Scolarité

Au niveau national, les filles ont une meilleure réussite scolaire : « *Elles maîtrisent mieux la langue française que les garçons au collège (86 % contre 72 % pour les garçons en 2014). À l'issue de leur formation initiale, les jeunes femmes décrochent un diplôme de niveau plus élevé que les hommes. L'écart s'est creusé en deux décennies. Ainsi, parmi les jeunes ayant achevé leurs études en 2011-2012-2013, 50 % des filles sont diplômées de l'enseignement supérieur contre 39 % des garçons. Elles sont également moins nombreuses à ne posséder aucun diplôme ou uniquement le brevet des collèges (12 % contre 17 % des garçons). Les filles représentent plus de 53 % de l'ensemble des admis au baccalauréat en 2014 et plus de 56 % pour les seuls bacheliers généraux* »⁷⁰.

En Seine-Saint-Denis, les écoles et collèges du département accueillent 197 376 élèves de 6 à 17 ans. Parmi eux les filles représentent 49 % des effectifs.

Les filles réussissent mieux leur scolarité : en Seine-Saint-Denis, sur l'année scolaire 2013/2014, 8,6 % des filles et 11,1 % des garçons entrant en 6^{ème} ont au moins 1 an de retard. Le taux de retard des garçons à l'entrée en 3ème est supérieur de 7 points à celui des filles. De même, à la rentrée 2012, le taux de redoublement des filles de 2^{nde} générales et technologiques atteint 11,7 % contre 15 % pour les garçons.

86,4 % des filles contre seulement 76,8 % des garçons obtiennent le diplôme national du brevet.

⁶⁷ *Les jeunes de 6 à 17 ans vivant en Seine-Saint-Denis*, Observatoire départemental des données sociales de la Seine-Saint-Denis, Novembre 2015, 154 p.

⁶⁸ INSEE, Estimations de population (résultats provisoires arrêtés fin 2015).

⁶⁹ *Les jeunes de 15 à 29 ans vivant en Seine-Saint-Denis*, Observatoire départemental des données sociales de la Seine-Saint-Denis, Février 2014, 88 p.

⁷⁰ <http://www.education.gouv.fr/pid25496-cid57102/l-etat-ecole-2015-couts-activites-resultats.html>

Taux de réussite au baccalauréat sur l'année scolaire 2013-2014 en France

	Filles	Garçons
Bac général :		
Série ES	89 %	82 %
Série S	88 %	83 %
Série L	87 %	85 %
Bac professionnel	78 %	66 %
Bac technologique	90 %	87 %

Source : Ministère de l'Education nationale

Le taux de réussite des filles au baccalauréat est largement supérieur à celui des garçons, toutes filières confondues.

A l'occasion de la session 2013, le taux de mention « très bien / bien » sur la série « générale » dépasse 27 % chez les filles pour 19 % chez les garçons.

Les jeunes femmes sont globalement plus diplômées que les jeunes hommes en Seine-Saint-Denis : 24% des jeunes femmes non scolarisées de 15 à 29 ans de Seine-Saint-Denis n'ont pas de diplôme qualifiant, contre 28,4% des hommes.⁷¹

La part des filles dans les effectifs de Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) est inférieure à 39 %⁷². Elle était de 37,7 % en Seine-Saint-Denis en 2014-2015.

Décrochage scolaire

Les filles sont moins sujettes au décrochage scolaire : en Seine-Saint-Denis, près d'un jeune sur trois (entre 15 et 29 ans) arrête ses études sans avoir obtenu de diplôme qualifiant, en particulier dans la voie professionnelle. Les jeunes en décrochage scolaire niveau collège représentent 17,3 % des collégiens de 15 ans et plus scolarisés dans le département, contre 14,2 % des collégiennes. Les jeunes en décrochage scolaire du niveau lycée sont en majorité des garçons (environ 60 %).

Discipline

Les filles sont moins concernées que les garçons par les conseils de discipline : en Seine-Saint-Denis, dans plus de 80 % des conseils organisés, l'élève convoqué est un garçon. En outre, cet élève est souvent en situation de retard scolaire (49 %)⁷³.

Violences

« Au niveau national, les garçons sont davantage impliqués dans les actes de violences commis par les élèves (76 % contre 24 % pour les filles alors que les effectifs filles-garçons sont au niveau collège à peu-près identique).

Autre constat, les élèves visés par les auteurs de violence sont en général de même sexe que leurs agresseurs. Ainsi les violences commises par des garçons touchent 3 fois plus de garçons que de filles, alors que les filles s'en prennent 4 fois plus souvent à des filles qu'à des garçons.

⁷¹ Les jeunes de 15 à 29 ans vivant en Seine-Saint-Denis, Observatoire départemental des données sociales de la Seine-Saint-Denis, Février 2014, 88 p.

⁷² Les jeunes de 6 à 17 ans vivant en Seine-Saint-Denis, Observatoire départemental des données sociales de la Seine-Saint-Denis, Novembre 2015, 154 p.

⁷³ Les jeunes de 6 à 17 ans vivant en Seine-Saint-Denis, Observatoire départemental des données sociales de la Seine-Saint-Denis, Novembre 2015, 154 p.

Par ailleurs, alors que les garçons se distinguent principalement par des violences verbales (43 %) et physiques (32 %), les filles commettent proportionnellement moins de violences physiques (27 %) mais davantage de violences verbales (53 %). Enfin, les violences subies sont de nature différente selon le sexe. Les atteintes à la vie privée, les violences sexuelles plus fréquentes chez les filles, et le racket qui touche plutôt les garçons sont ainsi très discriminants. Toutefois, les actes de violence physique restent les actes les plus fréquemment subis chez les filles (48 % des cas) comme chez les garçons (71 %). »⁷⁴

Handicap

Les filles porteuses de handicap sont moins scolarisées que les garçons : dans le département, elles représentent 28 % des élèves porteurs de handicap dans le premier degré, et moins d'un tiers au niveau collège.

Orientation

Au niveau national, la présence féminine reste très inégale selon les séries. Elles sont majoritaires en série économique et sociale (62 %) et surtout en lettres (79 % en 2014). Elles sont en revanche minoritaires en série scientifique (47 % en 2014). Dans la voie technologique, les spécialités tertiaires sont féminines (54% des bacheliers des Sciences et technologies du management et de la gestion et 92 % en Sciences et technologies de la santé et du social) et les spécialités industrielles sont masculines (93% en Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable).

Au sein de l'enseignement professionnel, les filles représentent presque la moitié des bacheliers à la session 2014 du fait de la création de la spécialité Accompagnement, soins et services à la personne, (48 % en 2014, soit 7,6 points de plus qu'en 2013). Le secteur des services reste largement féminin (73 %), tandis que le secteur de la production est largement masculin (15 % de filles)⁷⁵.

Or, « Malgré leur meilleure réussite scolaire, les filles se retrouvent dans des filières moins sélectives et moins valorisées que les garçons (quand ils se jugent très bons en mathématiques, 8 garçons sur 10 vont en S, contre 6 filles sur 10) »⁷⁶.

En Seine-Saint-Denis, 70 % des filles scolarisées s'orientent en fin de collège vers une seconde générale ou technologique, contre 56% des garçons. A l'inverse, ces derniers s'orientent davantage que les filles vers la voie professionnelle (35 % contre 25 %).⁷⁷

Dans la voie professionnelle, les filles sont sous-représentées (43,5% des effectifs scolarisés) : elles sont seulement 35,1 % à préparer un CAP sont des filles et 43,7 % à préparer un bac professionnel. L'orientation est très genrée : à la rentrée 2012, seules 11,4 % des filles suivent un enseignement des spécialités de la production. Elles sont à l'inverse 88,6 % à suivre un enseignement des spécialités des services, avec même 48,6 % de leurs effectifs concentrés sur les spécialités du commerce et du sanitaire et social.

Dans la voie générale et technologique, les garçons sont sous-représentés : à la rentrée 2012, 68,4 % des filles scolarisées dans le département suivent ce type d'enseignement contre 57,2 % des garçons. L'orientation est également très genrée : quelles que soient leur appartenance sociale ou leur réussite scolaire, les filles sont nettement majoritaires dans les séries littéraires (77,9 % des élèves de 1ère et terminale littéraire), et tertiaires (55,1 % en Sciences et techniques de gestion et 94,4 % en Sciences et technologies de la santé et du social), et plutôt sous-représentées dans les séries scientifiques avec 47,3 % des effectifs en baccalauréat scientifique, 6,5 % en Sciences et techniques de l'industrie mais tout de même 56,1 % en sciences et technologies de laboratoire.⁷⁸

⁷⁴ *Les jeunes de 6 à 17 ans vivant en Seine-Saint-Denis*, Observatoire départemental des données sociales de la Seine-Saint-Denis, Novembre 2015, 154 p.

⁷⁵ <http://www.education.gouv.fr/pid25496-cid57102/l-etat-ecole-2015-couts-activites-resultats.html>

⁷⁶ *Lutter contre les stéréotypes filles-garçons. Un enjeu d'égalité et de mixité dès l'enfance*, CGSP, Travaux coordonnés par Marie-Cécile Naves et Vanessa Wisnia-Weill, Janvier 2014

⁷⁷ *Les jeunes de 6 à 17 ans vivant en Seine-Saint-Denis*, Observatoire départemental des données sociales de la Seine-Saint-Denis, Novembre 2015, 154 p.

⁷⁸ *Les jeunes de 15 à 29 ans vivant en Seine-Saint-Denis*, Observatoire départemental des données sociales de la Seine-Saint-Denis, Février 2014, 88 p.

Au-delà de la différenciation des parcours, l'orientation telle qu'elle fonctionne tend à exclure les filles de l'accès à certains métiers : « *L'absence d'une réelle mixité dans les séries et filières témoigne de la prégnance des modèles culturels. Filles et garçons continuent à se conformer dans leur orientation à ce qui est reconnu comme leur domaine respectif de compétences. [...] Les choix d'orientation sont donc sensiblement différents selon le genre et les parcours scolaires des filles sont globalement moins diversifiés. Au final, cela contribue à détourner les filles de branches professionnelles pourtant porteuses d'emplois* »⁷⁹.

Insertion professionnelle

Si les filles ont une meilleure réussite scolaire que les garçons, leur insertion professionnelle est globalement moins bonne. Les enjeux liés à l'insertion professionnelle des femmes et des hommes sont traités dans la partie Développement économique, économie sociale et solidaire, emploi et formation.

Engagement citoyen

Le taux d'adhésion à au moins une association en 2010 est de 29 % pour l'ensemble des 16-24 ans, de 35 % pour les hommes et de 22 % pour les femmes de la même classe d'âge. Les principales différences concernent les associations sportives (26 % hommes, 14 % de femmes), culturelles et de loisirs.⁸⁰

Inégalités filles – garçons et inégalités socio-économiques

Plusieurs études, reprises dans le rapport *Lutter contre les stéréotypes filles-garçons* du CGSP montrent que les inégalités entre les filles et les garçons sont renforcées dans les milieux populaires : « *Etre fille ou garçon de cadre, ce n'est pas vivre la même expérience sociale qu'être fille ou garçon d'ouvrier. Longtemps, la question des inégalités hommes-femmes a été considérée comme une différence dans la différence, secondaire par rapport aux stratifications sociales. Or les contributions de ce rapport montrent que les stéréotypes pèsent plus spécifiquement sur les garçons et filles des classes populaires, en restreignant leurs possibilités de mobilité.* »⁸¹

Enjeux de société

Chaque jeune est confronté au fait que l'école conforte les inégalités entre les filles et les garçons, dans la continuité de sa socialisation primaire. Pendant tout son parcours scolaire, le rapport aux enseignements et l'orientation sont relativement déterminés par les représentations liées au genre, et contribuent en retour à la différenciation des parcours entre les filles et les garçons. Ainsi, l'école contribue à l'intériorisation de rôles sociaux différenciés, et plus largement à la reproduction de rapports sociaux inégalitaires.

Dès lors, un enjeu majeur concerne le rôle de l'école et des acteurs éducatifs : « *en tant que lieu d'éducation à la citoyenneté et aux valeurs républicaines, l'école doit œuvrer, de manière volontariste, à accroître l'égalité entre les filles et les garçons. Cela passe par une prise de conscience des acteurs, mais aussi par des actions pérennes pour ouvrir le champ des possibles des jeunes, quel que soit leur sexe : faire évoluer les méthodes et outils pédagogiques vers davantage de mixité et d'égalité* »⁸².

⁷⁹ <http://www.education.gouv.fr/pid25496-cid57102/l-etat-ecole-2015-couts-activites-resultats.html>

⁸⁰ http://www.jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/Chiffres_cles_jeunesse_2013.pdf

⁸¹ *Lutter contre les stéréotypes filles-garçons. Un enjeu d'égalité et de mixité dès l'enfance*, CGSP, Travaux coordonnés par Marie-Cécile Naves et Vanessa Wisnia-Weill, Janvier 2014

⁸² *Lutter contre les stéréotypes filles-garçons. Un enjeu d'égalité et de mixité dès l'enfance*, CGSP, Travaux coordonnés par Marie-Cécile Naves et Vanessa Wisnia-Weill, Janvier 2014

Un autre enjeu concerne l'évolution des représentations afin de dépasser les stéréotypes liés aux sexes. On constate une évolution des mentalités ces dernières années : « 91 % des jeunes (97 % de filles, 84 % de garçons) trouvent (...) normal qu'une fille veuille exercer un métier « d'homme » et 83 % d'entre eux (89 % de filles, 76 % de garçons) qu'un garçon veuille exercer un métier « de femme ». (...) Cependant, quand cela les concerne directement, ces jeunes ne sont plus que 38 % qui accepteraient d'exercer un métier habituellement exercé par l'autre sexe. Cette position émane majoritairement des filles : 49 % de filles contre 22 % de garçons. Si l'on entre ensuite vraiment dans le concret, seulement 10 % des filles et 5 % des garçons ont un projet allant dans ce sens »⁸³. Dans la continuité de cette évolution, les institutions publiques ont un rôle à jouer aux côtés d'une part des acteurs de terrain, notamment des associations, et d'autre part des familles pour soutenir l'exercice d'une parentalité égalitaire selon les sexes.

Plus largement, les enjeux d'éducation questionnent la responsabilité sociale de tous les acteurs publics et privés : celle des entreprises à travers les représentations véhiculées par la publicité et le marketing, celle des institutions publiques et des acteurs syndicaux et politiques et religieux, à travers leurs discours et leurs pratiques.

Etat des lieux genré de la politique Accueil des collégiens, Projet éducatif départemental et Actions pour la jeunesse

▪ Approche genrée des publics

Il n'existe pas de données relatives au sexe dans le suivi des différentes actions menées par le Département en direction des jeunes et de leurs bénéficiaires, à l'exception des données recueillies dans le cadre de l'évaluation du dispositif d'accompagnement des élèves temporairement exclus (ACTE). Les seules autres données disponibles concernent le nombre de jeunes impliqués chaque année dans les Rencontres des jeunes contre le sexisme, au nombre de 1 600.

Il est à noter que les parcours éducatifs portés par le Département concernent des classes mixtes, puisque constituées par l'Education nationale, tandis que les associations et clubs soutenus par la collectivité dans certains établissements sont constitués d'élèves volontaires, sans garantie de mixité.

Par ailleurs, le Conseil départemental des collégiens est constitué de façon paritaire.

Un profil d'élève différencié entre les filles et les garçons a été analysé dans le cadre de l'évaluation du dispositif d'accompagnement des élèves temporairement exclus ACTE. Plus de 20% des élèves accueillis dans le dispositif sont des filles, alors qu'elles sont en moindre proportion parmi les élèves exclus.

▪ Initiatives et actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Le Projet éducatif départemental (PED) ne fait pas référence explicitement aux inégalités entre les filles et les garçons, ni dans ses orientations stratégiques, ni dans ses grands principes. Cependant, la lutte contre toutes les discriminations (dont les discriminations de genre) constitue un objectif de la politique éducative.

Le programme Actions pour la jeunesse compte parmi ses objectifs stratégiques celui de « *contribuer à réduire les inégalités subies par les jeunes* » et parmi ses objectifs opérationnels celui d'« *encourager la formation et la promotion de l'égalité des sexes dans l'orientation professionnelle* ».

Au plan opérationnel, le PED comprend des actions éducatives consacrées exclusivement à l'égalité filles-garçons. Ainsi, une action de la Fédération des œuvres laïques de Seine-Saint-Denis sur les relations filles-garçons est soutenue par le Département, ainsi qu'une action nommée « Jeunes contre le sexisme », portée par la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques et par la Mission de prévention des violences à l'école de la Direction de l'éducation et de la jeunesse (ateliers ethnologiques sur la rumeur et les relations filles/garçons, théâtre forum sur la question du respect filles/garçons).

⁸³ Françoise Vouillot, *Éducation et orientation scolaire : l'empreinte du genre*, L'école et la ville, Profession Banlieues, 2012

L'Observatoire des violences faites aux femmes organise de son côté chaque année des Rencontres des jeunes contre le sexisme qui font suite à des travaux menés sur l'année dans plusieurs établissements volontaires, et qui concernent 1 600 jeunes par an en moyenne.

Le Département soutient aussi d'autres projets dans le cadre de son appel à projet pédagogique annuel. Peuvent ainsi être cités en 2015 les projets « Défendre une idée par l'image : s'engager contre le sexisme », « Elle, lui, eux et point de vue cinématographique » ou encore « Lutte contre le harcèlement et égalité filles-garçons ».

Enfin, le Département soutient aussi des projets relatifs à la question du genre dans le cadre de son appel à projet « La culture et l'art au collège » comme « Des filles des choux, des gars des roses » ou encore « Détection et détournement de clichés sexistes dans les films et les médias ».

▪ Approche genrée des métiers

69 % des ATTEE (adjoints techniques des établissements d'enseignement de l'éducation nationale) sont des femmes (source : bilan social 2014).

Selon une étude réalisée par Institut d'études politiques de Paris pour le Département en 2013 « *le portrait type d'un adjoint technique territorial des établissements d'enseignement est une femme d'au moins 50 ans dont les missions sont d'assurer l'accueil physique et téléphonique, la propreté des lieux et des installations, la préparation des repas. La maintenance des bâtiments est assurée exclusivement par des hommes, le chef cuisinier est également majoritairement masculin* ». Les métiers et les tâches exercés par les femmes se différencient donc fortement de ceux des hommes.

Enjeux et axes de réflexion pour la politique départementale

Dans le cadre de la rénovation et de la construction des collèges, les besoins et les usages différenciés entre les filles et les garçons des espaces et des équipements pourraient être pris en compte : installations sportives, espaces de vie, sanitaires...

Un autre enjeu est de favoriser la mixité dans les différents métiers de l'entretien et de la maintenance, ces derniers étant actuellement fortement différenciés selon le sexe (métiers « techniques » réservés aux hommes, métiers d'accueil et d'entretien ménager occupés par les femmes).

La politique éducative du Département est amenée à prendre en compte de manière plus importante l'enjeu de l'égalité entre les filles et les garçons, notamment en prenant en compte son interaction avec les inégalités socio-économiques. La collectivité pourrait en faire un objectif stratégique du Projet éducatif départemental et de sa politique en faveur de la jeunesse. Elle peut soutenir les acteurs éducatifs locaux porteurs de projets spécifiques dans ce champ, et inviter tous les acteurs éducatifs à prendre en compte cet enjeu dans leurs actions, par exemple des actions de sensibilisation, de mise en réseau ou de partenariats. Au près des jeunes, il s'agit de travailler tant sur les représentations et les stéréotypes liés aux sexes, que sur les relations au quotidien entre les filles et les garçons. Cette démarche et certaines actions pourraient impliquer les parents, dans la perspective de co-éducation qui traverse le PED.

Au-delà des actions du PED, le Département pourrait s'attacher à sensibiliser l'ensemble des porteurs de politiques sectorielles en direction des jeunes (culture, sports, santé, aide sociale à l'enfance, protection maternelle et infantile et planification familiale) aux enjeux de genre, voire porter lui-même un discours en ce sens dans l'ensemble de ses actions de communication envers les jeunes. Une telle approche transversale permettrait une cohérence de l'intervention éducative du Département en la matière : partage sur les représentations afin de dépasser stéréotypes liés aux sexes ; promotion de pratiques en la matière.

Culture, Patrimoine culturel et Archives

La politique culturelle du Département vise l'accès de chacun à la création, aux arts et à la culture. Son action est structurée autour du soutien à des résidences artistiques, à des scènes labellisées, à des équipements culturels et des festivals, ainsi qu'autour du développement de la coopération culturelle avec les communes. Le Département mène de nombreuses actions culturelles dans les collèges dans le cadre du Projet éducatif départemental. Enfin, il coordonne l'enseignement artistique dans les conservatoires et les pratiques artistiques en amateur.

Le programme Patrimoine culturel a pour objectifs la préservation, le développement et la valorisation des savoirs relatifs à l'histoire et au patrimoine du territoire, afin de les transmettre à un public large.

La politique Archives a pour objectifs de préserver, connaître et décrire le patrimoine archivistique et documentaire du département, de le communiquer et de le valoriser.

Constats généraux

Dans cette partie, sont présentés de nombreux éléments sur les différences entre les femmes et les hommes dans les pratiques culturelles, artistiques et de loisirs. En effet, ces différences sont à la fois le produit de stéréotypes de genre, présents dès le plus jeune âge, et contribuent à leur reproduction.

Fréquentation des équipements culturels

Part des personnes ayant fréquenté une bibliothèque ou une médiathèque au moins une fois par mois dans les 12 derniers mois

	15 à 30 ans	31 à 45 ans	46 à 62 ans	63 ans et plus	TOTAL
Hommes	19 %	14 %	11 %	12 %	14 %
Femmes	34 %	25 %	19 %	11 %	22 %

Source : Enquête Pratiques culturelles des Français, 2008 - DEPS ministère de la Culture et de la Communication

Les femmes sont plus nombreuses à fréquenter les bibliothèques, en particulier chez les plus jeunes.

Part des personnes ayant assisté à une représentation de spectacle vivant au moins une fois dans les 12 derniers mois

	Hommes	Femmes
Spectacle de danses folkloriques	10 %	9 %
Spectacle de danse	7 %	10 %
Cirque	13 %	14 %
Spectacle de rue	36 %	31 %
Spectacle d'amateurs	23 %	20 %
Music-hall, variétés	11 %	11 %
Opéra ou opérette	4 %	5 %
Concert de rock	12 %	8 %
Concert de jazz	7 %	5 %
Concert de musique classique	7 %	8 %
Concert de musique d'un autre genre	12 %	13 %
Pièce de théâtre jouée par des professionnels	18 %	19 %

Source : Enquête Pratiques culturelles des Français, 2008 - DEPS ministère de la Culture et de la Communication

Concernant le spectacle vivant, on constate peu de différences entre les femmes et les hommes, même si certains types de spectacles sont plus fréquentés par les hommes, notamment les spectacles de rue et les concerts de rock.

Part des personnes ayant fréquenté au moins une fois un lieu d'exposition et de patrimoine dans les 12 derniers mois

	Hommes	Femmes
Parc (Futuroscope, Cité des sciences et de l'industrie...)	9 %	7 %
Exposition temporaire de peinture ou de sculpture	24 %	24 %
Exposition de photographie	15 %	14 %
Centre d'archives	3 %	3 %
Galerie d'art	16 %	14 %
Spectacle son et lumière	19 %	16 %
Site archéologique ou chantier de fouilles	11 %	7 %
Musée	30 %	29 %
Monument historique	31 %	28 %

Source : Enquête Pratiques culturelles des Français, 2008 - DEPS ministère de la Culture et de la Communication

La fréquentation des lieux d'exposition et de patrimoine montre également peu de différences entre les femmes et les hommes.

Fréquentation des salles de cinéma au cours des 12 derniers mois

	0	1 à 2 fois	3 à 4 fois	5 à 11 fois	12 fois et plus
Hommes	42 %	16 %	11 %	16 %	14 %
Femmes	44 %	17 %	12 %	15 %	12 %

Source : Enquête Pratiques culturelles des Français, 2008 - DEPS ministère de la Culture et de la Communication

Genres de films préférés (2 réponses maximum)

	Hommes	Femmes
Films comiques	42 %	45 %
Films d'action	42 %	21 %
Films historiques, biographies	11 %	10 %
Films policiers ou d'espionnage, thrillers	29 %	27 %
Films d'aventure	18 %	15 %
Comédies dramatiques	5 %	12 %
Films d'animation, dessins animés	4 %	5 %
Films d'horreur ou d'épouvante	4 %	6 %
Films d'auteur	5 %	6 %
Documentaires	9 %	10 %
Westerns	10 %	4 %
Films de science-fiction	10 %	5 %
Films d'amour ou sentimentaux	2 %	21 %
Comédies musicales	1 %	5 %

Source : Enquête Pratiques culturelles des Français, 2008 - DEPS ministère de la Culture et de la Communication

Si les femmes et les hommes fréquentent aussi souvent les salles de cinéma, des différences fortes apparaissent dans l'appréciation de certains genres :

- les hommes sont beaucoup plus nombreux à préférer les films d'action, et dans une moindre mesure les westerns et les films de science-fiction ;
- les femmes sont plus beaucoup nombreuses à préférer les comédies dramatiques et surtout les films d'amour ou sentimentaux.

Ecoute de la musique

Genres de musique écoutés le plus souvent

	Hommes	Femmes
Chansons ou variétés françaises	62 %	74 %
Musiques du monde ou musiques traditionnelles	24 %	26 %
Variétés internationales, RnB	35 %	40 %
Musiques électroniques, techno	19 %	11 %
Hip hop, rap	17 %	11 %
Métal, hard rock	11 %	4 %
Pop, rock	32 %	24 %
Jazz	19 %	16 %
Opéra	7 %	10 %
Musique classique	25 %	29 %
Autre genre	8 %	8 %

Source : Enquête Pratiques culturelles des Français, 2008 - DEPS ministère de la Culture et de la Communication

Si la fréquence d'écoute de musique est équivalente entre les femmes et les hommes, on retient des différences dans les styles de musiques écoutés :

- les musiques électroniques, le hip-hop et le rap, et le rock en général sont plus écoutés par les hommes ;
- tandis que les chansons ou variétés, notamment françaises, et dans une moindre mesure la musique classique, sont plus écoutées par les femmes.

Lecture

Auto estimation de son statut de lecteur

	Beaucoup de livres	Moyennement	Peu	Pas
Hommes	11 %	27 %	33 %	29 %
Femmes	21 %	33 %	27 %	19 %

Source : Enquête Pratiques culturelles des Français, 2008 - DEPS ministère de la Culture et de la Communication

Les femmes lisent en moyenne sensiblement plus que les hommes. Ceci vaut pour toutes les catégories sociales⁸⁴. Les écarts sont inexistantes au-delà de 63 ans.

⁸⁴ Lutter contre les stéréotypes filles-garçons, Commissariat général à la stratégie et à la prospective, janvier 2014.

Genres de livres lus le plus souvent

	Hommes	Femmes
Littérature classique française, étrangère (jusqu'au XXe siècle)	14 %	21 %
Romans autres que policiers ou d'espionnage	23 %	44 %
Romans policiers ou d'espionnage	37 %	40 %
Livres de poésie	6 %	11 %
Livres sur l'histoire	41 %	30 %
Livres de développement personnel, psychologie	11 %	19 %
Livres reportages d'actualité	24 %	20 %
Livres pour enfants	8 %	23 %
Mangas, comics	12 %	5 %
Albums de bandes dessinées	35 %	20 %
Livres d'art ou beaux livres illustrés de photographies	14 %	18 %
Essais politiques, philosophiques, religieux	21 %	12 %
Livres pratiques, arts de vivre et loisirs : cuisine, décoration, bricolage, jardin, voyage	34 %	45 %
Livres scientifiques, techniques ou professionnels	27 %	12 %
Un ou plusieurs dictionnaires ou encyclopédies	22 %	22 %
Autres livres	6 %	7 %

Source : Enquête Pratiques culturelles des Français, 2008 - DEPS ministère de la Culture et de la Communication

L'analyse des genres de livres lus le plus souvent montre des différences fortes entre les hommes et les femmes. Cette répartition se rapporte nettement à la répartition des rôles sociaux selon le sexe :

- les romans, les livres pratiques / arts de vivre, les livres de développement personnel et de psychologie et les livres pour enfants sont plus souvent lus par les femmes ;
- tandis que les livres scientifiques, techniques ou professionnels, les essais politiques, philosophiques, religieux et historiques ainsi que les bandes dessinées sont plus souvent lus par les hommes.

Pratiques culturelles et artistiques en amateur

Selon l'étude du Commissariat général à la stratégie et à la prospective de 2014, « les filles sont mieux représentées dans les pratiques culturelles amateurs traditionnelles. Elles sont plus présentes dans les établissements d'enseignement de ces pratiques (...). [En 2008-2009], on trouvait 55 % de filles en cursus musique, 92 % en cursus danse et 66 % en cursus art dramatique⁸⁵ ». Cependant, les tableaux suivants montrent que les différences entre hommes et femmes s'atténuent fortement lorsqu'on tient compte de la pratique libre.

Pratiques culturelles et artistiques en amateur dans les 12 derniers mois

	Hommes	Femmes
Journal intime, notes personnelles	5 %	10 %
Poèmes, nouvelles ou roman	5 %	6 %
Peinture, sculpture ou gravure	7 %	12 %
Poterie, céramique, reliure ou un autre artisanat d'art	2 %	6 %
Théâtre	2 %	2 %
Dessin	14 %	15 %
Danse	5 %	11 %
Aucune de ces activités	74 %	67 %

Source : Enquête Pratiques culturelles des Français, 2008 - DEPS ministère de la Culture et de la Communication

⁸⁵ Lutter contre les stéréotypes filles-garçons, op. cit., issu de l'enquête portant sur les établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique, ministère de la Culture et de la Communication, 2008-2009.

Des différences entre les femmes et les hommes concernent certaines pratiques culturelles et artistiques en amateur : les femmes sont plus nombreuses à pratiquer la danse, la peinture, la sculpture et la gravure, ainsi que l'écriture d'un journal intime ou de notes personnelles.

On constate, également, concernant la danse et surtout le théâtre, que l'écart entre les femmes et les hommes est très atténué au sein des pratiques libres, par rapport à l'écart constaté dans les établissements d'enseignement.

Si les filles sont un peu plus nombreuses en établissements d'enseignement public de la musique, le tableau suivant montre que la pratique de la musique est plus fréquente chez les hommes que chez les femmes.

Pratiques musicales en amateur dans les 12 derniers mois

	Savent jouer d'un instrument de musique	Ont joué d'un instrument de musique	Ont fait de la musique/du chant en groupe	Ont créé de la musique sur ordinateur	N'ont pas fait de musique
Hommes	27 %	15 %	8 %	8 %	79 %
Femmes	20 %	10 %	9 %	2 %	84 %

Source : Enquête Pratiques culturelles des Français, 2008 - DEPS ministère de la Culture et de la Communication

Par ailleurs, la pratique se différencie également selon l'instrument : « des systèmes de différenciation très fins interviennent pour distinguer « instruments de filles » (piano et cordes – sauf la guitare) et « instruments de garçons » (vents – sauf la flûte - et percussions)⁸⁶ ».

Loisirs

Part des personnes ayant pratiqué au moins une fois une activité de loisirs dans les 12 derniers mois

	Hommes	Femmes
Tricot, broderie ou couture	1 %	35 %
Mots croisés, mots fléchés, sudoku	33 %	47 %
Faire de "bons petits plats"	37 %	65 %
Travaux de bricolage	64 %	36 %
Jardin potager	24 %	15 %
Jardin d'agrément	35 %	39 %
Cartes, jeux de société (scrabble...)	42 %	48 %
Pêche, chasse	20 %	5 %
Collection	10 %	7 %
Activité de bénévolat	17 %	17 %
Randonnée à pieds ou à vélo	37 %	34 %
Yoga, relaxation	2 %	7 %
Jogging, footing	23 %	13 %
Autre activité physique ou sportive	37 %	28 %

Source : Enquête Pratiques culturelles des Français, 2008 - DEPS ministère de la Culture et de la Communication

⁸⁶ Monnot C. (2012), De la Harpe au trombone. Apprentissage instrumental et construction du genre, Presses universitaires de Rennes.

Les différences entre les hommes et les femmes sont fortes concernant certains loisirs :

- les femmes sont très majoritaires dans la pratique du tricot et la broderie, et dans une moindre mesure de la cuisine, des mots croisés et fléchés ;
- tandis que les hommes sont majoritaires dans la pratique du bricolage, de la chasse et de la pêche.

Par ailleurs, les hommes sont plus nombreux à préférer les activités qui amènent à sortir de chez soi (71% contre 66% des femmes) à celles qui peuvent être pratiquées à la maison⁸⁷. Cependant, « Elles entrent également plus tôt dans la culture des sorties adolescentes, notamment en lien avec leurs intérêts musicaux (concerts, spectacles). Ce double mouvement fait que les univers des filles sont plus précocement et durablement variés que ceux des garçons, ces derniers les « rattrapant » dans certains domaines deux années plus tard ».

Des différences fortes se retrouvent également dans pratique des jeux vidéo.

Part des personnes ayant joué à des jeux vidéo dans les 12 derniers mois

	Tous les jours ou presque	1 ou plusieurs fois par semaine	Plus rarement	Jamais
Hommes	9 %	16 %	18 %	57 %
Femmes	4 %	8 %	18 %	71 %

Source : Enquête Pratiques culturelles des Français, 2008 - DEPS ministère de la Culture et de la Communication

Types de jeux vidéo pratiqués parmi les personnes y ayant joué dans les 12 derniers mois

	Hommes	Femmes
Des jeux d'action, de combat, de plateforme	54 %	33 %
Des jeux de sport	61 %	27 %
Des jeux de patience, de rôle, de stratégie	37 %	40 %
Des jeux de société	31 %	40 %
Des jeux de hasard	10 %	8 %
Des jeux éducatifs	8 %	15 %
Autres	2 %	3 %

Source : Enquête Pratiques culturelles des Français, 2008 - DEPS ministère de la Culture et de la Communication

Selon le Commissariat général à la stratégie et à la prospective, « les jeux vidéo (...) apparaissent masculins à tous âges ». C'est particulièrement le cas des jeux de sport, d'action, de combat, de plateforme. A l'inverse, les femmes sont plus nombreuses à pratiquer des jeux vidéo éducatifs ou de société.

Fréquence de l'utilisation d'internet à des fins personnelles

	Hommes	Femmes
Tous les jours ou presque	42 %	31 %
3 ou 4 jours par semaine	7 %	7 %
Environ 1 ou 2 jours par semaine	6 %	7 %
Environ 1 à 3 jours par mois	4 %	5 %
Plus rarement	4 %	5 %
Jamais	37 %	45 %

Source : Enquête Pratiques culturelles des Français, 2008 - DEPS ministère de la Culture et de la Communication

⁸⁷ Lutter contre les stéréotypes filles-garçons, Commissariat général à la stratégie et à la prospective, janvier 2014.

L'utilisation d'internet à des fins personnelles est plus fréquente chez les hommes que chez les femmes. Mais les différences en fonction de l'âge sont importantes : entre 15 et 30 ans, la fréquence d'utilisation d'internet est la même pour les femmes et les hommes. Toutefois, elle est plus importante pour les hommes au-delà de 30 ans, en particulier entre 46 et 62 ans.

Enfin, on constate très peu de différences dans l'usage de la télévision.

Enjeux de société

Si, en termes quantitatifs, les femmes et les hommes accèdent autant à de nombreuses pratiques culturelles, les différences sont très marquées en termes qualitatifs : « *Quand certaines pratiques comme le chant, la danse classique ou la lecture de romans d'amour relèvent plutôt du registre « féminin » et des qualités « féminines » – élégance, écoute, grâce, émotion ou affectivité –, d'autres pratiques comme les films d'action, la photographie ou la danse hip-hop relèvent plutôt du registre masculin et des qualités masculines – virtuosité, technique, affirmation de soi, rationalité ou force* »⁸⁸. Les pratiques culturelles sont ainsi le reflet de la construction des rôles sociaux, qu'elles nourrissent en retour. Or, cette différenciation des rôles sociaux contribue à produire des inégalités : les qualités dites féminines renvoient souvent à des positions moins valorisées tandis que les qualités dites masculines renvoient souvent à des positions dominantes.

Si les différences dans les pratiques ne constituent pas nécessairement des inégalités, l'enjeu pour la société est d'ouvrir pour chacun-e le champ des pratiques culturelles possibles. Cela nécessite d'agir contre les stéréotypes de genre dès le plus jeune âge (vu le rôle déterminant joué par la socialisation primaire dans la construction de l'individu) et de dépasser les clivages entre les rôles sociaux.

Ces questions méritent d'être confrontées à celle des inégalités socio-économiques. En effet, « *les stéréotypes de genre, et les inégalités qui peuvent en découler, pèsent plus nettement dans les milieux populaires que dans les milieux favorisés* »⁸⁹.

Etat des lieux genré de la politique d'accompagnement social

■ Approche genrée des publics

Les données d'activités concernant le programme Culture, le programme Patrimoine culturel et le programme Archives ne sont pas sexuées. Une exception : l'évaluation du dispositif Figure libre, mis en œuvre conjointement par la DCPSL, la DPAS, la DEF de la DPAPH a montré une forte participation féminine (2014 : 71,5 % de femmes, 2015 : 85 % de femmes).

■ Initiatives et actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Aucune initiative ou action spécifique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes n'a été recensée concernant les politiques de la Culture, du patrimoine culturel et des archives.

Le Département soutient aussi des projets relatifs à la question du genre dans le cadre de son appel à projet « La culture et l'art au collège » comme « Des filles des choux, des gars des roses » ou encore « Détection et détournement de clichés sexistes dans les films et les médias ».

■ Approche genrée des métiers

Il n'existe pas de spécificités fortes dans les métiers existants au sein des directions du Département.

⁸⁸ Marie Buscatto, « La culture, c'est (aussi) une question de genre », in Sylvie Octobre, *Questions de genre, questions de culture*, Ministère de la Culture - DEPS « Questions de culture », 2014

⁸⁹ *Lutter contre les stéréotypes filles-garçons*, Commissariat général à la stratégie et à la prospective, janvier 2014.

Enjeux et axes de réflexion pour la politique départementale

Concernant la politique culturelle du Département, un enjeu serait de faire de l'égalité entre les femmes et les hommes un des objectifs transversaux en matière d'accès à l'art et à la culture.

Un tel objectif pourrait être décliné à travers :

- ✓ la lutte contre les stéréotypes de genre dans les pratiques culturelles et artistiques,
- ✓ la promotion de la mixité dans les pratiques culturelles : mixité des publics (festivals, spectacles, conservatoires...), mixité des intervenants (par exemple dans le cadre des résidences),
- ✓ le soutien renforcé à des initiatives culturelles et artistiques portant la thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette dernière proposition pourrait valoir pour des initiatives des Archives départementales, en valorisant certains fonds ayant une composante féministe.

L'ensemble des questions liés aux pratiques culturelles et de loisirs soulèvent des enjeux éducatifs, et sont donc à relier aux enjeux du Projet éducatif départemental (voir la partie qui y est consacrée dans le présent rapport).

Sport et loisirs

Le Programme Sport et loisirs a pour ambition la promotion de toutes les formes de pratiques pour tous les publics, le développement de démarches éducatives de sport et de loisirs, et la prise en compte de la dimension sportive dans les projets d'aménagement du territoire.

En mobilisant l'ensemble des acteurs du sport autour de son action, le Département cherche à décloisonner la réflexion autour des pratiques sportives. Pour répondre aux besoins des habitants, il s'appuie notamment sur le Schéma de cohérence des équipements sportifs (SCOTES).

Le Département soutient de nombreuses actions éducatives, de nombreux clubs et associations sportives.

Constats généraux

La pratique sportive des femmes et des hommes

Les femmes sont, de manière significative, moins nombreuses à intégrer les activités sportives à leurs loisirs que les hommes. C'est particulièrement chez les jeunes, les plus investis dans la pratique sportive, que l'écart est le plus fort⁹⁰.

Cet écart tend même à augmenter. En 2002, 77 % des garçons et 60 % des filles de 12 à 17 ans pratiquaient un sport ou une activité sportive en dehors de l'école. Cet écart a augmenté de 14 points en cinq ans. Il atteint 30 points dans les foyers les plus défavorisés⁹¹.

La pratique sportive régulière est moins répandue en Seine-Saint-Denis qu'ailleurs. Ainsi, 55 % des Séquano-dionysiens âgés de 15 ans ou plus ont une activité au moins une fois par semaine, contre 62 % des franciliens⁹². 51 % des Séquano-dionysiennes (contre 59 % des franciliennes) et 59 % des Séquano-dionysiens (contre 66 % des franciliens) ont une activité sportive régulière.

Le profil des pratiquants de sport

Plus le niveau des diplômes des parents est élevé, plus la pratique d'un sport est prononcée. Si on distingue les filles et les garçons, moins les parents sont diplômés, plus l'écart entre garçons et filles est grand. Ainsi, 44 % des filles font du sport quand aucun des parents n'est diplômé, contre 64 % parmi les garçons. Quand au moins un des parents est diplômé du supérieur, la proportion monte à 76 % chez les filles, et 92 % chez les garçons⁹³.

Plus le niveau de revenu est élevé, plus la proportion de personnes pratiquant du sport est forte. Inversement, plus le revenu est faible, plus l'écart entre les garçons et les filles est grand. Ainsi, 45 % des filles font du sport quand le revenu mensuel est inférieur à 1 830 euros, contre 75 % chez les garçons (écart de 30 points). Quand le revenu dépasse les 2 745 euros, la proportion monte à 74 % chez les filles et 83 % chez les garçons.

Ainsi, on observe une corrélation entre les niveaux de vie des parents, les écarts de revenus en Ile-de-France (notamment en Seine-Saint-Denis) et les écarts entre les femmes et les hommes en matière de pratique sportive. De fait, de faibles revenus ou une situation sociale compliquée semble affecter davantage la pratique sportive des femmes que celle des hommes.

⁹⁰ Egalité homme-femme dans le sport – manuel de bonnes pratiques, Conseil de l'Europe, novembre 2011

⁹¹ *Lutter contre les stéréotypes filles-garçons*, Commissariat général à la stratégie et à la prospective, janvier 2014

⁹² Actes du colloque *Le sport au féminin en Seine-Saint-Denis*, Département de la Seine-Saint-Denis, 2011

⁹³ Actes du colloque *Le sport au féminin en Seine-Saint-Denis*, Département de la Seine-Saint-Denis, 2011

Dans les quartiers « prioritaires », la pratique sportive féminine est plus réduite qu'ailleurs. Cela se vérifie également dans les ZEP, où seulement 32 % des filles font du sport en club, contre près de 80 % dans les classes moyennes et supérieures⁹⁴.

La pratique sportive des licenciés en Seine-Saint-Denis⁹⁵

31 % des licences sportives en Seine-Saint-Denis sont délivrées à des femmes, soit moins que dans le reste de l'Ile-de-France (37 % à des femmes).

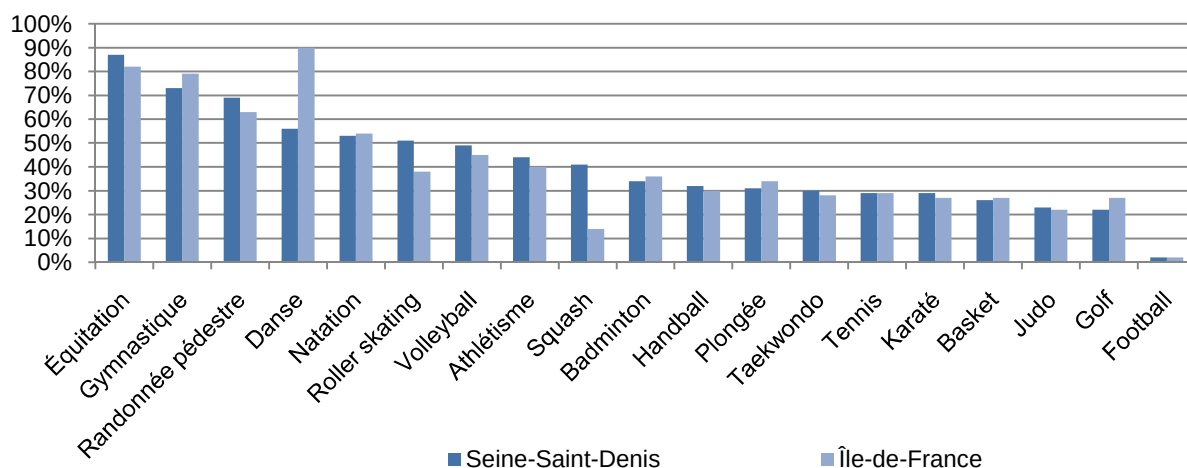
En Seine-Saint-Denis comme en Ile-de-France, seules cinq disciplines sont fortement féminisées : l'équitation (87 % de licences féminines), la danse (86 %), la gymnastique (73 %), les sports de glace (70 %), la randonnée (69 %). Trois disciplines ont un public mixte : la natation (53 % de femmes), le roller (51 %) et le volleyball (49 %).

Les autres sports sont dominés par les hommes, notamment le football et le football américain (98 % d'hommes), le rugby, le billard et les sports de boules (95 %), le cyclisme, le tir et les sports automobiles (90 %). Les femmes sont également en net retrait des sports tels que le judo, le basket, les sports de combats (moins de 30 %).

Avec 18 859 licenciés en 2010, l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) est la 3^{ème} fédération sportive du département. Dans ce cadre, la pratique des filles (collège et lycée) est plus importante qu'ailleurs (36 % des licences, contre 31 % toutes fédérations confondues) mais reste en retrait du niveau régional (41 %).

Malgré leur faible représentation dans certains sports, les équipes féminines locales peuvent avoir un taux de réussite relativement élevé au très haut niveau. En 2011, en Seine-Saint-Denis, on dénombrait 16 clubs féminins au plus haut niveau national (dans 12 disciplines différentes), contre 18 clubs pour les hommes (dans 14 disciplines).

Part des femmes dans les principales disciplines en Seine-Saint-Denis et en Île-de-France



Source : Recensement des licences, ministère des Sports ; exploitation IRDS, 2012

⁹⁴ *Egalité des femmes et des hommes dans le sport : comme au marathon, ce sont les derniers mètres les plus difficiles*, Rapport d'information n°650 de Mme Michèle André, fait au nom de la délégation aux droits des femmes, Sénat, 21 juin 2011, p.99.

⁹⁵ L'ensemble des données du paragraphe est issu de *La pratique sportive en Seine-Saint-Denis*, Institut Régional de Développement du Sport (IRDS) d'Ile-de-France, 2012.

En comparaison des pratiques régionales, la pratique sportive est souvent plus mixte. Ainsi, la part de femmes licenciées dans des sports vus comme particulièrement féminins (danse et gymnastique) est sous-représentée par rapport à la moyenne régionale (- 34 points et - 6 points). A l'inverse, les femmes sont légèrement surreprésentées, par rapport à la moyenne francilienne, dans des sports réputés mixtes : squash (+ 27 points), roller-skating (+ 13 points), randonnée (+ 6 points), volley et athlétisme (+ 4 points).

La pratique sportive autonome en Seine-Saint-Denis⁹⁶

La pratique sportive autonome est plus élevée en Seine-Saint-Denis qu'ailleurs en Ile-de-France. Bien que la pratique autonome soit moins discriminante que la pratique en club, les femmes de Seine-Saint-Denis ont une pratique en retrait de celles des hommes (28 % des femmes de 15 ans ou plus ont une pratique sportive autonome régulière, contre 34 % pour les hommes). Elle aussi plus faible que celle des femmes des autres départements du cœur d'agglomération parisienne (33 %).

Le profil des encadrants et des autres métiers du sport

En France et plus particulièrement en Seine-Saint-Denis, on constate une faible représentation des femmes dans les postes d'entraîneurs et de dirigeants. Plus l'échelon du mouvement sportif est élevé, moins les femmes sont présentes. Ainsi, 14 % des présidents d'associations sportives sont des femmes en Seine-Saint-Denis, contre 27 % à l'échelle nationale⁹⁷.

Dirigeants d'associations en France et dans les comités départementaux de Seine-Saint-Denis

	Présidents (toutes associations confondues)	Présidents (Cd 93)	Dirigeants (toutes associations confondues)	Dirigeants (Cd 93)
Femmes	27 %	14 %	46 %	27 %
Hommes	73 %	86 %	54 %	73 %

Source: Actes du colloque *Le sport au féminin en Seine-Saint-Denis*,
Département de la Seine-Saint-Denis, 2011, p.12

En France « les femmes représentent aujourd'hui 35 % des sportifs de haut niveau, un tiers des étudiants de la filière universitaire Sciences et techniques des activités physiques et sportives, 14 % des conseillers techniques, 10 % des entraîneurs nationaux, 5 à 10 % des journalistes sportifs »⁹⁸.

Enjeux de société

L'accès au sport est à la fois une question de santé, d'affirmation de soi, et un enjeu de socialisation et de mixité sociale.

Le sport est l'un des secteurs où s'expriment particulièrement les stéréotypes liés au sexe. En effet, fondé sur l'engagement physique, l'esprit de performance et la force, le sport renvoie directement à des caractéristiques réputées masculines.

⁹⁶ Ibid.

⁹⁷ Actes du colloque *Le sport au féminin en Seine-Saint-Denis*, Département de la Seine-Saint-Denis, 2011, p.12

⁹⁸ Rapport au Sénat, op.cit., p.97

Non seulement les femmes sont moins nombreuses à avoir une pratique sportive régulière, mais elles n'ont pas les mêmes pratiques. Si en principe aucun sport ne leur est interdit pour des raisons physiques, dans les faits, l'intériorisation des rôles et des attitudes les cantonne à certaines activités. Si les chiffres montrent au fil des années une amélioration de la présence des femmes dans le sport, on est encore loin de l'égalité et les écarts persistent entre hommes et femmes⁹⁹. La différence est même accrue au niveau de l'encadrement sportif.

L'adolescence constitue un moment charnière dans le décrochage de la pratique sportive des femmes¹⁰⁰. L'orientation scolaire, en particulier après la 3^{ème}, marque un tournant. Le fossé se creuse entre filles et garçons, et entre jeunes de l'enseignement professionnels et jeunes de l'enseignement général. Ce retrait de la pratique sportive chez les adolescentes se fait au profit d'activités culturelles plus variées que chez les garçons.

En outre, ce constat est renforcé par la sous-représentation de la pratique féminine dans l'espace médiatique. Une étude réalisée sur dix ans dans une série de grands magazines a montré que les hommes couvrent près des deux-tiers des publicités portant sur un produit ou un service sportif¹⁰¹.

Toutes les femmes ne sont pas non plus égales devant la pratique sportive : « *Les stéréotypes de genre et les inégalités qui peuvent en découler pèsent plus nettement dans les milieux populaires que dans les milieux favorisés*¹⁰² ». En effet, ce sont dans les familles à faibles revenus, résidant dans les quartiers prioritaires, que la pratique sportive des femmes est la plus faible. Il convient à cet égard de relativiser l'importance des facteurs culturels sur la pratique : « *si la variable culturelle joue, c'est surtout dans les familles peu diplômées et aux revenus modestes.* »¹⁰³. On peut également mentionner, par exemple, le manque de disponibilité des parents ou encore la crainte de laisser la fille sortir seule.

Enfin, un des principaux freins à la pratique sportive féminine est certainement le manque de temps lié à la prise en charge quasi exclusive par les femmes des tâches domestiques (gestion du foyer, éducation des enfants, etc.). Au cours des entretiens réalisés en 2011 par le service des sports de Seine-Saint-Denis, il s'agissait de l'aspect le plus souvent cité par les professionnels du monde sportif pour expliquer la difficulté des femmes à pratiquer¹⁰⁴.

⁹⁹ Rapport au Sénat, op.cit., p.97

¹⁰⁰ « Lutter contre les stéréotypes filles-garçon » Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP), Marie-Cécile Naves et Vanessa Wisnia-Weill, janvier 2014, p.144 à 149

¹⁰¹ *Sports et publicité imprimées dans les magazines en France : une communication masculine dominante et stéréotypée ?* Stéphane Héas, Dominique Bodin, Luc Robène, Dominique Meunier et Jens Blumrodt, in Etude de communication n°29 (2006).

¹⁰² CGSP, op.cit., p.40.

¹⁰³ Actes du colloque *Le sport au féminin en Seine-Saint-Denis*, Département de la Seine-Saint-Denis, 2011, p.15

¹⁰⁴ Actes du colloque *Le sport au féminin en Seine-Saint-Denis*, Département de la Seine-Saint-Denis, 2011, p.11

▪ Approche genrée des publics

Le Département soutient des clubs et des associations sportives de différents sports dans lesquels la part d'hommes et de femmes est très variable.

Sports subventionnés par le Département et part de femmes parmi les licenciés

Sports	Part des subventions du Département aux clubs et associations sportifs en 2014	Part des licenciés en Seine-Saint-Denis en 2012	Part de femmes parmi les licenciés en Seine-Saint-Denis en 2012
Football	12 %	24 %	2 %
Handball	11 %	4 %	32 %
Athlétisme	7 %	3 %	44 %
Auto-moto	7 %	/	nd
Rugby	6 %	3 %	9 %
Cyclisme	6 %	/	5 %
Hockey	5 %	/	9 %
Tennis	3 %	14 %	29 %
Sports nautiques	3 %	/	nd
Natation	3 %	4 %	53 %
Basketball	2 %	4 %	26 %
Roller skating	2 %	1 %	51 %
Arts martiaux	2 %	11 %	25 %
Gymnastique	2 %	4 %	73 %
Escrime	2 %	1 %	nd
Lutte	2 %	/	nd
Football américain	1 %	/	nd
Volleyball	1 %	1 %	49 %
Boxe	1 %	/	nd
Badminton	1 %	1 %	34 %
Divers - multisports	18 %	/	/
Autres	4 %	/	/

Source : Département de la Seine-Saint-Denis, IRDS

Le sport le plus subventionné par le Département (hors associations multisports) est le football (12 % des subventions), qui compte seulement 2 % de femmes licenciées. Précisons toutefois que ce sport regroupe 24% des personnes licenciées en Seine-Saint-Denis tous sports confondus. On trouve ensuite le handball et l'athlétisme, qui comptent une part de femmes plus élevée (respectivement 32 % et 44 %), puis à nouveau des sports bien plus masculins (auto-moto, rugby, cyclisme, hockey).

Enfin, la gymnastique, sport le plus féminin, arrive au 14^{ème} rang des sports les plus subventionnés par le Département, tandis qu'il est le 5^{ème} sport en nombre de licenciés en Seine-Saint-Denis.

▪ Initiatives et actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Le 19 novembre 2011, lors du colloque « Le sport au féminin en Seine-Saint-Denis », le vice-président du Conseil Départemental chargé du sport a exprimé le souhait de la collectivité d'investir les enjeux relatifs à la place des femmes dans le sport. Les acteurs locaux du sport ont affirmé à cette occasion l'importance de soutenir la pratique féminine, et de faire de l'égalité entre les garçons et les filles au sein des clubs une priorité.

On trouve dans la Charte éthique du sport en Seine-Saint-Denis deux références au sexe. Les signataires s'engagent notamment à l'interdiction de toute discrimination liée au sexe, ainsi qu'à défendre « *la possibilité pour tous enfants, adultes, hommes et femmes, de prendre des responsabilités, de favoriser leur autonomie et leur mobilité et d'acquérir les capacités nécessaires à une participation active à la vie démocratique* ».

Le Département, au travers du Plan de rattrapage des équipements sportifs (PRES) et du Schéma de cohérence territoriale des équipements sportifs (SCOTES), s'est engagé à répondre au déficit d'équipements sportifs et d'aménagements des lieux de pratique autonome. Il poursuit un effort global pour permettre l'accessibilité aux pratiques sportives de différents publics : personnes en situation de handicap, femmes, jeunes, enfants et seniors. Le soutien aux clubs « leaders » constitue également un levier (indirect) pour le développement du sport féminin par l'ouverture d'équipes féminines.

S'il n'existe pas actuellement de dispositif spécifique du Département pour favoriser la pratique féminine, certains partenaires développent des actions en faveur de la pratique féminine. On peut citer par exemple le Comité départemental de handball qui travaille au développement d'un pôle de formation féminin en partenariat avec le club de Noisy-le-Grand Handball. De même, l'engagement de l'UNSS 93 en faveur de la pratique féminine s'est traduit en 2014 par un taux d'adhésion des filles de 42 % (supérieur à la moyenne nationale).

Enjeux et axes de réflexion pour la politique départementale

Historiquement, au plan national, les politiques publiques sportives ont souvent délaissé l'enjeu de la pratique féminine. Depuis les années 90, la politique de la ville s'est attachée à « redynamiser les banlieues » par le sport : elle a involontairement exclu les filles, les projets, tant en termes de pratiques que d'équipements, étant essentiellement pensés pour les garçons¹⁰⁵.

Plusieurs pistes peuvent être formulées pour favoriser la pratique sportive des femmes. La première est quantitative, puisque d'une manière générale, le manque d'infrastructure pèse plus lourdement sur les femmes. A ce titre, la politique sportive du Département vise essentiellement le développement de l'offre d'équipements sportifs. Même si la mixité est un objectif essentiel de la politique départementale, il importe de veiller au développement d'équipements pour la pratique des sports dits féminins. Il importe aussi de prendre en considération les besoins d'aménagements spécifiques : vestiaires, douches séparées, espaces d'accueil et de convivialité. En outre, les questions de sécurité, tant des sites que des abords (parking) et des conditions d'accessibilité sont des problématiques récurrentes pour les femmes.

La prise en compte spécifique des besoins des femmes constitue ainsi un enjeu structurant du pilotage de la politique sportive. Il s'agit à la fois de favoriser la pratique sportive féminine, mais également de promouvoir la place des femmes dans l'encadrement des clubs, les deux étant souvent liés.

Il conviendrait dans ce domaine de mener une politique volontariste vis-à-vis des clubs et fédérations, opérateurs de la politique sportive (par exemple en étudiant l'idée de renforcer les financements pour les sports réputés féminins mais aussi en encourageant la mixité). Par ailleurs, en soutenant les efforts de ses partenaires en faveur de l'accès à la pratique sportive des plus modestes, le Département peut contribuer à réduire les inégalités très importantes existant entre femmes et hommes.

Certains clubs et collectivités ont instauré des créneaux ou des espaces dédiés aux femmes (créneaux horaires en parallèle de ceux pour les enfants par exemple). Ces initiatives sont de nature à favoriser la pratique de femmes que la mixité tend à éloigner du sport, notamment pour les femmes issues de minorités ethniques¹⁰⁶. Toutefois, le déficit global d'infrastructures, le manque d'encadrants sportifs ou d'établissements concernés voire même de moyens freinent l'émergence de ces initiatives.

¹⁰⁵ L'offre d'équipements sportifs et les freins à la pratique sportive dans les ZUS, Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, Octobre 2014.

¹⁰⁶ Conseil de l'Europe, op.cit.

Historiquement, au plan national, les équipements sportifs ont été construits pour les publics scolaires et pour la pratique sportive encadrée (en club). Pourtant longtemps restée un angle mort de la politique sportive, la pratique sportive autonome est désormais en fort développement et renvoie à une tendance de fond. Dans la mesure où la pratique sportive autonome est plus féminisée que la pratique encadrée, la soutenir recoupe en partie les enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes.

Enfin, un enjeu pour le Département est de sensibiliser¹⁰⁷ les habitants (parents comme enfants) et les professionnels (enseignants, éducateurs, responsables d'associations, professionnels de santé, etc.) à ces questions. Des efforts restent à faire par exemple dans la valorisation et la médiatisation de la pratique sportive féminine.

¹⁰⁷ Cf proposition n°21 du CGSP, op.cit., p147.

Promotion de la vie associative et démocratie participative

Historiquement, le soutien du Département aux associations a été développé à partir de la conviction que dans de nombreux secteurs, les partenaires associatifs constituent des acteurs nécessaires au maintien ou au renforcement du lien social et à la solidarité. Le Département développe de nombreuses relations avec les associations : soutien financier, animation de réseau, accompagnement méthodologique de porteurs de projets, mise à disposition de ressources, espaces de partage sur les pratiques... Dans tous leurs champs d'intervention, les directions opérationnelles du Département développent des partenariats avec les associations. Au-delà des objectifs spécifiques de chaque action et de chaque politique publique, le soutien du Département vaut aussi pour des objectifs transversaux : favoriser le lien social, la vie démocratique, l'éducation, etc.

Le Département soutient financièrement environ 1 000 associations chaque année pour environ 43 millions d'euros en subventions de fonctionnement, et environ 500 000 € en subventions d'investissement. Ces associations agissent notamment dans les champs suivants : culture, sport, social, éducation, économie sociale et solidaire, santé, personnes âgées, personnes handicapées, protection de l'enfance, insertion, biodiversité, citoyenneté internationale.

Constats généraux

Selon une étude de M. Tabariès et V. Tchernonog, sociologues spécialistes des associations, « *l'accès des femmes à la vie associative est inférieur à celui des hommes dans tous les types de participation [création d'association, présence au bureau et au poste de président-e, bénévolat, adhésion], sauf en ce qui concerne les salariés, mais (...) les différences observées ont tendance à s'atténuer*¹⁰⁸ ». Ainsi, « *la place des femmes [dans les associations] est conforme à leur situation générale dans l'économie et la société* ».

Les associations dans la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Historiquement, les revendications féministes et la question de l'égalité entre les femmes et les hommes ont été portées par des associations, telles que le Mouvement de libération des femmes ou le Mouvement français pour le planning familial. Aujourd'hui encore, de nombreuses associations sont engagées en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits des femmes, contre les violences faites aux femmes ou sur d'autres thématiques directement liées au genre.

Plus indirectement, d'autres associations portent un discours, développent une pensée, mènent une politique, une ou des actions spécifiques au sein de leur association sur les enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes, tout en portant d'autres objectifs et en agissant sur divers champs d'action.

Engagement citoyen

En France, 50 % des hommes et 40 % des femmes adhèrent à au moins une association¹⁰⁹. Une partie significative de cet écart s'explique par celui constaté au niveau des associations sportives (26 % hommes, 14 % de femmes), culturelles et de loisirs¹¹⁰.

En effet, on constate une différence entre femmes et hommes selon le type d'association dans lesquelles ils ou elles s'engagent. Ainsi, les femmes sont « *plus nombreuses dans les associations de parents d'élèves, les associations religieuses et les clubs du troisième âge, tandis que les hommes sont plutôt adhérents d'associations liées au monde du travail (syndicats, retraités d'une entreprise,*

¹⁰⁸ Les femmes dans les associations - La non-mixité des bureaux, reflet de centres d'intérêt différents ou modalité d'accession aux responsabilités pour les femmes ?, Muriel Tabariès, Viviane Tchernonog, Revue internationale de l'économie sociale, n°297, 2005

¹⁰⁹ Recherches & Solidarités, Les différents visages de la solidarité en France, septembre 2011

¹¹⁰ http://www.jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/Chiffres_cles_jeunesse_2013.pdf

anciens élèves) et d'associations sportives, ce qui reflète aussi une différence dans les rôles familiaux et sociaux¹¹¹ ».

Par ailleurs, M. Tabariès et V. Tchernonog constatent « une forme de division du travail entre hommes et femmes dans les tâches accomplies, qui relèvent souvent [pour les femmes] de compétences acquises dans le cadre du travail domestique (s'occuper d'enfants, gérer un budget, organiser des repas) ou qui reproduisent la division du travail marchand (enseigner, soigner, s'occuper de personnes dépendantes, être standardiste ou secrétaire, accueillir, etc.) ».

Bénévolat

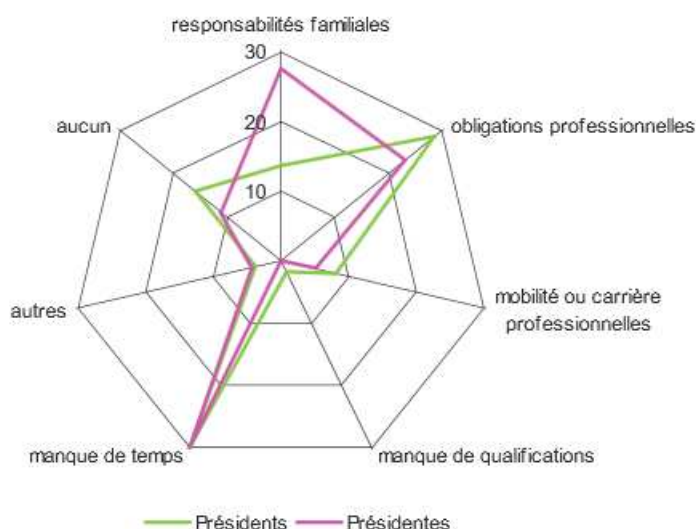
Les hommes ont plus souvent une activité bénévole que les femmes (35 % contre 28 %)¹¹². Le bénévolat est « plus orienté vers les associations sportives et professionnelles chez les hommes et vers le social, la santé, l'éducation chez les femmes ».

Responsabilités associatives

Selon une étude de Muriel Tabariès en 2011 auprès de président-e-s d'associations, « un tiers des présidents d'association sont des femmes. Elles dirigent plus fréquemment des associations culturelles (44 % des présidents y sont des femmes). Elles occupent également 40% des présidences d'associations des secteurs de l'éducation / formation / insertion et de l'action humanitaire et caritative »¹¹³.

On retrouve en effet la même répartition femmes – hommes selon le secteur d'activité de l'association chez les présidents que chez les adhérents et les bénévoles.

Facteurs empêchant les responsabilités associatives selon le genre du président (en %)



Source : Muriel Tabariès, *Les présidents d'associations en France, quels profils et quelles trajectoires ?*, décembre 2011

Selon Muriel Tabariès, les freins à l'engagement associatif diffèrent entre les hommes et les femmes : pour les femmes, ce sont les responsabilités familiales, plus que les responsabilités professionnelles, qui sont le principal frein, tandis que les responsabilités familiales sont beaucoup moins citées par les hommes.

¹¹¹ Les femmes dans les associations - La non-mixité des bureaux, reflet de centres d'intérêt différents ou modalité d'accession aux responsabilités pour les femmes ?, op. cit.

¹¹² Edith Archambault – Viviane Tchernonog, *Quelques repères sur les associations en France aujourd'hui*, Associathèque, 2011

¹¹³ Muriel Tabariès, *Les présidents d'association en France : quels profils et quelles trajectoires ?*, Stat-info du ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative, décembre 2011

Selon M. Tabariès et V. Tchernonog, l'engagement associatif des femmes progresse dans les dernières années : « Cette place par ailleurs évolue sans doute au même rythme que leur situation générale, puisque l'on observe une montée régulière des femmes dans la participation associative et dans la prise de responsabilités depuis les années 80, qui correspond à leur participation croissante au monde du travail et à la vie politique ». Les auteures constatent également une part plus importante de femmes dans les associations créées récemment.

Emploi associatif

A l'inverse des constats dressés ci-dessus, les femmes sont très majoritaires parmi les salariés des associations.

En France, les emplois dans les associations sont occupés à 71 % par des femmes (INSEE, Clap 2013). A titre de comparaison, elles sont 48% parmi les personnes en situation d'emploi (INSEE, recensement 2012).

En Ile-de-France, la part d'hommes dans l'emploi associatif est plus importante qu'en France dans la quasi-totalité des secteurs, même s'ils restent minoritaires. Au total, on compte 34,5 % d'hommes et 65,5 % de femmes.

Selon l'édition 2012 de l'enquête annuelle *La France associative en mouvement*, réalisée par le réseau associatif Recherches & Solidarités, la surreprésentation des femmes dans l'emploi associatif est liée d'une part « au caractère tertiaire de ces emplois, aux fonctions exercées (fonctions administratives, de secrétariat, d'accueil) et aux champs d'activité (services sociaux, santé, éducation) et d'autre part au « caractère occasionnel ou saisonnier de nombreux emplois associatifs et, en particulier, la forte précarité des emplois et l'importance du travail à temps partiel ».

Embauches sur des contrats de plus d'un mois dans les associations en 2014

	CDD court		CDD long		CDI		Total par Activité	
	femme	homme	femme	homme	femme	homme	femme	homme
Enseignement	30%	25%	22%	14%	6%	4%	57%	43%
Activités sportives	19%	24%	18%	25%	7%	8%	43%	57%
Activités pour la santé humaine	64%	15%	10%	2%	7%	2%	80%	20%
Hébergement médico-social	71%	15%	7%	2%	4%	1%	81%	19%
Action sociale sans hébergement	48%	13%	20%	8%	8%	2%	76%	24%
Activités récréatives	47%	26%	15%	7%	3%	2%	66%	34%
Activités culturelles	35%	61%	2%	1%	1%	1%	37%	63%
Autres	36%	28%	18%	11%	5%	2%	58%	42%
Total par sexe	46%	32%	10%	6%	4%	2%	61%	39%

Source : ACCOS – URSSAF, 2014

La répartition entre femmes et hommes dans l'emploi associatif est très différente selon les secteurs d'activité. Ainsi les femmes sont très majoritaires dans les secteurs de la santé (80 %), de l'hébergement médico-social (81 %) et du social sans hébergement (76 %). Elles sont également majoritaires, mais dans une moindre mesure, dans les activités récréatives (66 %) et l'enseignement (57 %). A l'inverse, les hommes sont majoritaires dans les secteurs de la culture (63 %) et du sport (57 %).

Par ailleurs, l'étude montre que les CDD de moins d'un mois concernent plus les hommes (81 %) que les femmes (76 %), à l'inverse de ce qu'on constate pour l'emploi privé en général (63 % pour les hommes contre 69 % pour les femmes).

Enjeux de société

Si certaines associations ont fait de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes l'objet principal de leur projet, la vie associative dans son ensemble est traversée par ces enjeux.

En matière d'engagement et d'emploi associatif, les enjeux d'égalité sont proches de ceux qui traversent la société et l'économie. Ainsi, il s'agirait de favoriser l'égal accès des femmes et des hommes à l'engagement associatif : au bénévolat, aux responsabilités et à l'emploi (en fonction des champs d'activités). Cela pose la question du temps disponible pour les activités associatives, et interroge donc la répartition des tâches domestiques et éducatives entre femmes et hommes dans la vie quotidienne. Un autre enjeu concerne la qualité des emplois associatifs – principalement occupés par des femmes dans la plupart des secteurs : niveau de rémunération, précarité, temps de travail, conditions de travail, etc.

Par ailleurs, il convient d'appréhender les enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes en lien avec leur champ d'action. Ces enjeux sont abordés dans les autres parties du rapport.

Etat des lieux genré de la politique Promotion de la vie associative

▪ Approche genrée des publics

Selon l'étude *Paroles d'associations*¹¹⁴ menée en 2015, on compte en moyenne 53 % d'hommes et 47 % de femmes parmi les adhérents des associations soutenues par le Département répondantes.

Au total, le public touché par les activités des associations répondantes est composé de 51,4 % de femmes et de 48,6 % d'hommes. A titre de comparaison, en 2011, la population de Seine-Saint-Denis était composée de 51 % de femmes et 49 % d'hommes (source : recensement de la population, INSEE). Concernant le genre, le public est donc à l'image de la population.

Répartition hommes / femmes du public des associations

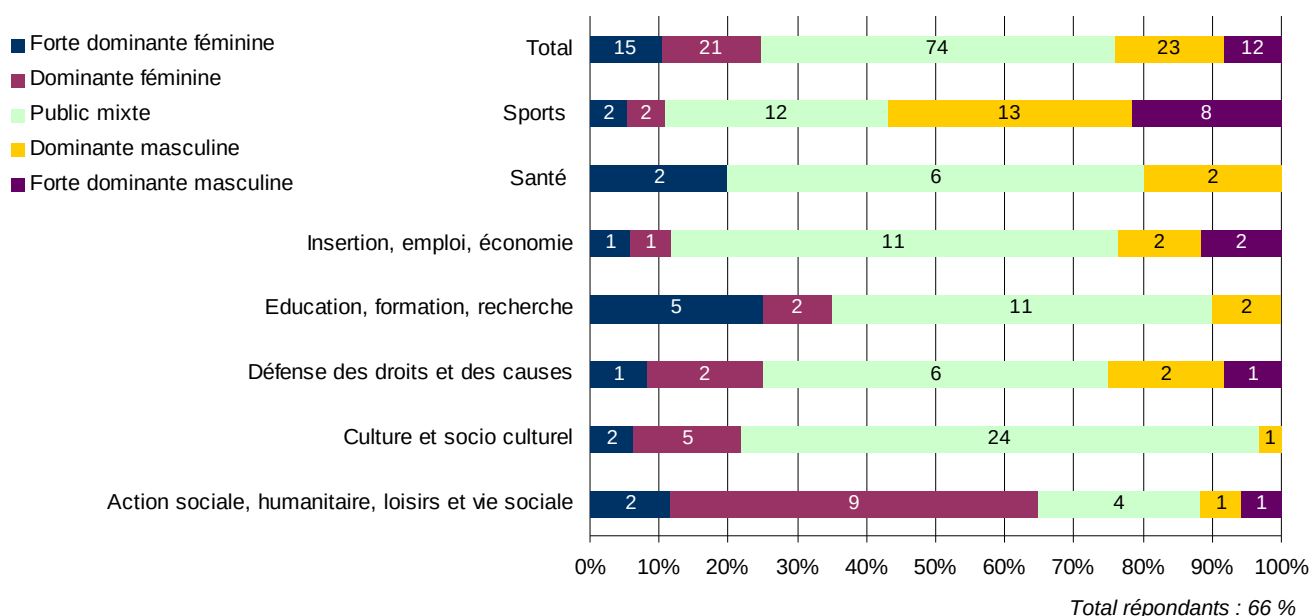
Répartition hommes / femmes du public	Part des associations répondantes
Forte dominante féminine (75 % à 100 %)	10 %
Dominante féminine (60 à 75 %)	14,5 %
Public mixte	51,5 %
Dominante masculine (60 à 75 %)	16 %
Forte dominante masculine (75 à 100 %)	8 %

Total répondants : 77%

La moitié des associations déclarent toucher un public mixte (moins de 60 % d'hommes ou de femmes), tandis qu'un quart touchent un public à dominante féminine et un quart un public à dominante masculine.

¹¹⁴ *Paroles d'associations de la Seine-Saint-Denis*, Etude sur les associations financées par le Département, Département de la Seine-Saint-Denis, avril 2015

Répartition hommes / femmes du public selon le secteur d'activité



On constate des différences marquées dans la répartition femmes - hommes selon le secteur principal d'activité des associations :

- Les secteurs de l'Insertion - emploi, de la Défense des droits et des causes et de la Santé ont un public généralement mixte.
- La plupart des associations du secteur de la Culture ont un public mixte (75 %), les autres ayant plus souvent un public à dominante féminine (22 %).
- On trouve la plus grande part d'associations au public à dominante féminine dans le secteur de l'Action sociale (65 %), puis dans celui de l'Education - formation (35 %).
- A l'inverse, la majorité des associations du secteur des Sports ont un public à dominante masculine (57 %).

Au-delà des informations quantitatives sur la part d'hommes et de femmes dans le public des associations, l'étude fait état d'une priorité accordée par une partie significative d'associations au public féminin, notamment les femmes en situation de précarité (femmes seules avec enfant(s), au chômage, migrantes, etc.) ou d'insécurité (femmes victimes de violence, malades, etc.). Par ailleurs, certaines associations visent un public exclusivement féminin ou mènent des actions s'adressant spécifiquement à des femmes. Enfin, d'autres associations mènent des actions auprès d'un public mixte sur les enjeux liés à l'égalité entre les femmes et les hommes ou entre les filles et les garçons, aux droits des femmes, etc.

Enjeux et axes de réflexion pour la politique départementale

Un premier enjeu concerne la prise en compte des questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans la politique associative du Département. Il s'agirait de faire de l'égalité entre les femmes et les hommes un objectif transversal, au même titre que les ambitions énoncées par le premier rapport annuel sur les associations adopté par l'Assemblée départementale en mai 2016.

Un second enjeu concerne le renforcement du soutien du Département aux associations œuvrant spécifiquement en faveur de l'égalité entre les femmes et des hommes, des droits des femmes, de la lutte contre les violences envers les femmes, notamment en renforçant leur visibilité et leur accompagnement.

Un troisième enjeu concerne la prise en compte par tous les acteurs associatifs des questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes, la promotion de la place des femmes au sein des associations (bénévolat, responsabilités) et l'égal accès des femmes et des hommes à l'emploi associatif. Cet enjeu nécessite la mobilisation des directions, en lien avec la Délégation à la vie associative et à l'éducation populaire, et celle des outils du partenariat (définition d'objectifs, critères de sélection...). Certains outils en ce sens existent déjà. Ainsi, le Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports a édité, en lien avec la Direction départementale de la cohésion sociale du Rhône, un livret « outil d'autodiagnostic » pour développer l'égalité entre les femmes et les hommes dans les associations¹¹⁵.

Il importe enfin d'améliorer la connaissance des réalités associatives du point de vue des rapports entre les femmes et les hommes (connaissance des publics, des objectifs et des effets...).

¹¹⁵ Ce livret est consultable sur le site du ministère de la famille, de l'enfance et des droits des femmes (http://www.familles-enfance-droitsdesfemmes.gouv.fr/wp-content/uploads/2012/07/Guide_egalite_association_DDCS69-3.pdf).

Solidarité, coopérations internationales

Cette politique vise à sensibiliser les habitants et à mobiliser les acteurs de la Solidarité et de la coopération internationale, pour mieux vivre ensemble, du local au mondial.

Il s'agit notamment d'accompagner et de soutenir les acteurs locaux dans la réalisation de leurs projets, à travers des actions menées sur le territoire départemental et des actions de coopération décentralisées, mais aussi de permettre au Département et aux partenaires de s'approprier les politiques communautaires et de valoriser leurs actions.

De nombreux projets de solidarité internationale sont mis en œuvre sur la cohésion sociale et territoriale, la diversité culturelle, le développement économique, le développement durable, l'accès à l'eau pour tous, la préservation de la ressource mondiale en eau et l'écologie urbaine.

Constats généraux

La prise en compte des questions de genre et d'égalité entre les femmes et les hommes par les institutions internationales a débuté dans les années 1970, notamment lors de la première Conférence mondiale sur le statut des femmes (1975), ouvrant la « Décennie des Nations Unies pour la femme ». Depuis cette période, le paradigme qui structurait l'action en faveur de l'égalité des femmes et les hommes a évolué d'une conception dite « femme et développement » à une approche « genre et développement »¹¹⁶. La première se centrait sur les « besoins des femmes », avec pour objectif d'améliorer leur situation économique, alimentaire, sanitaire. La seconde vise l'autonomie des femmes par l'identification des rapports de pouvoirs et des inégalités dans une logique relationnelle. Il ne s'agit plus seulement de résoudre des « problèmes de femme », mais de rééquilibrer les rapports de pouvoirs entre les deux sexes.

La France a récemment pris plusieurs engagements allant dans ce sens. En décembre 2007, elle s'est dotée d'un premier document d'orientation stratégique Genre et développement, fixant le cadre de son action dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes et des droits des femmes dans sa politique de développement. Cependant, l'évaluation de cette stratégie, réalisée par le Haut conseil à l'égalité et la Commission nationale consultative des droits de l'homme pointait en 2013 « *la faiblesse de la prise en compte transversale des questions de genre (...) ainsi que le manque de moyens et de visibilité* ».

Le Gouvernement a adopté une nouvelle stratégie "genre et développement" pour la période 2013-2017. L'objectif est de « *mettre les droits des femmes au cœur de la politique de développement* ». Pour cela, la nouvelle stratégie « *prévoit une prise en compte systématique d'un objectif transversal "genre" dans les procédures d'élaboration, de suivi et d'évaluation des projets : cette approche intégrée passera dans les partenariats différenciés, en particulier dans les pays pauvres, par une révision de tous les instruments du développement ainsi que par le renforcement des capacités des agents et le soutien à la recherche* »¹¹⁷.

Certaines collectivités ont fait du genre un axe structurant de leur politique de coopération internationale¹¹⁸. Ainsi, la région Ile-de-France est à l'origine de la création de la commission « Egalité » au sein de la CGLU (Cités et Gouvernements Locaux Unis, instance représentant les autorités ou collectivités locales au niveau international). La région Bretagne a intégré le genre dans sa Charte de la coopération décentralisée pour un développement durable. Au département de l'Essonne, l'intégration du genre dans la démarche de coopération internationale (2006-2010) s'est déroulée en trois étapes : dans un premier temps, une action de sensibilisation a été menée auprès des partenaires du réseau ; puis, la problématique du genre a été intégrée dans les opérations

¹¹⁶ Intégrer le genre dans les actions de coopération et de solidarité internationale, Haut conseil de la coopération internationale, 2008 p.2

¹¹⁷ Relevé de décision du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement du 31 juillet 2013, Décision n°5.

¹¹⁸ Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes – initiatives et engagements français en matière de genre et développement, Ministère des affaires étrangères, décembre 2006, p.114 à 123

directement portées par la collectivité ; et enfin, le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes est devenu un critère supplémentaire de financement des projets de solidarité internationale.

La Seine-Saint-Denis est historiquement un territoire d'accueil de nombreuses populations étrangères issues de tous les continents. Ainsi, c'est le département français qui compte la plus forte part de personnes de nationalités étrangères : 21 %, contre 13 % en Ile-de-France et 6 % en France métropolitaine.

La population de nationalité étrangère de Seine-Saint-Denis se caractérise par une sous-représentation des femmes : elles représentent 47 % de la population étrangère alors qu'elles sont 51 % de la population du département. Il s'agit de la proportion la plus faible au sein du Grand Paris (52 % à Paris et dans les Hauts-de-Seine, 49,5 % dans le Val-de-Marne). La surreprésentation des hommes s'explique en partie par le fait que de nombreux hommes sont venus en France sans leur famille pour travailler.

Enjeux de société

Le Haut conseil de la coopération internationale formule des constats généraux : *« Si d'importants progrès sont à l'œuvre depuis plusieurs décennies, les droits politiques, économiques, sociaux, culturels des femmes et leur autonomie restent l'objet de restrictions dans la plupart des pays. L'accès à l'espace public, à un travail décent, à un salaire égal, aux responsabilités, à des mandats électifs leur est plus difficile. Elles assument un travail domestique, informel et de lien social non comptabilisé dans les richesses nationales. Les femmes et les enfants sont particulièrement touchés par la pauvreté, les trafics, les violences et les conflits armés. La prééminence du masculin sur le féminin, même si elle se traduit différemment selon les cultures, caractérise les sociétés humaines¹¹⁹ ».*

Confrontés à des sociétés organisées sur la base d'une distinction sexuée des rôles et des tâches, les politiques de solidarité internationale, dont celles de coopération décentralisée, font face à d'importants enjeux de genre.

Une des difficultés majeures est d'éviter des formes d'« impérialisme culturel » qui conduisent à dévaloriser voire mettre en cause des cultures locales à partir des critères de la culture dominante en occident, tout en luttant contre les rapports de domination entre les femmes et les hommes et en favorisant l'égalité des femmes et des hommes. Ainsi, dans les partenariats de coopération décentralisée, comme dans locaux de solidarité internationale, de tels enjeux doivent être pris en compte.

Enfin, la question des migrations constitue un enjeu mondial qui pose la question des rapports entre les femmes et les hommes : situation des hommes dans leur pays d'arrivée, situation des femmes restées dans leur pays, enjeu du regroupement familial.

La nature et les thématiques des projets suffisent souvent à orienter les parties prenantes et le public bénéficiaires. Ainsi, « Lorsque les projets touchent à la santé, à l'éducation, ou à l'artisanat, les femmes sont plus impliquées, ne serait ce qu'au niveau de l'exécution, parce qu'elles sont bénéficiaires directes et visibles de ces actions ».

¹¹⁹ Intégrer le genre dans les actions de coopération et de solidarité internationale, Haut conseil de la coopération internationale, 2008 p.1

▪ Approche genrée des publics

Les données connues sur les dispositifs du Programme Solidarité et coopérations internationales ne sont pas genrées.

Sur les 27 porteurs de projet ayant répondu au questionnaire d'évaluation sur l'accompagnement des porteurs de projet par le service via le monde (2013-2015), 58 % étaient des hommes.

▪ Initiatives et actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Au niveau local, outre le fait que les engagements internationaux des Etats s'appliquent aux pouvoirs locaux, le Conseil des Communes et Régions d'Europe a élaboré la Charte pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans la vie locale, signée par le Département de la Seine-Saint-Denis le 18 février 2016¹²⁰.

Son article 30 est consacré à la coopération internationale :

«1. Le signataire reconnaît la valeur du jumelage et de la coopération européenne et internationale des collectivités locales et régionales pour le rapprochement des citoyens et pour la promotion de l'échange des savoirs et de la compréhension mutuelle au-delà des frontières nationales.

2. Le signataire s'engage, dans ses activités en matière de jumelage et de coopération européenne et internationale :

- *à impliquer dans ces activités de façon égalitaire, les femmes et les hommes venant d'horizons différents,*
- *à utiliser ses relations de jumelage et ses partenariats européens et internationaux comme une plateforme d'échange d'expérience et de savoirs sur les questions d'égalité des femmes et des hommes,*
- *à intégrer la dimension de l'égalité des sexes dans ses actions de coopération décentralisées.»*

Au niveau stratégique, le programme Solidarité et coopérations internationales n'intègre pas explicitement la question de l'égalité entre les femmes et les hommes. Toutefois, dans le cadre de l'action « Coopérations et relations internationales », certaines coopérations vont dans ce sens :

- En lien avec l'Association des maires de Ngazidja (Comores) et l'Association pour le Développement de la Santé des Femmes, la mise en place de formations des personnels de santé a été préparée. Des perspectives d'actions ont été élaborées (allaitement maternel, violences faites aux femmes, partenariat avec l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du CHI Robert Ballanger) et seront mises en œuvre en 2016 (formation allaitement maternel, formation violences faites aux femmes). Ce travail accompli permettra à terme de décliner un volet sur les mariages forcés en lien avec la diaspora comorienne du Département.
- Depuis 2014, le Département soutient le projet « Phu Nu – Insertion socio-économique des femmes dans les zones industrielles et péri-urbaines au Vietnam ». Ce projet consiste en l'organisation de groupes de femmes pour les rendre autonomes quant à l'amélioration de leurs conditions de vie et à leur accès aux droits. Ce projet concerne également la question des violences faites aux femmes.
- En partenariat avec la Fédération sportive et gymnique du travail, les projets concourant à promouvoir la citoyenneté grâce à la pratique sportive et en particulier féminine, ont été poursuivis à Qalqilya, Tulkarem et Djénine (Palestine). Ces actions consistent à former des animateurs-rices ainsi que des éducateurs-rices physiques et sportifs.

¹²⁰ Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, délibération du 18 février 2016

▪ Approche genrée des métiers

La DEIP compte deux tiers de femmes parmi ses agents, soit un peu moins que la moyenne du Département. On ne trouve pas de métier particulièrement genré.

Enjeux et axes de réflexion pour la politique départementale

Au niveau du pilotage stratégique de la politique, un premier enjeu consisterait à « *Intégrer le genre comme une préoccupation transversale de la politique de coopération décentralisée*¹²¹ ».

S'agissant des actions et des projets soutenus, l'intégration transversale de la dimension du genre appelle à porter une attention particulière :

- à la composition des partenaires et des parties prenantes (gouvernement, autorités locales, dirigeants d'associations, etc.) – les interlocuteurs étant souvent des hommes ;
- aux publics bénéficiaires ;
- aux effets différenciés des projets sur les femmes et les hommes.

Un autre axe de travail concerne le développement d'actions spécifiques sur les rapports entre femmes et hommes dans le champ de la coopération décentralisée, de la coopération européenne, du soutien aux porteurs de projets à l'international et de la culture de la paix, dans le prolongement des actions déjà menées. Ces actions pourraient porter sur les inégalités femmes-hommes spécifiques aux champs de coopération et aux pays concernés, sur la promotion de l'émancipation et l'autonomie des femmes, ou encore sur la thématique des migrations (situation des hommes dans leur pays d'arrivée, situation des femmes restées dans leur pays, enjeu du regroupement familial).

Par ailleurs, dans le cadre du plan d'actions « Prévenir les discriminations et promouvoir la diversité » du Département, le programme Solidarité et coopération internationale pourrait contribuer à conforter l'axe concernant l'égalité entre les femmes et les hommes (initiatives de sensibilisation des associations porteuses de projet).

¹²¹ Intégrer le genre dans la coopération décentralisée, Villes au carré, décembre 2013, p.3

Réseau routier, Mobilité durable, PDU et infrastructures de transports en commun, Aménagement

L'action du Département dans le cadre du programme Réseau routier vise à :

- Couvrir, de la manière la plus efficace pour la collectivité, tous les besoins de mobilité des personnes et des biens, quels que soient la direction, le motif, la capacité financière de chacune ;
- Ouvrir la gamme des choix offerts en favorisant les modes ou "la chaîne de transport" susceptibles d'être les plus adaptés au type de déplacements ;
- Mieux répartir les flux quels que soient l'heure et le lieu ;
- Garantir de bonnes conditions de déplacements, notamment en termes de coût, de confort et de sécurité, et ce, plus particulièrement pour les transports collectifs et les circulations douces.

Le Département dispose d'un patrimoine de 344 km de rues départementales dont il assure l'entretien, la maintenance, la requalification et le développement.

Il contribue à travers ses différentes politiques à diversifier les usages sur son patrimoine, au profit des transports en commun et des modes de déplacements actifs. Il participe ainsi à façonner le paysage urbain apaisé par une requalification des espaces publics traversés et à faciliter les déplacements de banlieue à banlieue.

Par ailleurs, le Département promeut une politique d'amélioration du cadre de vie, notamment à travers ses actions de résorption des points noirs bruit.

Dans le cadre du programme Mobilité durable Département développe l'offre de transport en commun (RER, métro, bus) par la création de nouvelles structures ou l'amélioration du réseau existant. A ce titre, le Département participe au Conseil du Syndicat des Transports d'Ile-de-France. Il souhaite également renforcer l'utilisation des infrastructures ferrées et fluviales pour le déplacement des marchandises.

Dans le cadre du programme Aménagement, l'action se décline selon 4 axes stratégiques :

- Réussir l'intégration métropolitaine de la SSD : en travaillant plus spécifiquement sur la relation entre le réseau de transport et l'aménagement urbain d'une part, en exerçant une veille sur les projets de gouvernance d'autre part, enfin en favorisant l'accès du territoire au Très Haut Débit ;
- Promouvoir une ville durable : en travaillant sur les enjeux de densité urbaine, sur le paysage et l'environnement des aéroports ;
- Renforcer la réflexion sur le foncier: en poursuivant le recensement des terrains d'intérêts départementaux et en identifiant les enjeux d'évolution des emprises porteuses de projets ;
- Renforcer et développer les partenariats: en poursuivant les modes de collaboration existants et en investissant les structures nouvelles (Intercommunalité...).

Espace public

Que ce soit dans les domaines des transports et de l'aménagement, même si les espaces se veulent des espaces mixtes, « *les rapports sociaux de sexe produisent des villes conçues, contrôlées et gouvernées par et pour les hommes [McDowell, 1999]* »¹²².

En effet, « *plusieurs études et expériences montrent que la ville demeure un lieu sexué où les déséquilibres entre hommes et femmes restent profonds : une ville « androcentrée », pensée par et pour les hommes. Hommes et femmes se croisent, mais ne partagent pas la même liberté de mouvement. Les femmes sont présentes dans la ville, mais leur pratique relève davantage d'une mobilité circulaire et non stationnaire comme celles des hommes. Pour se déplacer et s'approprier la ville, les femmes adoptent nombre de tactiques d'adaptation et de contournement (planification a priori des modalités de sortie, usage du téléphone portable, choix vestimentaires...) afin de s'assurer des sorties sans risque. La pratique des espaces de la ville par les femmes se voit contrainte par des « murs invisibles ». Des zones et des temporalités leur seraient interdites* »¹²³.

Pour Edith Maruejols, cette réalité traduit un réel déficit d'apprentissage de l'espace public pour les filles qui se joue notamment à l'adolescence : « *À partir de l'adolescence, on identifie les lieux et espaces comme spécifiquement masculins ou féminins (rarement mixtes). On apprend aux garçons à investir l'espace public, les filles, quant à elles, sont « reléguées » à l'espace privé et une majorité d'entre elles décroche de l'espace public* »¹²⁴.

Déplacements

Les femmes et les hommes se déplacent autant (en volume) mais ils se différencient par leurs modes et leurs motifs de déplacements.

En 2010, d'après l'Enquête Globale Transport réalisée par le Syndicat des transports d'Île-de-France et la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement, les femmes utilisent plus les transports collectifs que les hommes. Bien que les hommes utilisent de plus en plus les transports en commun, les usagers des transports en commun d'Île-de-France sont majoritairement des femmes (55 %). Cette proportion s'élève à 61 % pour les usagers des bus. La fréquentation varie selon les horaires : « *aux heures de pointe, la parité entre hommes et femmes est respectée dans les transports collectifs. En revanche, plus de femmes utilisent les transports collectifs aux heures creuses de la journée et plus d'hommes utilisent les transports collectifs en horaires décalés (avant 7 h et après 21 h)* »¹²⁵.

Le transport individuel est, lui, plus majoritairement masculin (54 %) et fait apparaître d'importantes différences selon le mode de transport. Ainsi, 87 % des usagers de deux roues motrices et 60 % des usagers de vélo sont des hommes. A l'inverse, les femmes privilégient la marche à pied (57%) et sont plus souvent passagères de voiture (62 %) ou de taxi (57 %).

Quel que soit le mode de transport, les hommes parcourent en moyenne une distance supérieure aux femmes (entre 2 et 3 km de plus par jour).

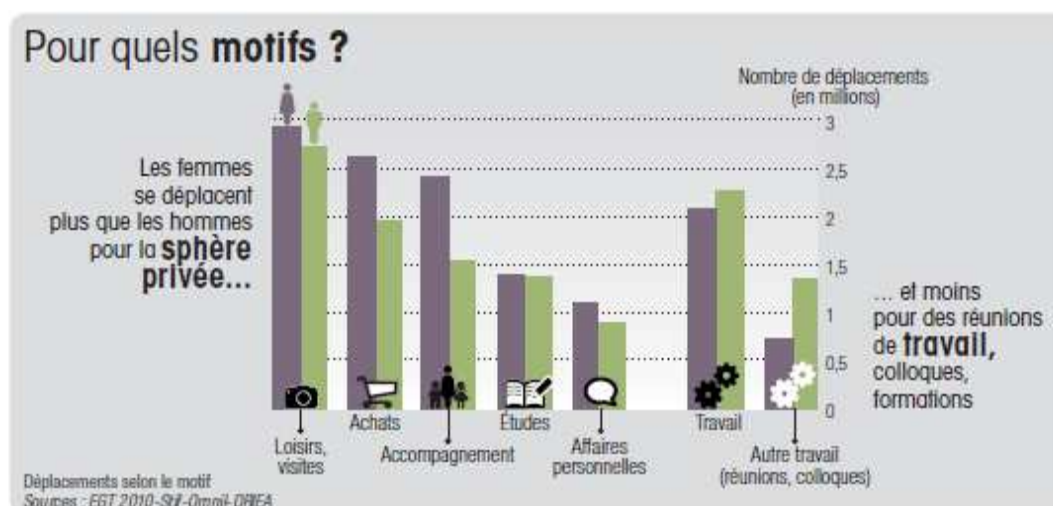
¹²² Sophie Louargant, « Penser la métropole avec le genre », *Travail, genre et sociétés* 2015/1 (n°33), p. 49-66.

¹²³ Introduction à la journée d'étude « La place des femmes dans l'espace public », CAUE93 (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Seine-Saint-Denis), 5 avril 2016.

¹²⁴ Edith Maruejols, « La ville comme espace genré », Observatoire du design urbain.

¹²⁵ Enquête globale transport - *Femmes et hommes, une mobilité qui reste différenciée, la mobilité en Ile-de-France*, n°3, janvier 2013

Motifs de déplacement

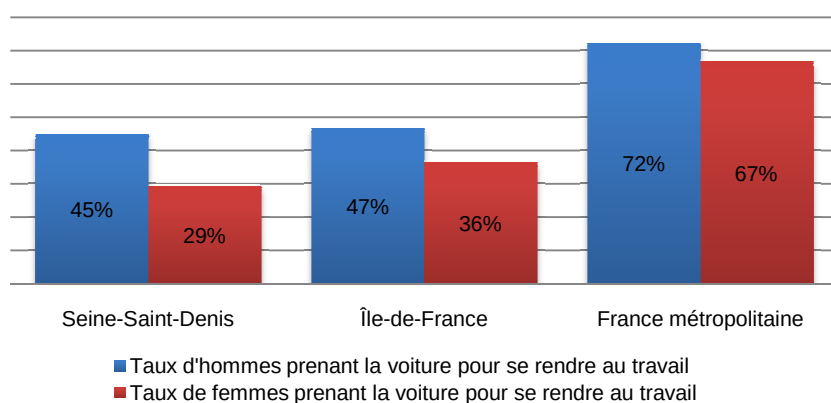


Source : Femmes actives dans les territoires d'Ile-de-France, IAU-IdF, 2013

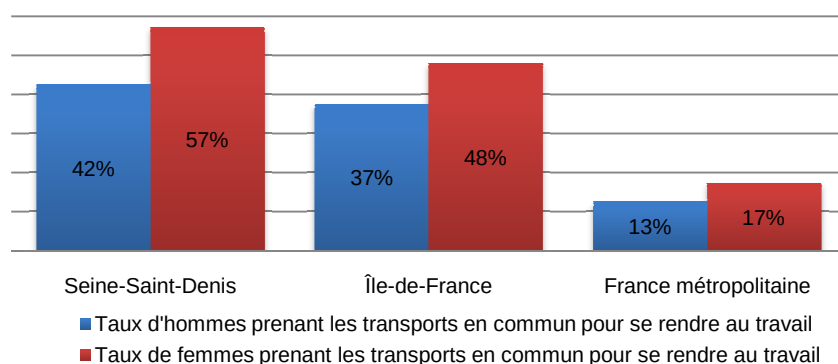
En moyenne, les femmes font plus de déplacements de proximité, entre le domicile et lieux d'achat ou pour des motifs d'accompagnement. Les hommes eux font plus de déplacements en lien avec le travail. Même s'ils tendent à se rapprocher, les comportements des hommes et des femmes restent donc différents, la charge liée aux enfants impactant davantage le quotidien des femmes.

Modes de déplacements pour les trajets domicile – travail

Part d'actifs utilisant la voiture pour les trajets domicile - travail



Part d'actifs utilisant les transports en commun pour les trajets domicile - travail

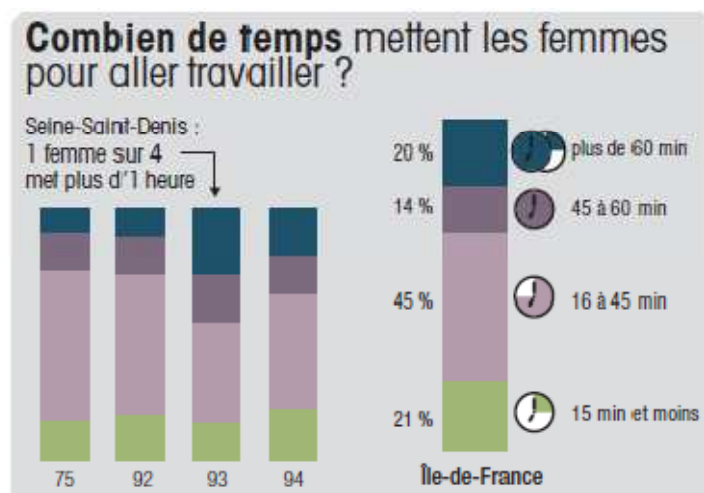


Source : Insee, RP2011 exploitation complémentaire

Concernant les déplacements domicile-travail, les femmes sont plus nombreuses là-aussi à utiliser les transports en commun ou la marche. Les déplacements en deux-roues motorisés concernent moins d'1 % des actives d'Ile-de-France contre 6 % des actifs hommes¹²⁶.

Les séquano-dionysiennes sont, après les parisiennes, celles qui utilisent le plus souvent les transports en commun pour se rendre au travail. En Seine-Saint-Denis, l'écart observé entre les hommes et les femmes dans les modes de transport utilisés pour les trajets domicile-travail est plus important qu'ailleurs.

Temps de déplacement domicile - travail



Source : Femmes actives dans les territoires d'Ile-de-France, IAU-IdF, 2013

Au sein de la petite couronne, les Séquano-dyonisiennes sont celles qui ont les temps de transport domicile-travail les plus long : 1 sur 4 met plus d'une heure pour aller travailler.

Permis de conduire

La détention du permis de conduire est historiquement plus masculine. En France, 83 % des hommes contre 71 % des femmes possèdent aujourd'hui le permis de conduire¹²⁷. Cette différence est encore plus élevée concernant le permis moto (21 % des hommes contre 7 % des femmes). Néanmoins, l'écart se réduit nettement au fil des années puisque chez les 18-25 ans, 48 % des hommes et 45 % des femmes possèdent le permis de conduire.

Insécurité et sentiment d'insécurité dans l'espace public :

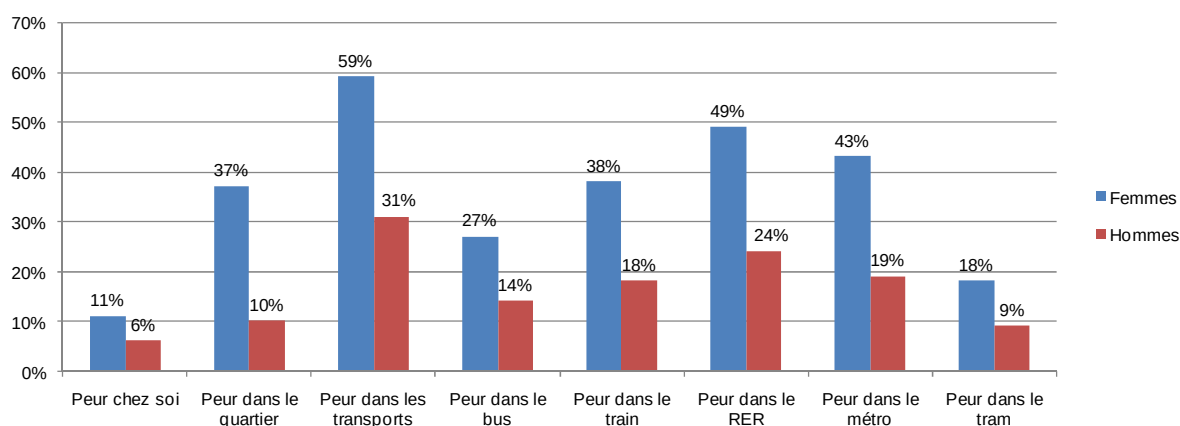
Le sentiment d'insécurité concerne tout particulièrement les femmes. Il se retrouve à la fois dans la sphère publique et privée et cela a des conséquences importantes sur la mobilité des femmes. Dans les transports en commun, la Seine-Saint-Denis est le département où le sentiment d'insécurité est le plus répandu et a le plus augmenté ces dernières années¹²⁸.

¹²⁶ Les Franciliens utilisent autant les transports en commun que la voiture pour se rendre au travail, A la page, INSEE IDF, 2011

¹²⁷ Enquête globale transport - Femmes et hommes, une mobilité qui reste différenciée, la mobilité en Ile-de-France, n°3, janvier 2013

¹²⁸ IAU IdF - enquête « victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2011, p.16-19

Proportion d'hommes et de femmes sujets à la peur selon les espaces en 2011



Source : IAU îdF – Enquête « victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2011.

Selon le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, « 100 % des utilisatrices des transports en commun ont été victimes au moins une fois dans leur vie de harcèlement sexiste ou agressions sexuelles, conscientes ou non que cela relève de ce phénomène. Les jeunes femmes sont particulièrement concernées. Dans plus de 50 % des cas, la première agression intervient avant 18 ans »¹²⁹.

De plus, « dans les transports en commun, 2/3 des victimes d'injures et insultes sont des femmes, tout comme l'écrasante majorité des victimes de violences sexuelles. Les victimes de coups et blessures sont principalement des hommes »¹³⁰.

Le phénomène d'exclusion des femmes de l'espace public est particulièrement exacerbé la nuit. Pour Claire Gervais, la lumière est un facteur décisif dans le choix de l'itinéraire des femmes : « elle constitue avant tout un aspect sécurisant pour les jeunes femmes, en contribuant à une meilleure visibilité de leur environnement, mais aussi à être mieux vues des autres »¹³¹.

Accidentologie

En 2014, 75 % des personnes tuées ou blessées gravement dans un accident de la route étaient des hommes¹³².

« La proportion d'hommes parmi les décès est particulièrement élevée entre 15 et 45 ans (82 %), alors qu'elle est de 59 % pour les plus de 75 ans »¹³³. Les hommes décèdent très majoritairement comme conducteur (78 % comme conducteur, 11 % comme passager et 11 % comme piéton), tandis que les femmes décèdent plus souvent que les hommes comme piétons ou comme passager (46 % comme conductrices, 28 % comme passagères et 26 % comme piétonnes).

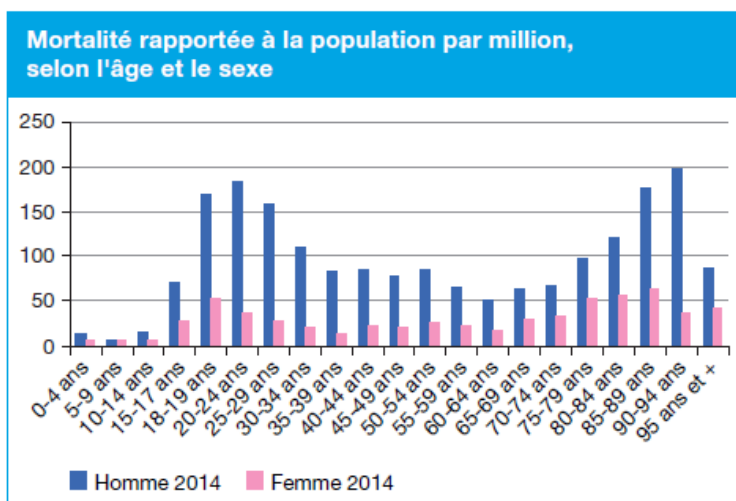
¹²⁹ Avis sur le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans les transports en commun, Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, Avis n°2015-04-16-VIO-16 publié le 16 avril 2015

¹³⁰ Les violences faites aux femmes dans les transports collectifs terrestres - Synthèse de l'étude exploratoire, de l'ONDT et du CIPC

¹³¹ Pratiques nocturnes de la ville par les femmes : le combat pour l'espace, Claire Gervais, Institut Français d'Urbanisme, p.37

¹³² La sécurité routière en France, bilan de l'accidentalité en 2014, ONISR – Sauf mention contraire, l'ensemble des données nationales mentionnées dans cette partie proviennent de ce rapport.

¹³³ Ibid



Source : La sécurité routière en France, bilan de l'accidentalité en 2014, ONISR

Par ailleurs, 83 % des condamnés pour homicides involontaires sur la route sont des hommes.

La conduite sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants est un comportement largement masculin : 92 % des conducteurs impliqués dans un accident mortel sont des hommes et 91 % des conducteurs contrôlés positifs aux stupéfiants dans les accidents mortels sont des hommes.

En revanche, deux tiers des consommateurs de benzodiazépines (anxiolytiques ou hypnotiques) ou d'antidépresseurs sont des femmes. La prise de ces psychotropes augmente significativement le risque d'être responsable d'un accident de la route.

Les différences importantes observées en accidentologies entre femmes et hommes « s'expliqueraient par la tendance des hommes à enfreindre les règles (...) une étude de 2002 conclut que le type d'accident dépend du sexe : les hommes seraient davantage impliqués dans des accidents résultants de prises de risque (accidents avec dépassement ou perte de contrôle en courbe) »¹³⁴.

Ce constat est corroboré par le taux d'infractions particulièrement élevé chez les hommes. Ainsi en 2013, ils représentaient 91,7 % des condamnations pour conduite sans permis, 93,9 % des condamnations pour conduite malgré suspension de permis, 89,7 % des condamnés pour infractions à la sécurité routière. En 2014, 86,6 % des permis invalidés concernaient des hommes.

Enjeux de société

Un premier enjeu concerne l'appropriation de l'espace public par les femmes, tant en terme d'occupation des rues, des places, des espaces verts, des équipements sportifs et de loisirs, etc. que de déplacements et d'utilisation des transports en commun. Cet enjeu est à relier au celui de l'insécurité vécue et ressentie par les femmes dans l'espace public et dans les transports.

En matière de mobilité, les enjeux portent à la fois sur l'égal accès aux différents modes de transport et sur la prise en compte des besoins et des usages différenciés. Il s'agirait d'approfondir la connaissance des déterminants des différences observées (conditions matérielles, stéréotypes de genre) et de leurs conséquences en termes d'inégalités.

¹³⁴ Marie-Axelle Granie, « Genre et rapport au risque : de la compréhension au levier pour l'action », Questions Vives [En ligne], Vol.9 n°19 | 2013, mis en ligne le 15 octobre 2013, consulté le 05 juillet 2016. URL : <http://questionsvives.revues.org/1273>

▪ **Initiatives et actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes**

L'Observatoire départemental des violences envers les femmes a organisé en mars 2015 une rencontre sur le harcèlement sexiste et sexuel dans les transports. Cette initiative précède la réalisation d'un diagnostic local.

▪ **Approche genrée des métiers**

On compte 73 agents à la Direction de l'Aménagement et du Développement dont 68 % sont des femmes (53 % dans l'encadrement) et 215 agents à la Direction de la Voirie et des Déplacements dont 40 % sont des femmes. Ces directions sont en moyenne plus masculines que le Département qui compte 75 % de femmes.

Concernant la Direction de la Voirie et des Déplacements, trois cadres d'emplois sont très majoritairement masculins, il s'agit des ingénieurs territoriaux (78 %), des techniciens territoriaux (80 %) et des adjoints techniques en charge de l'entretien et de la maintenance des voiries (100 %). Ces métiers sont traditionnellement plus masculins du fait de la valorisation des cursus scientifiques et techniques chez les jeunes hommes. Cependant, sur les 38 agents qui sont impliqués dans la conception des projets, 14 sont de sexe féminin, soit 37 %.

Enjeux et axes de réflexion pour la politique départementale

Les orientations de la politique départementale sont tournées vers le développement des aménagements vélos et marche à pieds (notamment au travers du nouveau Plan de mobilités durables voté en juin 2016) et le développement de l'offre de transports en commun. La marche et l'usage des transports en commun sont les modes de déplacements pour lesquels la part d'usagers féminins est prépondérante.

Un premier enjeu concerne le renforcement de l'appropriation de l'espace public par les femmes. Cela suppose notamment une action de sensibilisation et de communication auprès de l'ensemble des publics, en particulier en direction des jeunes et notamment des collégien-ne-s.

En matière d'aménagement de l'espace public, différents enjeux portent sur la conception et la mise en œuvre des politiques de transports d'aménagement :

- La prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les objectifs des politiques départementales (PDALPD, PDU, Plan mobilité, Schéma départemental des déplacements, Schéma des rues départementales, Schéma départemental des itinéraires cyclables, etc.) ;
- La consultation des femmes lors de la conception d'un projet d'aménagement par le biais d'instances participatives (conseils de quartiers, enquêtes publiques...) ;
- Le développement de l'éclairage public visant à réduire le sentiment d'insécurité et ainsi favoriser les déplacements doux ;
- La promotion auprès des partenaires (collectivités locales, opérateurs de transports publics, STIF, etc.) de la prise en compte du genre dans leurs politiques et opérations d'aménagement et de déplacements, notamment des problématiques liées à la sécurité ;
- Le recours à des équipes mixtes dans la conception des projets d'aménagement.

Politique de la ville et habitat

Le programme Politique de la ville et habitat se décline autour de quatre objectifs stratégiques :

- ✓ Identifier les mécanismes d'exclusion qui s'exercent au niveau régional et activer les leviers pour faire prendre en compte les problématiques d'habitat de la Seine-Saint-Denis dans le contexte francilien afin d'agir sur les processus, de rechercher des latitudes d'action et d'optimiser l'action publique,
- ✓ Favoriser la mixité sociale avec une meilleure intégration urbaine des grands quartiers d'habitat social, et lutter contre les inégalités,
- ✓ Renforcer l'attractivité résidentielle et la fluidité des parcours en soutenant la production de logements sociaux, l'accession sociale sécurisée et le maintien d'un parc de logement social de qualité,
- ✓ Intervenir contre la dégradation du parc d'habitat privé en accordant des aides aux propriétaires occupants, en participant à la réhabilitation des copropriétés dégradées et en éradiquant l'habitat indigne.

La politique de la ville étant une politique transversale, les enjeux qui s'y rapportent sont traités dans les fiches sectorielles.

Constats généraux

Pour beaucoup de personnes, la problématique du logement ou de l'habitat n'a que peu de rapport avec le genre. Pourtant, des études montrent le contraire. Ainsi, pour Nicolas Bernard, *« un examen fouillé de la question fait rapidement apparaître une vérité crue, trop souvent ignorée : la problématique du mal-logement est profondément sexuée. Elle se décline majoritairement au féminin. Les femmes en effet subissent de plein fouet les ravages de la crise de l'habitat, avec plus d'acuité encore et d'intensité que leurs congénères masculins. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'elles sont davantage exposées à la précarité matérielle que les hommes. Massive, voire triviale, cette explication n'est cependant pas exhaustive tant sont fréquentes les situations où une femme, par soi, éprouve des discriminations en tant que femme sur le marché du logement. (...) Il existe, on le voit, comme un lien entre femme et pauvreté. En bonne logique, cet enchaînement trouve également à s'appliquer dans le domaine de l'habitat, la précarité des femmes se répercutant fatalement sur leurs conditions de logement »*¹³⁵.

Les enjeux de genre de la politique de la ville croisent plusieurs politiques sectorielles : aménagement, qualité de l'environnement urbain, cadre de vie, sport et loisirs, accompagnement social, développement économique, etc. Ils sont donc traités dans les différentes parties correspondantes.

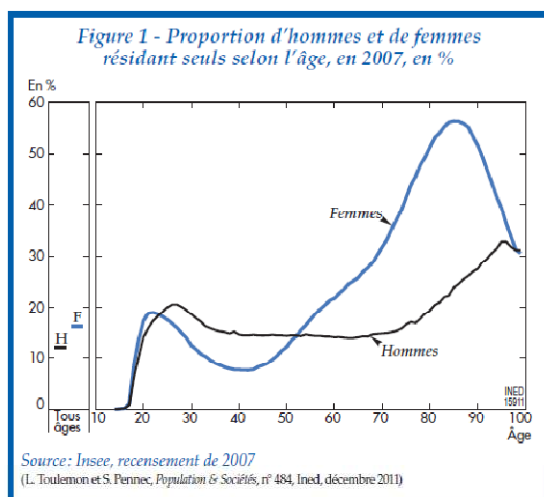
En 2007, un français sur 7 résidait seul dans son logement. Les femmes sont plus nombreuses à résider seules (16,2 % d'entre elles contre 12 % d'entre eux)¹³⁶. Le détail par âge fait apparaître des différences importantes de comportement.

Une étude de l'INED montre que *« les jeunes femmes quittent le domicile parental plus tôt que les jeunes hommes, et se mettent en couple également plus tôt ; elles sont légèrement plus nombreuses à résider seules vers 20 ans.*

À l'âge adulte, la vie seule diminue pour les femmes après 22 ans, jusqu'à un minimum de moins de 8 % à 40 ans, avant d'augmenter fortement aux âges plus élevés. Pour les hommes, la proportion atteint un pic de 20 % vers 26 ans, puis diminue et reste stable à 15 % jusqu'à 70 ans.

¹³⁵ Nicolas Bernard, « Femmes, précarité et mal-logement : un lien fatal à dénouer », *Courrier hebdomadaire du CRISP* 2007/25 (n° 1970), p. 5-36.

¹³⁶ Combien de personnes résident seules en France ?, Laurent Toulemon et Sophie Pennec, INED, Population et société, numéro 484, décembre 2011.



L'augmentation très importante avec l'âge de la proportion de femmes seules (8 % à 40 ans et 55 % à 80 ans) résulte des ruptures d'union par décès du conjoint, plus importantes pour les femmes que les hommes, et du départ des enfants dans les familles monoparentales. »¹³⁷.

Au cœur de la vie active, la proportion de femmes ou d'hommes habitant seuls varie également selon la catégorie sociale. Les hommes actifs les plus souvent seuls sont les ouvriers et employés (18 % et 16 %). Les hommes artisans ou cadre sont eux, plus nombreux à résider en couple. « *Les hommes de 30 à 59 ans sans catégorie sociale déclarée au recensement sont, de loin, ceux qui habitent le plus souvent seuls et le moins souvent en couple. L'inactivité des hommes est souvent liée à des problèmes de santé, voire un handicap, nécessitant une aide quotidienne à demeure. À ces âges, un inactif sur six réside en institution, un sur cinq cohabite avec un parent ou une autre personne* »¹³⁸.

Chez les femmes la situation est différente puisque ce sont les cadres qui vivent le plus souvent seules (18 % contre 14 % des hommes cadres).

Propriété

Selon des études d'opinion, les femmes sont entre 54 % et 29 % à se déclarer propriétaires contre 61 à 66% des hommes. Au sein des familles monoparentales, l'écart est encore plus important :

Part de chefs de famille monoparentale propriétaires

	Femmes	Hommes
Ile-de-France	25,7 %	38,5 %
France métropolitaine	27,5 %	47,3 %

Source : INSEE, recensement 2012.

Achat de bien immobilier

Une étude réalisée en 2016 par un courtier¹³⁹ conclut que « les femmes achètent leur premier logement à un coût plus élevé que les hommes, et sur une durée d'emprunt plus longue¹⁴⁰ ». (17 ans et 6 mois pour les femmes contre 16 ans et 11 mois pour les hommes). Cette différence s'explique essentiellement par l'écart de revenu d'environ 10 % constaté entre les femmes et les hommes.

¹³⁷ Ibid.

¹³⁸ Qui vit seul dans son logement ? Qui vit en couple ?, Guillemette Buisson et Fabienne Daguet, Insee, février 2012, p.2

¹³⁹ Etude réalisée par Empruntis, portant sur 17504 dossiers d'acquisition de résidence principale déposés en 2015 par des femmes et des hommes empruntant « en solo » et pour la première fois.

¹⁴⁰ Journée internationale des femmes: L'achat du logement moins coûteux pour les hommes, 20 minutes, www.20minutes.fr, Publié le 08-03-2016 à 15:05, consulté le 24-05-2016 à 09:44.

L'achat du premier bien est également plus tardif, en moyenne 38 ans pour les femmes contre 36 ans pour les hommes. Cette différence d'âge a pour conséquence un coût d'assurance individuelle plus élevé de 500 € en moyenne.

Enjeux de société

En Seine-Saint-Denis, les enjeux d'accès et de maintien dans le logement concernent une part importante de la population. Les femmes sont souvent plus vulnérables que les hommes du fait de leur manque de revenu, en particulier les femmes seules avec enfant.

Il existe aussi des enjeux spécifiques :

- le maintien des femmes âgées seules à domicile ;
- l'accès aux droits sociaux, sanitaires, éducatifs des femmes issues des gens du voyage.

Etat des lieux genré de la politique Solidarité et coopérations internationales

▪ Approche genrée des publics

Dans le cadre du Plan départemental d'aide au logement des personnes défavorisées (PDALPD), des nuitées hôtelières permettent la mise à l'abri de certains publics. Ainsi, environ 2 200 nuitées hôtelières quotidiennes étaient mobilisées par le 115 de Seine-Saint-Denis en 2012 pour héberger environ 840 ménages par nuit. Il s'agissait pour l'essentiel de femmes avec enfants (48 %) et de couples avec enfants (36 %).

▪ Initiatives et actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Dans le cadre l'aide à la production de logements sociaux neufs (ou acquis-améliorés), le Département a souhaité favoriser l'accès au logement social des femmes en difficultés en réservant des logements.

Dans le cadre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2016-2022 élaboré conjointement avec la préfecture, le Département met en œuvre, en partenariat avec l'ADEPT et Emmaüs Alternative une action visant à accompagner les gens du voyage vers le salariat : « *Une demande émergente d'accès à l'emploi salarié a été identifiée, essentiellement chez des femmes et des jeunes. Compte tenu de leur parcours et de leur culture, les associations qui réalisent un accompagnement spécifique sont aujourd'hui les plus pertinentes pour faire un travail de médiation vers des démarches adaptées d'accès à l'emploi* ».

Dans le cadre du PDALPD, un axe d'intervention concerne la réponse aux besoins en logements spécifiques de certains publics et adapter l'habitat : « *Concernant les femmes victimes de violences, il a été proposé d'encourager les initiatives de communes ou de bailleurs sociaux et d'échanger sur les mesures à définir en cas d'échec d'hébergement, ou d'échec de leur maintien prioritaire dans leur logement (Fiche-Action 6)* ».

Enjeux et axes de réflexion pour la politique départementale

Concernant la prestation Rénov'habitat, le Département pourrait porter une attention particulière aux femmes seules et aux femmes âgées, sous condition de ressource.

Concernant l'OPH93, il serait intéressant de nouer un partenariat concernant l'accès et le maintien dans le logement des femmes en difficultés, seules ou avec enfants et des femmes âgées.

Développement économique et promotion du territoire, Economie sociale et solidaire, emploi et formation

Les programmes Développement économique et Economie sociale et solidaire, emploi et formation du Département visent à favoriser un développement économique bénéfique au territoire et adapté à sa population. Ils sont fortement impactés par l'adoption de la loi NOTRE, qui va conduire à stopper certains dispositifs, à en réorienter d'autres et à en développer de nouveaux.

Jusqu'à 2015, les principaux objectifs de ces programmes étaient les suivants :

- ✓ au titre de l'attractivité du territoire, encourager la croissance et le développement de l'activité économique du territoire, notamment à travers l'accompagnement des entreprises (création, reprise d'activité, développement à l'International), la prospection des entreprises et l'aide à l'implantation, et la promotion du territoire en participant à des salons,
- ✓ au titre des pôles de compétitivité, cibler le développement des filières stratégiques en investissant dans les pôles de compétitivité afin de soutenir l'excellence territoriale, vecteurs d'emploi pour les séquano-dionysiens,
- ✓ au titre de l'économie sociale et solidaire, développer des coopérations économiques avec les acteurs de l'ESS afin de structurer ce secteur, de soutenir les emplois locaux et d'appuyer les initiatives locales dans ce secteur par le biais d'un appel à projets,
- ✓ au titre de l'accès à l'emploi, mobiliser les entreprises pour l'emploi du territoire notamment au travers des Chartes « Seine-Saint-Denis Egalité » qui engagent les entreprises à mener des actions concrètes en faveur de l'emploi, de l'insertion, de l'orientation, et de la promotion du territoire,
- ✓ au titre de la formation professionnelle, agir pour une offre de formation professionnelle accessible et une meilleure orientation professionnelle pour les séquano-dyonisiens.

Constats généraux

Niveau de diplôme des hommes et des femmes selon l'âge

	25-34 ans		35-44 ans		45-54 ans		55-64 ans	
	F	H	F	H	F	H	F	H
Brevet des collèges, CEP ou sans diplôme	12,0 %	14,7 %	15,7 %	17,1 %	26,4 %	23,7 %	40,1 %	31,0 %
Baccalauréat, CAP, BEP	39,0 %	44,6 %	38,3 %	45,1 %	45,6 %	50,9 %	38,2 %	47,1 %
Bac + 2	19,3 %	14,5 %	20,9 %	16,7 %	14,2 %	11,0 %	11,1 %	8,2 %
Diplôme supérieur au Bac + 2	29,4 %	25,8 %	24,9 %	20,8 %	13,6 %	14,1 %	10,4 %	13,5 %

Source : Insee, enquête Emploi, 2014

Le niveau de diplôme des jeunes femmes est plus élevé que celui des jeunes hommes. Ainsi, en France, chez les moins de 45 ans, les femmes sont plus nombreuses à avoir un niveau de diplôme haut que les hommes. Ce rapport est inversé au-dessus de 45 ans.

Toutefois, selon l'INSEE, si aujourd'hui « les garçons sortent moins diplômés du système éducatif, ils semblent se diriger, à niveau de diplôme donné, dans des filières plus porteuses sur le marché du travail que les filles »¹⁴¹.

¹⁴¹ INSEE, Regards sur la parité, Fiches thématiques, Education – formation, 2012

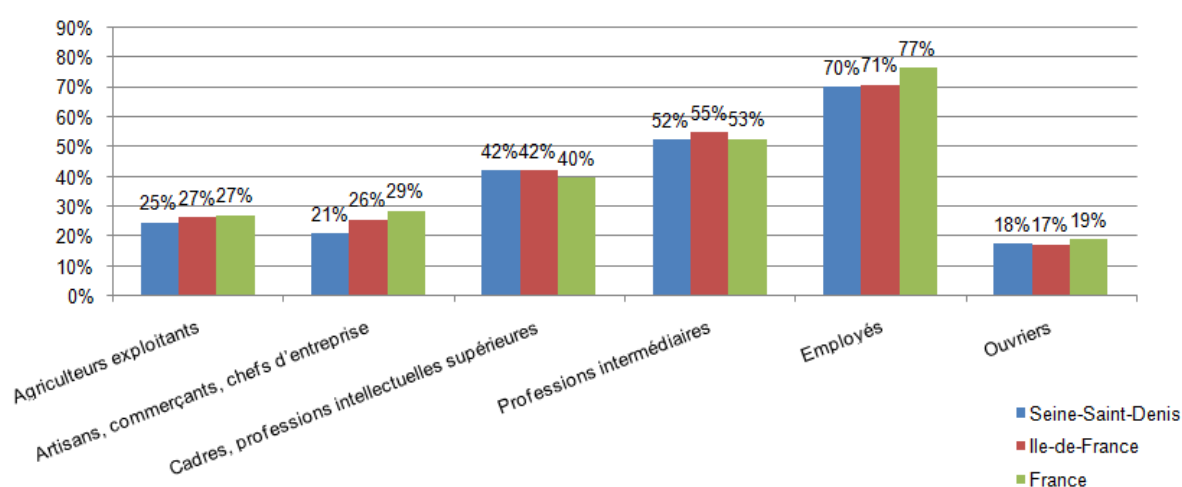
Taux d'activité et chômage des hommes et des femmes

Le taux d'activité est plus faible chez les femmes que chez les hommes, en Seine-Saint-Denis (68,8 % contre 77,1 %) plus encore qu'en France métropolitaine (68,6 % contre 75,9 %).

Le taux d'activité des femmes de Seine-Saint-Denis est équivalent à la moyenne nationale (68,6 %), mais plus faible que dans tous les autres Départements d'Ile-de-France (de 70,7 % dans le Val d'Oise à 75 % dans les Hauts-de-Seine)¹⁴². Il est sensiblement inférieur aux moyennes nationale et régionale dans la tranche des 25-49 ans (82,8 %, contre 87,1 % en France et entre 87,1 % et 90,3 % dans le reste de l'Ile-de-France).

Fin 2014, 46,4 % des demandeurs d'emploi de Seine-Saint-Denis étaient des femmes, contre 49,7 % en France métropolitaine¹⁴³.

Part des femmes par catégorie socioprofessionnelle au 1er janvier 2011¹⁴⁴



La répartition par catégorie socioprofessionnelle laisse apparaître de grandes différences entre les hommes et les femmes, en Seine-Saint-Denis comme ailleurs. Les femmes sont nettement majoritaires parmi les employés (70 % en Seine-Saint-Denis), et minoritaires parmi les ouvriers (18 %), les artisans, commerçants et chefs d'entreprises (21 %) et les cadres et professions intellectuelles supérieures (42 %).

¹⁴² Champ : population de 15 à 64 ans. Source : Insee, RP2010 exploitation principale.

¹⁴³ Champ : DEFM catégorie A, B, C au 31 décembre 2014. Sources : Pôle Emploi ; Dares.

¹⁴⁴ Champ : population totale des 15 ans ou plus. Source : Insee, RP2011 exploitation complémentaire.

**Part des femmes selon le niveau
de qualification dominant de la famille professionnelle (FAP)**

En pourcentage

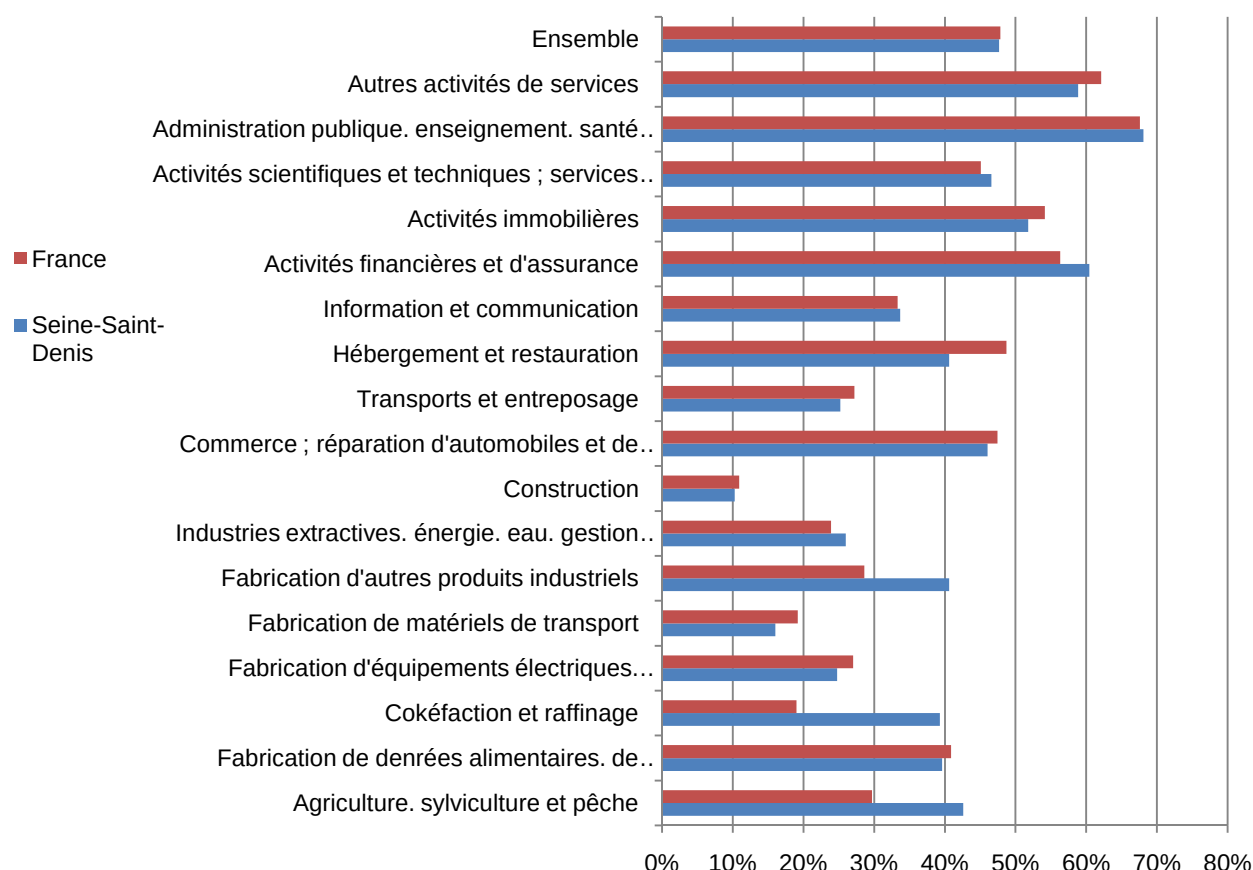
Niveau de qualification dominant de la FAP	1990	2000	2010	2020
Indépendant	36,3	34,1	32,1	31,7
Ouvrier peu qualifié	30,3	27,2	22,9	23,6
Ouvrier qualifié	10,4	11,4	13,1	13,3
Employé peu qualifié	80,0	79,5	78,3	77,6
Employé qualifié	67,4	71,1	74,1	74,5
Profession intermédiaire	41,8	46,4	49,6	51,3
Cadre	36,5	39,8	42,5	45,8
Ensemble	42,7	45,3	47,5	48,8

Champ : ménages ordinaires ; France métropolitaine.

Source : INSEE, enquêtes Emploi 1990 à 2010 ; DARES, séries rétropolées 1990 à 2002 ; projections CAS-DARES

Les métiers les moins qualifiés comptent une proportion de femmes plus élevée. C'est notamment le cas chez les ouvriers et les employés. La mixité augmente toutefois dans certains secteurs qualifiés peu féminisés (à l'exception de celui de l'informatique). Dans ces secteurs, la mixité augmente notamment sous l'effet de la meilleure réussite scolaire des femmes.

Part des femmes parmi les personnes en situation d'emploi dans les différents secteurs d'activités économiques¹⁴⁵



¹⁴⁵ Champ : Population active de 15 ans ou plus ayant un emploi par sexe, statut et secteur d'activité économique, Source : Insee, RP2012 exploitation complémentaire.

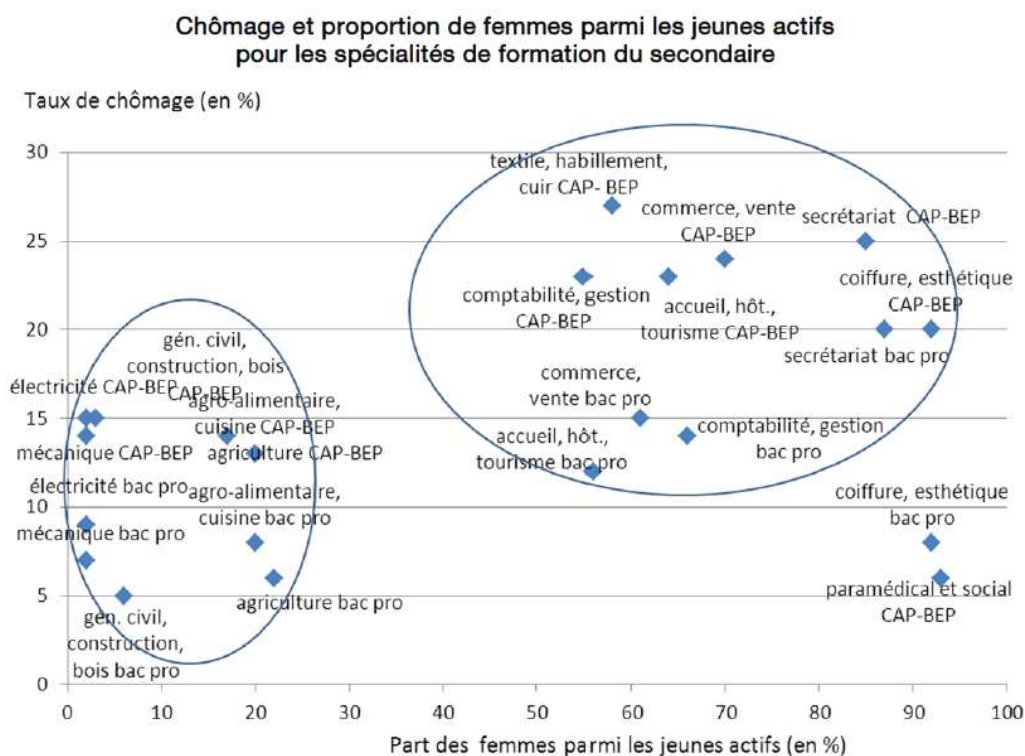
En France comme en Seine-Saint-Denis, on observe une répartition de l'emploi entre les hommes et les femmes très variable selon les secteurs d'activité. Ainsi, on identifie certains secteurs où la part des femmes est plus importante que la moyenne, en particulier l'administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale, les autres activités de services et les activités financières et d'assurance.

A l'inverse, les femmes sont très minoritaires dans certains secteurs : la construction et dans une moindre mesure l'industrie, bien que certains secteurs de l'industrie soient plus féminisés qu'à l'échelle nationale.

Dans l'ensemble, en Seine-Saint-Denis la répartition entre les hommes et les femmes par secteur d'activité est proche de celle au plan national, mises à part deux exceptions :

- On compte moins de femmes dans l'hébergement et la restauration en Seine-Saint-Denis (41 %) qu'à l'échelle nationale (49 %)
- On compte plus de femmes dans l'industrie en Seine-Saint-Denis qu'à l'échelle nationale, en particulier dans l'industrie chimique qui compte 57 % de femmes en Seine-Saint-Denis (sur 1700 emplois) contre 37 % à l'échelle nationale.

Au plan national, une étude réalisée par l'INSEE en 2010¹⁴⁶ a permis de mettre en exergue les différences de proportion entre hommes et de femmes par métiers.



L'étude nationale fait apparaître :

- des métiers à forte majorité masculine : électricité, mécanique, construction, cuisine en particulier) ;
- des métiers à majorité – plus relative – féminine : coiffure - esthétique, social - paramédical, secrétariat, commerce, vente, comptabilité, gestion, hôtellerie - tourisme...

Elle montre également que les métiers à dominante masculine sont, en tendance, moins touchés par le chômage que les métiers à dominante féminine.

¹⁴⁶ Source : INSEE, enquête Emploi 2003 à 2009, in Martinelli D. et Prost D. (2010), « Le domaine des études est déterminant pour les débuts de carrière », Insee Première, n°1 313

Temps partiel

Le temps partiel est plus fréquent chez les femmes que chez les hommes, mais l'écart est moins important en Seine-Saint-Denis (comme sur l'ensemble de l'Ile-de-France) qu'au niveau national. En France, en 2012, 28 % des femmes en emploi travaillaient à temps partiel, contre 8 % des hommes, tandis qu'en Seine-Saint-Denis, en 2012, le temps partiel concernait 20 % des femmes salariées, contre 8,5 % des hommes¹⁴⁷.

Formes de travail : CDI, CDD, apprentissage...

Les femmes en emploi sont un peu plus souvent titulaires de la Fonction publique ou en CDI que les hommes. Sur ce point, on trouve la même tendance en Seine-Saint-Denis (82 % des femmes contre 79 % des hommes¹⁴⁸) qu'en Ile-de-France et en France. Mais elles sont également plus souvent en CDD ou autres emplois à durée limitée, en Seine-Saint-Denis (10,2 % des femmes contre 7,1 % des hommes), comme ailleurs en France. C'est sur la part des personnes en emploi non salarié (indépendants et employeurs) que les différences entre hommes et femmes sont les plus importantes : elles sont beaucoup moins nombreuses dans ce cas que les hommes, en Seine-Saint-Denis (4,5 % des femmes contre 10,5 % des hommes), comme ailleurs.

Enfin, si en France, les femmes sont moins souvent en contrat d'apprentissage que les hommes (1,7 % contre 2,3 %), l'écart est moins important en Seine-Saint-Denis (1,5 % contre 1,7 %), comme dans le reste de l'Ile-de-France.

Création d'entreprise

Selon une Enquête de l'INSEE en 2006¹⁴⁹, 3/4 des entreprises de Seine-Saint-Denis sont créées par des hommes, et 1/4 par des femmes. La répartition à l'échelle régionale est similaire. En Seine-Saint-Denis, les secteurs d'activité les plus représentés sont le commerce et les services aux particuliers (tandis que les services aux entreprises constituent le secteur le plus représenté à Paris et dans les Hauts-de-Seine). Par ailleurs, l'enquête relève le fait que les entreprises créées en Seine-Saint-Denis par les femmes sont plus pérennes (52 % d'entreprises pérennes à trois ans) que celles créées par les hommes (48 %).

¹⁴⁷ Source : Insee, RP2012 exploitation complémentaire.

¹⁴⁸ Source : Insee, RP2012 exploitation complémentaire.

¹⁴⁹ Source : INSEE, Enquête Sine, 2006

Inégalités salariales

Tableau 2 - Écarts de revenu salarial, de nombre d'heures travaillées et de salaire horaire par secteur en 2010

	Proportion de femmes (%)	Proportion de cadres ¹ (%)	Revenu salarial annuel net (en euros)			Nombre d'heures travaillées dans l'année			Salaire horaire (en euros)		
			Hommes	Femmes	écart H/F (%)	Hommes	Femmes	écart H/F (%)	Hommes	Femmes	écart H/F (%)
Tertiaire	49,9	15,1	20 792	15 072	27,5	1 402	1 264	9,8	14,83	11,92	19,6
dont commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	64,0	7,1	16 120	11 928	26,0	1 401	1 233	12,0	11,51	9,67	15,9
dont action sociale	75,5	3,3	14 055	12 435	11,5	1 353	1 246	7,9	10,39	9,98	4,0
dont activités financières et d'assurance	58,5	34,3	43 565	24 567	43,6	1 668	1 577	5,4	26,13	15,58	40,4
dont activités spécialisées, scientifiques et techniques	51,0	33,6	32 214	20 930	35,0	1 558	1 425	8,6	20,67	14,69	28,9
Industrie	23,2	12,3	23 496	19 069	18,8	1 645	1 512	8,1	14,28	12,61	11,7
dont industrie textile	61,6	9,3	23 025	16 147	29,9	1 624	1 526	6,0	14,18	10,58	25,4
dont industrie pharmaceutique	52,7	23,6	36 191	29 386	18,8	1 765	1 672	5,2	20,51	17,57	14,3
Ensemble	43,3	14,4	21 700	15 603	28,1	1 484	1 297	12,6	14,63	12,03	17,8

1. Y compris chefs d'entreprises salariés

Champ : France métropolitaine, ensemble des salariés du privé, hors agriculture et salariés des particuliers-employeurs.

Source : Insee, DADS, exploitation au 1/12.

En France, en 2010, parmi les salariés du privé, les revenus des hommes étaient en moyenne 28 % supérieur à ceux des femmes¹⁵⁰. Une partie de cet écart s'explique par le fait que les femmes travaillent en moyenne 12,5 % de jours en moins dans l'année. Mais l'écart en termes de salaire horaire reste de 17,5 % tous secteurs d'activités confondus.

Les écarts de salaires concernent davantage le tertiaire que l'industrie (à l'exception de l'industrie textile où les écarts sont élevés). Ils sont particulièrement forts dans les activités financières et d'assurance (40 % d'écart en termes de salaire horaire) et dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques (29 %) qui sont des secteurs relativement féminisés. A l'inverse, les écarts sont faibles (4 %) dans l'action sociale, secteur très féminisé (75,5 % de femmes).

Les écarts de salaire sont moins importants dans le secteur public (18 %) que dans le secteur privé, mais diminuent moins vite au fil des ans.

Écarts de salaire horaire entre hommes et femmes en Seine-Saint-Denis

	Salaire net horaire moyen F en 2012 (€)	Salaire net horaire moyen H en 2012 (€)	Ecart H/F
Seine-Saint-Denis	12,5	13,5	7 %
Ile-de-France	15,5	18,7	17 %
France	12,4	14,9	17 %

Source : INSEE, DADS, 2010

¹⁵⁰ Champ : France métropolitaine, salariés du privé hors agriculture et salariés des particuliers – employeurs.
Source : INSEE, DADS

La Seine-Saint-Denis est le département de France métropolitaine où les écarts entre hommes et femmes en termes de salaire horaire sont les plus bas (7 %, contre 17 % en Ile-de-France et en France). Cela vaut pour toutes les catégories professionnelles, à l'exception des ouvriers. Cet écart plus faible en Seine-Saint-Denis s'explique en partie par le fait que le département compte moins de cadres (chez lesquels les écarts sont forts) et plus d'employés (chez lesquels ils sont faibles) que dans le reste de la région et du pays.

Enjeux de société

Il existe un fort enjeu pour la société de réduction des inégalités entre les femmes et les hommes face à l'emploi, du fait de la situation globalement défavorable des femmes sur le marché de l'emploi. Le taux d'activité des femmes restant sensiblement inférieur à celui des hommes, il s'agit en premier lieu de favoriser l'accès des femmes à l'emploi, et notamment leur insertion professionnelle à la sortie des études.

Deux questions sont au cœur de cette problématique : l'orientation professionnelle et la formation. Il conviendrait de renforcer l'orientation des filles et des femmes vers des métiers qualifiés et des métiers et filières porteurs sur le plan de l'emploi, au sein desquels elles sont minoritaires. Il s'agit notamment de renforcer la présence des femmes dans les catégories socioprofessionnelles telles que celle des artisans, commerçants et chefs d'entreprises et des cadres et professions intellectuelles supérieures.

De plus, l'accès des femmes à des métiers qualifiés, dans des secteurs où elles restent minoritaires, peut contribuer à réduire les inégalités salariales et les inégalités face au travail à temps partiel subi.

Par ailleurs, selon un rapport du Commissariat général à la stratégie et à la prospective¹⁵¹, « *le manque de mixité dans l'orientation réduit les opportunités professionnelles des jeunes* ». D'autre part, « *plus l'écart à la mixité est important, plus les difficultés de recrutement ressenties par les employeurs augmentent* ». Ainsi, renforcer la mixité dans des secteurs où des besoins de recrutement existent serait susceptible de favoriser le pourvoi des postes (donc l'accès à l'emploi, des hommes et des femmes).

Enfin, le même rapport explique la non mixité d'un grand nombre de métiers par les stéréotypes existant au sujet des femmes et des hommes : « *l'assignation des femmes et des hommes à des fonctions sociales clivées conditionne encore largement leurs destins sociaux divergents* ». Ainsi, « *si le secteur du care, majoritairement occupé par les femmes, continue de renvoyer à une éthique et des compétences de « nature » prétendument féminine, les hommes sont assignés à des métiers associés à la force et à la technique dans l'industrie, la construction ou le transport* ». L'égalité entre les femmes et les hommes au travail implique donc de lutter contre ces stéréotypes ; or, favoriser « *la mixité des métiers peut faire évoluer les normes professionnelles et assouplir les stéréotypes chez les jeunes* ».

Etat des lieux genré de la politique Solidarité et coopérations internationales

▪ Approche genrée des publics

A ce jour, il n'existe pas de données genrées concernant cette politique.

▪ Initiatives et actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Dans le cadre du programme Développement économie, le dispositif des chartes « Seine-Saint-Denis égalité » décline des objectifs de lutte contre les discriminations, dont font partie les discriminations liées au sexe, et promeut la mixité des métiers.

¹⁵¹ Lutter contre les stéréotypes filles-garçons, Commissariat général à la stratégie et à la prospective, janvier 2014

L'un des deux objectifs de l'action Formation professionnelle du Programme Economie sociale et solidaire, emploi et formation s'intitule « Agir pour l'égalité femmes hommes et contre les stéréotypes de genre dans l'orientation professionnelle ».

Dans ce cadre est mise en œuvre l'action « La mixité dans l'emploi, c'est possible » sur la diversification des choix professionnels, à destination des acteurs de l'accueil, de l'information et de l'orientation. Les chargés d'insertion des Projets de ville RSA sont notamment visés par cette action.

▪ **Approche genrée des métiers**

On n'identifie pas de métier particulièrement genré parmi les agents mettant en œuvre les programmes Développement économique et Economie sociale et solidaire, emploi et formation.

Enjeux et axes de réflexion pour la politique départementale

Dans le cadre des actions soutenues par le Département pour l'accès des habitants de la Seine-Saint-Denis à l'emploi, une attention particulière pourrait être portée à la prise en compte des enjeux d'accès égal des femmes et des hommes, à la lutte contre les stéréotypes ainsi qu'aux projets favorisant la mixité des métiers (dans le prolongement des actions déjà menées).

Dans son action pour le développement de filières susceptibles de favoriser l'accès à l'emploi des allocataires du RSA, le Département pourrait s'attacher là aussi à l'accès des femmes à l'emploi et à la mixité.

Concernant le programme Economie sociale et solidaire, l'appel à projet du Département pourrait favoriser d'une part la prise en compte par les porteurs de projet des enjeux relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes au travail, d'autre part les projets portant explicitement des objectifs relatifs à l'emploi des femmes, à la mixité et à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Enfin, les enjeux de l'égalité professionnelle (égalité salariale, conditions de travail, temps partiel...) sont appelés à être pris en compte dans chacune des politiques relatives à l'emploi et à l'économie sociale et solidaire. En tant qu'employeur majeur du territoire, le Département a en la matière un devoir d'exemplarité. Dans le cadre de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, il pourrait aussi vérifier la mise en œuvre de l'obligation pour les entreprises de plus de 50 salariés soumissionnant à un marché public de signer un accord relatif à l'égalité professionnelle sur la base d'un diagnostic et d'un plan d'action.

Biodiversité et nature en ville

La politique départementale pour la trame verte telle qu'énoncée dans le Schéma pour un environnement vert en Seine-Saint-Denis (SEVES) a pour objectif de structurer et d'optimiser la trame verte départementale, pour répondre aux enjeux d'amélioration du cadre de vie des habitants, d'amélioration du lien social, de développement de la biodiversité en milieu urbain et d'actions de lutte contre le changement climatique.

Le Département a pour ambition une couverture de 10 % du territoire en espaces verts ouverts au public.

Le SEVES s'attache à poursuivre les actions de développement et d'amélioration du patrimoine vert, qu'il soit départemental ou non. Il met en avant en particulier l'objectif de mieux travailler l'insertion des parcs départementaux dans leur environnement urbain, d'une part en améliorant le fonctionnement de leurs franges, d'autre part en poursuivant le développement du Chemin des parcs, liaison verte reliant les grands pôles verts et contribuant à l'amélioration de la qualité du tissu urbain qu'elle traverse.

Le périmètre de l'action départementale comprend 880 hectares d'espaces verts départementaux, 21 000 arbres le long des rues départementales, 250 propriétés départementales (collèges, crèches, établissements sociaux, etc.). Les parcs départementaux comptent 7 millions de visites en cumul annuel et 850 000 usagers des parcs départementaux.

Constats généraux

Si, depuis plusieurs années, les recherches sur le genre et la ville se multiplient, la question des espaces verts urbains et des lieux de nature n'a fait que très rarement l'objet d'analyse spécifique. L'ensemble des études sur l'occupation de l'espace public montrent que la ville reste globalement organisée par et pour les hommes. Les espaces verts n'échappent pas à ce constat global.

Plus précisément, pour l'Agence d'urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine, l'espace ouvert, sans aménagement est particulièrement excluant pour les femmes : *« l'espace public banalisé ou même l'espace vert sans caractéristique (ni zones de jeux pour enfants, ni aménagements sportifs mixtes) est un lieu de cristallisation des tensions entre sexes parce que précisément les femmes n'ont aucun mobile pour y demeurer. L'espace ouvert, délaissé ou non aménagé, déclenche un évitement de la part des femmes, si la traversée d'un tel lieu est incontournable, elles s'y hâtent précisément pour montrer qu'elles n'y stationnent pas et qu'elles n'ont rien à y faire »*¹⁵².

Les parcs urbains et espaces verts sont, eux, des espaces spécifiques au sens où ils accueillent une diversité de publics et remplissent différentes fonctions : lieu de passage, fonction de détente, fonction culturelle, fonction ludique et sportive, fonction pédagogique et de découverte¹⁵³. Ils sont donc confrontés à des enjeux propres qui ne sont pas réductibles uniquement à ceux de l'espace urbain « classique ».

*« Qu'il s'agisse des usagers d'un parc urbain classique (Grand Blottereau), d'espaces plus novateurs (jardins de l'île de Nantes) ou d'une nature à l'aspect plus naturel (bords de l'Erdre), la pratique des espaces verts varie en fonction de ces différents types d'espaces. On peut poser l'hypothèse que le choix d'aller dans tel ou tel parc sera soumis aux types d'activités proposées par ce dernier. Une mère de famille se rendra par exemple, plus facilement avec ses enfants dans un parc avec une aire de jeu que dans un parc consacré uniquement à la promenade. Le parc va également d'un lieu de rupture avec la ville à un lieu de transit en passant par un lieu de rencontre »*¹⁵⁴. Ainsi, le type d'espace vert conditionne fortement les pratiques et les usages qui en sont faits.

¹⁵² Pratiques de l'espace public – les femmes dans le quartier du Grand Parc, Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine, 2013.

¹⁵³ Les modes d'appropriation d'un parc urbain. Usages différenciés d'un espace vert en fonction des populations. Cas d'étude : le lac de la Bergeonnerie à Tours. Annaëlle Jarnier, 2011.

¹⁵⁴ Les espaces verts urbains : étude exploratoire des pratiques et du ressenti des usagers, Nathalie Long et Brice Tonini, Natures et métropoles, volume 12 numéro 2, sept 2012.

Une étude menée sur un parc urbain de la communauté d'agglomération de Bordeaux constate des modes d'appropriation par les hommes et les femmes différents selon l'offre (types d'aménagements, équipements, activités possibles) : « *L'accueil en continu de pratiques sportives et socioculturelles attire des flux de personnes des deux sexes qui s'approprient l'ensemble de l'espace. La garantie d'une circulation quotidienne d'usagers rassure les utilisateurs-trices individuelles* », y compris la nuit. En revanche, certains espaces au sein du parc (skate-parc, parking, blockhaus) constituent des polarités quasi-uniquement appropriés par des garçons/hommes.

Fréquentation des espaces verts

D'une manière générale, les hommes sont plus nombreux à préférer les activités qui amènent à sortir de chez soi que les femmes.

Préférence pour les activités intérieures et extérieures

	Femmes	Hommes
Préférence pour les activités qui amènent à sortir de chez soi	66 %	71 %
Préférence pour les activités qui peuvent être pratiquées à la maison	32 %	26 %
NSP	2 %	3 %

Source : enquête sur les pratiques culturelles des français, Ministère de la culture et de la communication, 2008

On retrouve une surreprésentation des hommes dans la fréquentation des parcs, squares, jardins publics ou même des forêts. En effet, en 2007, 82 % des hommes contre 69 % des femmes déclaraient se rendre régulièrement dans un parc¹⁵⁵. Seul 1 francilien sur 10 n'allait jamais au parc, contre 3 sur 10 en moyenne pour les habitants des autres régions. Cela s'explique notamment par le fait que les personnes ne disposant pas de jardin personnel ou résidant en habitat collectif fréquentent les parcs de manière plus fréquente. A l'inverse, les femmes privilégient le fait de profiter de leur propre jardin.

D'un côté, « *les hommes sont plus demandeurs de parcours de santé (un tiers d'entre eux), de terrains de sport ou de jardins de quartier* ». Ils sont également un peu plus nombreux que les femmes (11 % contre 8 %) à venir dans les jardins publics pour pratiquer du sport ou promener leur chien. De l'autre, cette enquête montre que « *l'attrance pour le vert* » serait une caractéristique plus féminine.

Fréquentation des forêts en Ile-de-France

Le CREDOC a mené en 1999 une étude¹⁵⁶ sur la fréquentation des forêts en Ile-de-France qui permet d'éclairer la réflexion sur le rapport des hommes et des femmes aux espaces verts. Ainsi, 34 % des Séquano-dionysiens estimaient aller « assez souvent » ou « très souvent » en forêt contre 47 % des franciliens et 55 % des français. A l'inverse, 35 % des Séquano-dionysiens déclaraient ne jamais aller en forêt contre 25 % des franciliens et 19 % des français. Ce constat renvoie en partie au déficit de forêt dans le département.

¹⁵⁵ *Les espaces verts de demain – usages et attentes des français*, enquête UNEP-IPSOS, 2008. L'UNEP (Union nationale des entreprises de paysage) est une organisation professionnelle représentative des entreprises de paysage.

¹⁵⁶ Bruno Maresca, *La fréquentation des forêts publiques en Ile-de-France*, Etude réalisée dans le cadre de l'évaluation du contrat de plan Etat-Région 1994-1999 de l'Ile-de-France, CREDOC, Département "Évaluation des politiques publiques", Juillet 2000

Depuis septembre 1997 (jusqu'à juillet 1998) êtes-vous allé en forêt ...?

Les réponses selon le département de résidence

en %, 100% en colonne

	Paris	Seine-St-Denis	Val-de-Marne	Hauts-de-Seine	Essonne	Val-d'Oise	Seine-et-Marne	Yvelines
très souvent ou assez souvent	29,9	34,1	40,0	42,6	57,3	60,3	60,4	66,0
rarement	35,6	30,5	24,9	34,3	23,5	25,5	22,0	19,8
jamais	34,5	35,4	35,1	23,1	19,2	14,2	17,6	14,2

Source : CREDOC 1999/ Evaluation du Contrat de Plan Etat-Région, 1994-1999

Ceux qui ne vont pas en forêt sont, plus souvent des retraités, des personnes seules (particulièrement des femmes), des personnes de faibles revenus ou qui n'ont pas de voiture : *« L'âge, la solitude et la précarité sont manifestement des freins à cette forme de loisir, mais aussi la concurrence des loisirs culturels pour les urbains »*.

La principale raison avancées par les personnes déclarant n'être pas allé en forêt dans l'année est le manque de temps pour des raisons professionnelles (43 % des raisons invoquées). Viennent ensuite la charge d'enfant et le fait de ne pas avoir de voiture à sa disposition, ces facteurs pesant plus sur les femmes (26 % des réponses pour ces deux raisons, et 30 % chez les femmes)

C'est en Seine-Saint-Denis que la part des habitants estimant que l'offre de forêts est « plutôt ou très insuffisante » est la plus élevée (28 % contre 18 % en Ile-de-France). Ils étaient 69 % à souhaiter « plus de petites forêts proches du domicile » : *« Le souhait de voir un plus grand nombre de petites forêts de proximité est avancé plus souvent par les femmes (64 % d'entre elles contre 50 % des hommes), par les ménages ayant des enfants (64 % contre 51 % pour les personnes vivant sans enfants) et par les classes moyennes (66 % pour les professions intermédiaires, 65 % pour les employés) »*.

La promenade en forêt est une sortie qui se fait surtout en famille (33 % des sorties) ou en couple (20 %). La sortie seule, bien que non négligeable, y est moins fréquente (32 %). Néanmoins, *« la sortie solitaire est surtout masculine : elle est rare chez les femmes et les jeunes de moins de 25 ans »*.

Enjeux de société

La ville reste un espace essentiellement masculin, où les femmes seules en particulier ont tendance à s'effacer et peuvent ressentir un fort sentiment d'insécurité. Les espaces verts n'échappent pas à ce constat et l'enjeu de réappropriation de l'espace public par les femmes les concerne aussi. Dans un territoire très urbanisé, l'enjeu est donc celui de l'accès de toutes et tous à des parcs et espaces verts répondant à leurs attentes de loisir, détente, éducatives, sportives, ludiques, etc.

Etat des lieux genré de la politique Solidarité et coopérations internationales

▪ Approche genrée des publics

Selon les dernières données genrées sur la fréquentation des parcs départementaux, les femmes représentaient 47 % des usagers en 2012, contre 44 % en 2008.

Concernant les actions éducatives menées dans les parcs, elles s'adressent en particulier au public scolaire par nature mixte.

▪ Initiatives et actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Aucune action spécifique n'est portée par le Département sur la question du genre dans la politique publique Biodiversité et à nature en ville.

▪ Approche genrée des métiers

La Direction de la nature des paysages et de la biodiversité compte 208 agents et fait apparaître une proportion femme - homme inversée par rapport à la moyenne départementale. Elle est composée de 25% de femmes et 75% d'hommes. Sur les postes d'encadrement (direction, chefferie de service) la parité femme - homme est atteinte.

Enjeux et axes de réflexion pour la politique départementale

La fréquentation et les usages des espaces publics, dont les espaces verts, sont largement conditionnés par les modes de vie et les rapports sociaux de genre. Ainsi, libérer du temps de loisirs pour les femmes (et permettre ainsi une plus grande appropriation des espaces verts) supposerait des avancées dans le partage des tâches domestiques et éducatives.

Concernant la politique Biodiversité et nature en ville, un enjeu fort consisterait à intégrer le genre comme une préoccupation transversale pour la conduite :

- de la politique d'accueil et d'animation dans les parcs, autour d'objectifs tels que : favoriser la venue des femmes seules dans les parcs (actions de sensibilisation grand public ou ciblées), renforcer les animations intéressantes des publics mixtes et notamment les familles,
- de la politique d'aménagement des parcs urbains, de la trame verte et des espaces extérieurs des propriétés départementales : développement des équipements ludiques, sportifs et culturels favorisant la mixité et les pratiques féminines ;
- de la politique d'éducation à l'environnement : veiller à la mixité des publics non scolaires des actions éducatives, développer des actions éducatives favorisant la participation des femmes, sensibiliser les professionnels et les partenaires associatifs à la prise en compte des enjeux de genre dans les contenus de leurs actions.

La sécurisation des parcs départementaux (actions de prévention, éclairage, présence humaine...) représente un enjeu transversal à prendre en compte pour la fréquentation des parcs par les femmes.

D'autres pistes de réflexion concernent :

- la connaissance des publics, notamment sous l'angle de la fréquentation des parcs, de l'usage des équipements, de la participation aux actions éducatives des femmes et des hommes ; mais aussi sous l'angle des besoins des différents publics (en lien avec leurs caractéristiques - genre, âge... - et leurs aspirations).
- les personnels d'accueil et d'animation des parcs : faut-il renforcer la mixité ? Quelles formations aux enjeux liés aux rapports femmes – hommes ?

Par ailleurs, la question de la biodiversité urbaine recoupe de nombreux enjeux relatifs à la santé, à l'éducation ou au sport. Ceux-ci sont traités dans les parties concernées.

IV. Conclusions

Cette étude traite de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'action départementale au travers d'une approche genrée des politiques publiques.

Elle se décline en trois volets : un état des lieux quantitatif et qualitatif des différences et/ou inégalités entre femmes et hommes, et une identification des enjeux d'égalité et des pistes d'action ; une analyse des pratiques et des représentations des professionnels à partir d'un questionnaire adressé à l'ensemble des agents ; une approche prospective sur la base d'entretiens avec les pilotes d'activité afin de préciser les leviers et pistes d'action.

Le présent rapport correspond au premier volet de l'étude. Il a été réalisé à partir de multiples sources : données de contexte (statistiques nationales et locales, rapports et études sur la population), travaux de recherche et d'enquête, données d'activité genrées sur le public des prestations et actions (issues notamment du Système d'information décisionnel), documents de gestion.

La matière recueillie est à la fois riche et lacunaire : riche en données de contexte et en études qualitatives sur la population ; mais globalement lacunaires sur la connaissance des publics (les données sont rarement genrées). Par ailleurs, la manière dont les enjeux et les inégalités femmes – hommes interagissent avec les politiques publiques reste le plus souvent peu travaillée.

Des enjeux généraux pour l'action publique départementale

Les politiques du Département sont aux prises avec les pratiques et les représentations genrées qui irriguent la société et la répartition genrée des rôles sociaux. Ces phénomènes, qui nourrissent les inégalités entre les femmes et les hommes dans toutes les sphères de la vie sociale (l'éducation, le travail, la sphère domestique, les pratiques culturelles, etc.), concernent à la fois les usagers et les professionnels. Ils sont accentués en Seine-Saint-Denis en raison des interactions entre inégalités sociales et inégalités de genre (« *les stéréotypes de genre, et les inégalités qui peuvent en découler, pèsent plus nettement dans les milieux populaires que dans les milieux favorisés* »¹⁵⁷).

La plupart des politiques du Département s'adressent indifféremment aux femmes et aux hommes. Dans les faits, elles peuvent toucher (très) majoritairement des femmes (la protection infantile, l'accueil de la petite enfance, les actions collectives dans le champ social...) ou (très) majoritairement des hommes (les sports, la prévention des conduites à risques...). De plus, les femmes et les hommes accèdent de manière différente aux dispositifs et aux prestations du Département. A titre d'exemple, en matière d'insertion, les femmes accèdent plus en tendance à l'accompagnement social, tandis que les hommes accèdent plus à l'accompagnement vers l'emploi.

Certaines politiques et certains dispositifs s'adressent spécifiquement aux femmes : c'est notamment le cas de la protection maternelle, d'une partie des dispositifs de lutte contre les violences faites aux femmes, ainsi que l'accueil mères – enfants dans le cadre de la protection de l'enfance. Pour certains de ces dispositifs, la place des hommes n'est pas toujours questionnée.

Les pratiques professionnelles des agents départementaux, en contact quotidien avec les usagers, sont susceptibles d'avoir un impact sur la reproduction des stéréotypes de genre et donc in fine sur l'égalité femmes – hommes. Par exemple, un agent des crèches peut proposer aux enfants des activités ou des jeux considérés comme féminins ou masculins ; un assistant-e- social-ale peut contribuer à conforter des femmes dans un rôle social confiné à l'espace domestique, ou au contraire à les en émanciper ; un conseiller-ère en insertion peut orienter des femmes prioritairement vers des métiers féminins, ou au contraire chercher à élargir leurs perspectives professionnelles, etc.

¹⁵⁷ Lutter contre les stéréotypes filles-garçons, Commissariat général à la stratégie et à la prospective, janvier 2014.

Ces constats ne sont pas souvent interrogés, comme si le principe d'universalité de l'action publique rendait évident la prise en compte des inégalités entre femmes et hommes. Cela peut conduire à maintenir voire à renforcer ces inégalités, à l'opposé de l'objectif de promotion de l'égalité femmes – hommes. Outre les pratiques des agents, cela questionne la responsabilité de l'institution et sa capacité à contribuer à la transformation des rapports sociaux.

Des enjeux pour les politiques départementales

Les politiques du Département prennent en compte les enjeux de genre et d'égalité entre les femmes et les hommes de manières différenciées :

- Depuis 2002, le Département a fait le choix d'agir contre les violences envers les femmes, à travers l'action de l'Observatoire départemental des violences envers les femmes. Celui-ci est conçu à la fois comme un espace d'échanges, de réflexion, un producteur d'étude et un porteur d'actions menées en direction des femmes du Département et des professionnels qui interviennent auprès d'elles. La Seine-Saint-Denis a été le premier Département à mettre en place une telle structure, et son action est reconnue nationalement.
- Certaines politiques du Département – une minorité – prennent en compte les enjeux de genre et d'égalité entre les femmes et les hommes de manière transversale. Cela va de l'inscription de ces enjeux dans leurs objectifs à leur déclinaison dans la conduite opérationnelle de la politique et dans les pratiques des professionnels, jusqu'à la mise en œuvre d'actions spécifiques envers les femmes ou les hommes. C'est le cas de la politique de prévention des conduites à risques. En matière d'accueil de la petite enfance, l'égalité entre les filles et les garçons et la lutte contre les stéréotypes sexistes constituent des objectifs de la politique, et deux crèches départementales notamment ont mis en place des démarches exemplaires depuis plusieurs années.
- Dans d'autres politiques départementales, plus nombreuses, des enjeux de genre sont pris en compte par le biais de réflexions, d'initiatives ou de dispositifs spécifiques portés ou soutenus par le Département, sans toutefois que ces enjeux soient pleinement intégrés aux orientations. Selon les cas, il s'agit d'actions ponctuelles ou régulières, qui concernent un public plus ou moins large. L'état des lieux a identifié par exemple : le soutien à des associations qui luttent pour l'égalité entre les femmes et les hommes ou contre les discriminations dans le champ de l'accompagnement social ; une action éducative du Projet éducatif départemental qui porte sur l'égalité femmes – hommes ou filles – garçons ; une action de sensibilisation de professionnels de l'insertion sur les « métiers atypiques de genre » ; une réflexion sur les relations filles – garçons impulsée par des professionnels de l'aide sociale à l'enfance, etc. Notons par ailleurs que les objectifs généraux de certaines politiques peuvent contribuer à l'égalité femme – homme même sans y faire explicitement référence. C'est le cas par exemple de la politique en faveur des transports en commun et des mobilités douces.
- Enfin, les enjeux de genre et d'égalité femmes – hommes semblent être des « points aveugles » dans certaines politiques départementales, dans la mesure où ils n'apparaissent ni dans les objectifs de la politique, ni dans ses déclinaisons opérationnelles, ni dans des actions spécifiques. Une telle absence peut s'expliquer, parfois, par la nature de la politique menée, qui n'implique pas directement d'enjeux de genre ; elle pose cependant question pour des politiques sociales, éducatives ou culturelles, caractérisées par la prégnance de la dimension relationnelle.

Par ailleurs, l'état des lieux fait ressortir des enjeux liés à la mixité des métiers des agents du Département. Beaucoup d'entre eux sont genrés, c'est-à-dire qu'ils sont exercés très majoritairement – voire quasi exclusivement – par des femmes ou par des hommes, reproduisant de la sorte la répartition des rôles sociaux. Ainsi, les métiers du social et de la santé, et dans une moindre mesure les métiers administratifs, sont essentiellement exercés par des femmes (ce qui explique en partie le fait qu'elles soient très majoritaires parmi les agents départementaux). A l'inverse, les métiers techniques (informaticien-ne-s, ingénieur-e-s, technicien-ne-s, agents de maîtrise, etc.) sont majoritairement masculins. Par ailleurs, les métiers féminins sont, en tendance, moins qualifiés que les métiers masculins, et donc moins bien rémunérés.

Il importe d'interroger ces réalités. En effet, cette répartition genrée des métiers peut contribuer à la reproduction de stéréotypes de genre et aux inégalités entre les femmes et les hommes, qu'il s'agisse des rapports entre les agents ou des rapports entre les agents du service public et les usagers.

Axes transversaux de réflexion et pistes d'action

Pour chaque politique départementale, ce premier travail a permis d'identifier des axes de travail et de réflexion (voir tableau de synthèse ci-dessous), qui peuvent viser :

- la prise en compte des enjeux de genre et d'égalité entre les femmes et les hommes dans les diagnostics, les schémas départementaux et autres documents d'orientation, les bilans et les évaluations de politiques publiques ;
- leur intégration dans la mise en œuvre opérationnelle ;
- la mise en place de nouveaux dispositifs spécifiques, d'expérimentations ;
- l'intégration de ces enjeux dans les pratiques professionnelles (dans le rapport aux usagers et dans les relations entre professionnels) et dans les pratiques de recrutement et d'encadrement ;
- la généralisation dans les systèmes d'information des données genrées sur le public des prestations, actions et dispositifs du Département.

Plusieurs leviers d'action, souvent en lien avec la mise en œuvre de la politique Diversité du Département, peuvent être envisagés à cet effet :

- la sensibilisation et / ou la formation et des agents (pratiques métiers, pratiques RH, relations professionnelles...) ;
- la sensibilisation du public (usagers, usagers potentiels, grand public) ;
- la sensibilisation des partenaires du Département ;
- la contractualisation avec des partenaires (notamment les associations) en vue de favoriser la prise en compte des enjeux dans leur action ;
- la valorisation et les échanges de pratiques.

Concernant les politiques sociales, éducatives et culturelles pour lesquelles la réflexion sur les enjeux de genre et d'égalité entre les femmes et les hommes est peu avancée, il conviendrait de favoriser l'émergence d'actions et d'initiatives nouvelles, voire la mise en place de plans d'action spécifiques si besoin.

Comme le présent rapport, les productions à venir (analyse du questionnaire aux agents du Département, entretiens avec les pilotes d'activités) auront vocation à prolonger les réflexions présentées ici et à approfondir les propositions qui en découlent.

ANNEXE : Tableau de synthèse

	Constats généraux	Enjeux de société relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes	Publics	Initiatives et actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	Mixité au sein des services du Département	Enjeux et axes de réflexion
Accueil de la petite enfance	De nombreuses femmes seules élèvent des enfants en bas âge, et beaucoup sont au chômage Déficit de l'offre d'accueil, en particulier collectif A la naissance d'un enfant, ce sont majoritairement les femmes qui s'arrêtent de travailler	Activité et niveau de vie des femmes Implication des pères et des hommes en général dans l'éducation des enfants Socialisation des enfants (construction des rôles sociaux)	Accueil d'une part importante de familles monoparentales, mais aussi de couples avec deux actifs; par les crèches départementales Accueil de mères seules et pères seuls par les Services d'accueil de jour	Promotion de l'égalité entre les filles et les garçons et lutte contre les inégalités sexistes inscrits au Schéma départemental Sensibilisation des professionnels Démarche reconnue d'exemplarité depuis plusieurs années dans 2 crèches	Métiers de la petite enfance quasi exclusivement féminins	Développement de la capacité d'accueil Prise en compte des enjeux d'égalité F-H dans la sélection du public accueilli en crèche Promotion de l'égalité filles-garçons dans l'éducation (construction des rôles sociaux) Promotion de l'implication des pères dans la garde et l'éducation des enfants Formation des professionnels (assistant-e-s maternel-le-s notamment) Sensibilisation des parents Mixité des métiers
Aide sociale à l'enfance	Dangers ou risques de danger différents entre filles et garçons Différences F-H concernant les auteurs présumés du danger, selon les situations	Education (construction des rôles sociaux) Relations filles-garçons - mixité de l'accueil Problématiques liées à la parentalité Maltraitance	Garçons surreprésentés, surtout à l'adolescence Problématiques et caractéristiques (âge...) différentes entre filles et garçons accueillis et/ou accompagnés Différences dans les modalités d'accueil et d'accompagnement (plus de garçons dans les établissements, plus de filles en accueil familial) Mixité filles-garçons selon des modalités différentes selon les établissements d'accueil	Pas de prise en compte globale des enjeux d'égalité filles-garçons dans le Schéma départemental Une attention aux relations filles-garçons et aux "tensions de genre" soulevée par les professionnels Accueil des mères et femmes enceintes mineures, avec un travail sur la place des pères	Métiers en très grande majorité féminins	Réflexion sur les différences filles - garçons dans les dangers et risques de danger comme dans l'accueil et l'accompagnement Réflexion sur les relations filles-garçons et les "tensions de genre" Réflexion sur la mixité des établissements Soutien à la parentalité : prise en compte de la place des pères et des mères Prévention de la maltraitance et prise en compte des différences filles – garçons Promotion de l'égalité filles-garçons dans l'éducation (construction des rôles sociaux) Mixité des métiers

	Constats généraux	Enjeux de société relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes	Publics	Initiatives et actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	Mixité au sein des services du Département	Enjeux et axes de réflexion
Protection maternelle et infantile, planification familiale	Forte natalité Fort taux d'IVG Mutilations sexuelles des femmes Pauvreté et précarité d'une part importante des femmes enceintes et des jeunes mères De nombreuses femmes seules élèvent des enfants en bas âge Fort taux de mortalité périnatale et infantile dus à des problèmes de suivi de la grossesse Faible densité médicale	Santé des femmes enceintes Renforcement de l'offre de soin Accès à une sexualité épanouie, égalité dans la sexualité, prévention des relations sexuelles non consenties, lutte contre les violences Accès égalitaire aux moyens de prévention des IST, sexuelles et conjugales Prise en charge des grossesses non désirées Prévention de la prostitution Implication des pères dans la parentalité, dès la grossesse	Prise en charge des parents en protection infantile : pas de statistiques sur la fréquentation des consultations par les pères et/ou mères Prise en charge des femmes enceintes en protection maternelle Prise en charge en planification familiale : faible fréquentation des hommes Prise en charge des femmes pour les IVG	Lutte contre les violences faites aux femmes, en lien avec l'Observatoire : violences conjugales, violences sexuelles, excision, prévention de la prostitution Actions en faveur de la parentalité Accompagnement des très jeunes mères Sensibilisation des jeunes (collèges, lycées et autres)	Métiers de la PMI presque exclusivement féminins	Suivi de la grossesse et l'accompagnement des jeunes enfants pour les femmes les plus vulnérables Favoriser l'implication de chacun des parents dans la grossesse, l'éducation et le soin des enfants : présence des pères en consultation de protection maternelle ou infantile ou de planification familiale Renforcer la capacité des femmes et des hommes à disposer de son corps et à maîtriser sa sexualité Mixité des métiers
Accompagnement social et Promotion des droits fondamentaux	Taux de pauvreté des femmes supérieur à celui des hommes Précarité des femmes seules avec enfant(s) avec un cumul de problématiques éducatives, sociales, sanitaires et d'accès à l'emploi Grande majorité d'hommes parmi les SDF Violences (physiques et sexuelles) faites principalement aux femmes Violences faites aux hommes sous-déclarées	Pauvreté et précarité des femmes, notamment seules Accès aux aides sociales Accès au logement, en particulier pour les hommes Prévention des violences faites aux femmes et prise en charge des femmes victimes de violences Prise en compte des violences faites aux hommes	50% de femmes seules parmi les usagers du service social, contre 17% d'hommes seuls Les femmes sont en moyenne plus jeunes que les hommes parmi les usagers Activités de l'Observatoire des violences faites aux femmes destinées uniquement à un public féminin (hors professionnels et partenaires)	Subventions à des associations visant un public féminin (droits des femmes, insertion, prévention des violences...) Activités de l'Observatoire des violences faites aux femmes : prévention et prise en charge des femmes victimes, formation et sensibilisation des professionnels, sensibilisation de la population	Métiers de l'accompagnement social presque exclusivement féminins	Intégration explicite et transversale les enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes dans la politique d'accompagnement social Prise en compte des besoins spécifiques des femmes et des hommes Réflexion sur l'intégration des enjeux d'égalité femmes - hommes dans les pratiques professionnelles des travailleurs sociaux Formation des professionnels sur les enjeux d'égalité femmes – hommes Mixité des métiers

	Constats généraux	Enjeux de société	Publics	Initiatives et actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	Mixité au sein des services du Département	Enjeux et axes de réflexion
Insertion	Femmes seules majoritaires parmi les bénéficiaires du RSA, notamment avec enfant(s) - quasiment pas d'hommes dans ce cas Taux d'activité des femmes plus bas que celui des hommes Niveau de diplôme plus bas chez les jeunes hommes et les femmes âgées Accès des femmes à des métiers moins qualifiés que ceux des hommes Plus de temps partiel chez les femmes Une division du travail femmes - hommes qui correspond à la répartition des rôles sociaux	Accès des femmes à l'emploi Insertion des femmes seules avec enfant(s) Insertion des hommes seuls Mixité des orientations professionnelles et des métiers	Forte part de femmes seules avec enfant(s) et d'hommes seuls sans enfant dans le public des PDV RSA Moindre recours des hommes à l'accompagnement, en particulier l'accompagnement social Moindre recours des hommes à la formation	Action « La mixité dans l'emploi, c'est possible » : sensibilisation des professionnels de l'insertion sur la diversification des choix professionnels pour les femmes et les hommes	Métier de chargé d'insertion relativement mixte, avec tout de même une majorité de femmes	Prise en compte, dans l'accompagnement, prise en compte des différences importantes de situation des femmes et des hommes Articulation des politiques d'insertion, d'accueil de la petite enfance et d'aide sociale à l'enfance, en vue de l'insertion des mères vivant seules avec leurs enfants Accès à l'accompagnement social des hommes en situation d'isolement Lutte contre les stéréotypes de genre dans les politiques de formation, d'orientation professionnelle et d'accès à l'emploi Formation des professionnels sur les enjeux de mixité des métiers
Prévention et promotion de la santé	Espérance de vie supérieure pour les femmes Le recours au soin est en moyenne plus élevé chez les femmes, mais les femmes renoncent plus aux soins pour des raisons financières. Les hommes ont plus de pratiques à risques (alcool, tabac...), mais l'écart se réduit. Les femmes sont plus exposées aux troubles musculo-squelettiques, aux IST, à l'anorexie, au diabète, sont plus souvent diagnostiquées dépressives et consomment plus de médicaments psychotropes. Les hommes sont plus souvent touchés par des cancers, mais des cancers spécifiques aux femmes (sein, utérus) sont particulièrement mortels.	Egal accès au soin des femmes et des hommes Prise en compte des différences d'exposition aux risques de maladie dans le dépistage Prise en charge des maladies spécifiques aux femmes et aux hommes	Plus d'hommes reçus dans les centres de dépistages Les hommes sont plus souvent dépistés positifs. Les consultations de victimologie concernent principalement des femmes.	Les femmes en situation de précarité, seules, avec ou sans enfants, constituent un public prioritaire. Actions spécifiquement adressées aux femmes : dépistage du cancer du sein et actions en matière de périnatalité. Consultations de victimologie adressées prioritairement aux femmes.	/	Développer la connaissance des différences femmes - hommes dans le public des dispositifs départementaux. Adapter la prévention et la prise en charge aux différences constatées entre femmes et hommes. Sensibiliser les professionnels de la prévention et de la santé, de l'action sociale et du champ éducatif, ainsi que les partenaires du Département, aux inégalités de santé entre les femmes et les hommes

	Constats généraux	Enjeux de société	Publics	Initiatives et actions dédiées	Mixité au sein des services	Enjeux et axes de réflexion
Personnes âgées	Les femmes vivent plus longtemps donc sont majoritaires parmi les personnes âgées. En conséquence, de nombreuses femmes âgées vivent seules. Les femmes âgées sont plus touchées par la pauvreté. Les femmes âgées sont plus touchées par la dépendance.	Soutien et accompagnement des femmes âgées seules Implication des hommes dans l'accompagnement de la dépendance de leur proche Soutien aux femmes aidantes	75% de femmes parmi les usagers des prestations ADPA et ASH Les hommes recourent moins à l'ADPA et à l'ASH. La part de femmes augmente avec l'âge. Les femmes recourent moins au forfait Améthyste. 80% de femmes parmi les situations de maltraitance signalées	En projet : un dispositif dédié aux femmes âgées victimes de maltraitance	Métiers de l'accompagnement des personnes âgées presque exclusivement féminins (aidants familiaux et professionnels), souvent à temps partiel et avec peu de perspectives d'évolution	Renforcement de l'accompagnement des femmes âgées vivant seules (précarité, isolement, dépendance) Prévention de la maltraitance des femmes âgées Accès aux droits des hommes à l'ADPA et à l'AAH et des femmes au forfait Améthyste Participation des femmes aux instances représentatives des usagers Mixité des métiers
Personnes handicapées	Peu de connaissances sur le profil des personnes handicapées en France et en Seine-Saint-Denis Autant de femmes que d'hommes handicapés, mais les handicaps des femmes sont moins souvent reconnus administrativement. Les filles handicapées sont moins scolarisées que les garçons. Les femmes handicapées accèdent beaucoup moins souvent à l'emploi que les hommes. Les femmes handicapées sont plus souvent victimes de maltraitance que les hommes.	Reconnaissance des handicaps des femmes Recours aux prestations pour les femmes handicapées Accès à l'emploi des femmes handicapées	Les hommes sont plus souvent orientés en établissement et en service médico-social. Les garçons sont surreprésentés dans toutes les décisions rendues par la MDPH pour les enfants. Jusqu'à 60 ans, 2/3 des bénéficiaires de l'ASH sont des hommes. Jusqu'à 30 ans les bénéficiaires de la PCH sont en majorité des hommes. Les hommes, sont plus nombreux à bénéficier du Forfait améthyste.	Action en projet sur la maltraitance des femmes handicapées	Métiers de l'accompagnement des personnes handicapées presque exclusivement féminins (aidants familiaux et professionnels), souvent à temps partiel et avec peu de perspectives d'évolution	Développer la connaissance des différences F-H parmi les personnes handicapées et dans le public des dispositifs départementaux. Reconnaissance des handicaps des femmes handicapées Accès à la formation et à l'emploi des femmes handicapées Accès des femmes aux structures spécialisées Prévention de la maltraitance et la promotion de la bientraitance, parmi les aidants professionnels et familiaux Participation des femmes aux instances représentatives des usagers Mixité des métiers
Prévention des conduites à risque	Les filles ont moins de conduites à risques. Des conduites à risques différentes : - « troubles d'agir » (petite délinquance, violence, conduite de véhicules...) chez les garçons - « troubles corporalisés » (conduites à risques sexuelles, troubles alimentaires...) chez les filles Consommation d'alcool et de drogues plus importante chez les garçons	Détection et prévention des conduites à risques des femmes ou des hommes	Moins de filles reçues au Tête-à-tête Investissement différent de la structure selon le sexe	Intégration transversale dans la politique Actions de prévention des conduites à risques sexuelles et pré-prostitutionnelles Animations sur les relations garçons-filles et les conduites à risques sexuelles	/	Adaptation de l'accompagnement aux réalités des conduites à risques des femmes et des hommes

	Constats généraux	Enjeux de société	Publics	Initiatives et actions dédiées	Mixité au sein des services	Enjeux et axes de réflexion
Accueil des collégiens et de la communauté éducative, Projet éducatif départemental et Actions pour la jeunesse	Les filles ont une meilleure réussite scolaire, à tous âges. Les jeunes femmes sont globalement plus diplômées que les jeunes hommes. Les filles sont moins concernées par le décrochage scolaire, les problèmes de discipline et les violences à l'école. Les filles sont majoritaires dans les filières lettres, économiques et sociales, et dans les filières pro du champ des services. Les filles sont majoritaires dans les filières scientifiques et dans les filières pro du champ de l'industrie.	Lutte contre les stéréotypes sexistes Prise en compte des enjeux liés à la construction des rôles sociaux dans l'orientation scolaire et professionnelle Responsabilité sociale de tous les acteurs publics et privés	Pas de données genrées sur le public des actions en direction des jeunes Parité au sein du Conseil départemental des collégiens 20% de filles parmi les élèves accueillies dans le cadre de l'accompagnement des collégiens exclus temporairement, alors qu'elles sont en moindre proportion parmi les élèves exclus.	Objectif de réduction des inégalités et de promotion de l'égalité des sexes dans l'orientation professionnelle dans le programme Actions pour la jeunesse Pas d'intégration explicite dans les objectifs du Projet éducatif départemental Des actions éducatives consacrées à l'égalité filles-garçons dans le PED, dans l'appel à projet pédagogique annuel et dans l'appel à projet « La culture et l'art au collège « Rencontres des jeunes contre le sexisme » dans les collèges	69 % des ATTEE (adjoints techniques des établissements d'enseignement) sont des femmes, avec une répartition des tâches relativement genrée.	Prendre en compte les besoins et les usages différenciés entre filles et garçons vis-à-vis des installations sportives, espaces de vie, sanitaires... Favoriser la mixité dans les différents métiers de l'entretien et de la maintenance Inscription de l'enjeu de l'égalité filles - garçons dans les objectifs du PED Soutien aux porteurs de projets spécifiques sur les questions de genre et d'égalité filles – garçons représentations et stéréotypes liés aux sexes, relations filles - garçons Prise en compte de ces enjeux dans les autres actions du PED Sensibiliser l'ensemble des porteurs de politiques sectorielles en direction des jeunes
Culture, Patrimoine culturel et Archives	Des différences fortes entre les femmes et les hommes dans les pratiques culturelles, artistiques et de loisirs : genre de films, de musique, de livres, disciplines artistiques, jeux vidéos... Les différences dans les pratiques culturelles, artistiques et de loisirs renvoient à la construction genrée des rôles sociaux.	Lutte contre les stéréotypes de sexistes liées aux pratiques culturelles Ouverture pour chacun-e le champ des pratiques culturelles possibles	Pas de données genrées sur le public des actions culturelles	Aucune initiative ou action spécifique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes Des projets relatifs à la question du genre dans le cadre de l'appel à projet « La culture et l'art au collège »	/	Faire de l'égalité entre les femmes et les hommes un des objectifs transversaux en matière d'accès à l'art et à la culture Lutter contre les stéréotypes de genre dans les pratiques culturelles et artistiques : sensibilisation des professionnels et du public Promouvoir la mixité dans les pratiques culturelles : mixité des publics, mixité des intervenants Renforcer le soutien à des initiatives culturelles et artistiques portant la thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes
Sport et loisirs	Le sport est moins pratiqué par les femmes. Des différences très fortes entre les femmes et les hommes dans les pratiques Des disciplines considérées comme féminines ou masculines, qui sont le reflet de stéréotypes sexistes.	Lutte contre les stéréotypes de sexistes liées aux pratiques sportives Ouverture pour chacun-e du champ des pratiques sportives possibles	Le Département subventionne des associations et clubs sportives dont les licenciés sont très majoritairement des hommes.	Intégration des objectifs d'accès des femmes au sport dans la Charte éthique du sport en Seine-Saint-Denis Incitations à ouvrir des équipes féminines dans les clubs Soutien à des partenaires engagés sur l'égalité F-H dans le sport	/	Veiller au développement d'équipements pour la pratique des sports dits féminins Prendre en compte les besoins d'aménagements spécifiques : vestiaires et douches séparées, sécurisation des sites Promouvoir la place des femmes dans l'encadrement des clubs Subventionner davantage les sports féminins Accès des femmes aux sports plus masculins et inversement

	Constats généraux	Enjeux de société	Publics	Initiatives et actions dédiées	Mixité au sein des services	Enjeux et axes de réflexion
Promotion de la vie associative et démocratie participative	Revendications féministes et la question de l'égalité F-H historiquement portées par des associations Des différences F-H dans le type d'association fréquentée : une répartition à l'image de celle des rôles sociaux Les hommes ont plus souvent des responsabilités associatives (présidence). Les femmes sont très majoritaires dans l'emploi associatif.	Egal accès des femmes et des hommes à l'engagement associatif : bénévolat, responsabilités et emploi Qualité des emplois associatifs	La moitié des associations touchent un public mixte, un quart un public à dominante féminine et un quart un public à dominante masculine Répartition F-H des publics selon le secteur d'activité conforme à celle constatée à l'échelle nationale Pour certaines, une priorité accordée au public féminin, notamment en situation de précarité Certaines visent un public exclusivement féminin ou mènent des actions s'adressant spécifiquement à des femmes.	/	/	Faire de l'égalité F-H un objectif transversal de la politique associative du Département Renforcer le soutien aux associations œuvrant en faveur de l'égalité entre les femmes et des hommes, des droits des femmes, de la lutte contre les violences envers les femmes Favoriser la prise en compte par les associations des questions d'égalité F-H, de la promotion de la place des femmes au sein des associations (bénévolat, responsabilités) et de l'égal accès à l'emploi associatif
Solidarité, coopérations internationales	Les inégalités F-H sont présentes partout dans le monde, plus ou moins fortes et avec des formes spécifiques selon les pays. Dans beaucoup de pays, les femmes ne bénéficient pas des mêmes droits que les hommes.	Egalité F-H dans le monde Droits des femmes	Pas de données genrées sur le public des actions de solidarité et de coopérations internationales Les porteurs de projets soutenus sont plus souvent des hommes.	Egalité F-H enjeu prioritaire du volet Coopération de la Charte pour l'égalité F-H dans la vie locale Trois projets de coopération traitent de l'égalité F-H : santé des femmes aux Comores, insertion au Vietnam, pratique sportive en Palestine	/	Intégrer le genre comme une préoccupation transversale de la politique de coopération décentralisée Porter une attention : - à la présence des femmes chez les partenaires et parmi le public bénéficiaire - aux effets différenciés des projets sur les femmes et les hommes Développer des actions spécifiques sur les rapports F-H dans le champ de la coopération
Réseau routier, Mobilité durable, PDU et infrastructures de transports en commun, Aménagement	Un espace public conçu en priorité pour les hommes Un déficit d'apprentissage de l'espace public pour les filles Des différences F-H dans les modes et motifs de déplacements Les femmes ont moins souvent le permis de conduire. Le sentiment d'insécurité dans l'espace public et les transports en commun concerne particulièrement les femmes. Les hommes commettent plus d'infractions routières et sont plus souvent victimes d'accidents.	Appropriation de l'espace public par les femmes Sécurité des femmes dans l'espace public et les transports en commun Egal accès aux différents modes de transport et prise en compte des besoins et des usages différenciés	/	Initiative de l'Observatoire des violences envers les femmes sur le harcèlement sexiste et sexuel dans les transports	Direction de la voirie et des déplacements : très grande majorité d'hommes parmi les ingénieurs territoriaux, techniciens territoriaux et des adjoints techniques territoriaux	Sensibiliser le public et communiquer sur l'appropriation de l'espace public par les femmes Prendre en compte l'égalité F-H dans les objectifs des politiques départementales (PDALPD, PDU, Plan mobilité, Schéma des déplacements, Schéma des rues, Schéma des itinéraires cyclables, etc.) Développer l'éclairage public visant à réduire le sentiment d'insécurité Promouvoir auprès des partenaires la prise en compte du genre dans leurs politiques et opérations d'aménagement et de déplacements Consulter les femmes lors de la conception d'un projet d'aménagement Recourir à des équipes mixtes dans la conception des projets d'aménagement

	Constats généraux	Enjeux de société	Publics	Initiatives et actions dédiées	Mixité au sein des services	Enjeux et axes de réflexion
Politique de la ville et habitat	Les femmes sont plus touchées par les difficultés de logement (accès au logement, mal-logement, propriété), en particulier les femmes seules avec enfant(s) Les femmes vieillissent plus souvent seules dans leur logement. Les enjeux de genre concernent toutes thématiques de la politique de la ville (éducation, insertion, santé...)	Accès au logement, notamment pour les femmes seule(s) avec enfants(s) Maintien dans le logement des femmes âgées Accès aux droits des femmes issues des gens du voyage	Majorité de femmes avec enfant(s) parmi les personnes hébergées dans le cadre du PDALPD	Logements réservés aux femmes dans le cadre l'aide à la production de logements sociaux neufs Objectif d'insertion professionnelle des femmes issues des gens du voyage dans le PDALPD Objectif d'accès au logement pour les femmes victimes de violences dans le PDALPD	/	Porter une attention particulière aux femmes seules et aux femmes âgées sous condition de ressource concernant la prestation Rénov'habitat Nouer un partenariat avec l'OPH93 concernant l'accès et le maintien dans le logement des femmes en difficultés, seules ou avec enfants et des femmes âgées.
Développement économique et promotion du territoire, Economie sociale et solidaire, emploi et formation	Les jeunes femmes sont plus diplômées. Les hommes s'orientent vers des filières plus porteuses. Le taux d'activité des femmes est plus faible. Plus de temps partiel chez les femmes Les métiers les moins qualifiés comptent une proportion de femmes plus élevée. Les revenus des hommes sont supérieurs à ceux des femmes. Des métiers très genrés, considérés comme féminins ou masculins Une division du travail femmes - hommes qui correspond à la répartition des rôles sociaux 3/4 des entreprises de Seine-Saint-Denis sont créées par des hommes	Accès à l'emploi des femmes Orientation, formation et accès des femmes à des métiers qualifiés Lutte contre les préjugés sexistes liés à certains métiers genrés Mixité des métiers	Pas de données genrées concernant cette politique	Les chartes Seine-Saint-Denis égalité déclinent des objectifs de lutte contre les discriminations, dont celles liées au sexe, et promeuvent la mixité des métiers. Objectif d'agir pour l'égalité F-H et contre les stéréotypes de genre dans l'orientation professionnelle dans le Programme Economie sociale et solidaire, emploi et formation	/	Renforcer la prise en compte des enjeux d'accès égal des femmes et des hommes à l'emploi Renforcer l'action de lutte contre les stéréotypes sexistes Développer les projets favorisant la mixité des métiers Favoriser les projets prenant en compte les enjeux d'égalité F-H dans le cadre du programme Economie sociale et solidaire Exemplarité du Département en matière d'égalité professionnelle (égalité salariale, conditions de travail, temps partiel...)
Biodiversité et nature en ville	Surreprésentation des hommes dans la fréquentation des parcs, squares, jardins publics, forêts Moindre appropriation plus des espaces verts par les femmes Des modes d'appropriation différents	Appropriation des espaces verts par les femmes Sécurité des femmes dans les espaces verts Egal accès aux espaces verts et prise en compte des besoins et des usages différenciés	Pas de données genrées concernant cette politique	/	/	Favoriser la venue des femmes dans les parcs (sensibilisation grand public ou ciblées) Développer des équipements favorisant la mixité et les pratiques féminines Veiller à la mixité des publics non scolaires des actions éducatives Sensibiliser les professionnels et les partenaires associatifs à la prise en compte des enjeux de genre dans les contenus de leurs actions. Sécuriser les parcs départementaux

Etude pilotée par la Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation. Ont contribué à ce travail : Mathilde Aladame, Gilles Alfonsi, Timothée André, Jeanne Chaboche, Mathieu Charton, François Ferrere, Romain Fouqueray, Florence Guir, Samuel Nabati, Inès Rahal, Catherine Raymond – Septembre 2016.